

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS.....	2
PREFACE.....	3
SOMMAIRE EXECUTIF.....	4
1. INIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRATIVES	11
1.1. Qu'est-ce que l'ITIE.....	11
1.2. Etat d'avance de l'ITIE en RDC.....	11
1.3. L'impact de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC.....	13
2. ETAT DES LIEUX DU SECTEUR EXTRACTIF (PETROLIER ET MINIER) EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO.....	13
2.1. Introduction.....	13
2.2. Régulation du Secteur Minier.....	14
2.3. Entités chargées de la régularisation.....	14
2.4. Droits Miniers.....	15
2.5. Régime fiscale.....	15
2.6. Les Industries extractives en RDC	16
3. OBJECTIFS DE LA MISSION ET METHODOLOGIE.....	19
3.1. Objectifs de la mission	19
3.2. Phases d'exécution de la mission	20
4. PRESENTATION DU PERIMETRE.....	21
4.1. Liste des entreprises minières du périmètre.....	21
4.2. Liste des entreprises pétrolières du Périmètre	23
4.3. Liste de 60 Entreprises du Périmètre	24
4.4. Entités de l'ETAT du Périmètre	25
4.5. Flux significatifs des revenus que les entreprises et le Gouvernement ont divulgué... ..	26
4.6. Du degré d'agrégation ou de désagrégation des données du rapport ITIE	26
5. OBSERVATION	27
6. RESULTAT DE RAPPROCHEMENT DES DECLARATIONS.....	28
7. RECOMMANDATIONS	44
7.1. Recommandations de l'exercice	44
7.2. Suivi des recommandations antérieures	45
8. RAPPORT D'ANALYSE DES ECARTS DES DECLARATIONS	47
8.1. Tableaux des écarts positifs, supérieur ou égal à USD 100 000, par Régie financière (+ Entreprises Publiques) et par type de flux	47
8.2. Tableaux des écarts négatifs, supérieur ou égal à USD 100 000, par Régie financière (+ Entreprises Publiques) et par type de flux	50
ANNEXES.....	55
Annexe 1 : Tableau de rapprochement des paiements par flux effectués par les entreprises pétrolières.....	56
Annexe 2 : Tableau de rapprochement des paiements par flux effectués par les entreprises minières en production.....	60
Annexe 3 : Tableau de rapprochement des paiements par flux effectués par les entreprises minières en exploration.....	73
Annexe 4 : Liste des Entreprises Extractives en activité en 2010.....	78
Annexe 5 : Définition des Flux d'avantage encadrés.....	84
Annexe 6 : Le Contrat Chinois.....	87

LISTE DES ABREVIATIONS

AMR	: Avis de Mise en Recouvrement
CPP	: Contrat de Partage de Production
CTB	: Coopération technique Belge
DDI	: Droit de Douane à l'Importation
DGDA	: Direction Générale des Douanes et Accises
DGI	: Direction Générale des Impôts
DGRAD	: Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participation
DSA	: Droit Superficiaire Annuel
FC	: Franc Congolais (CDF: Congolese Democratic Franc)
FOB	: Free On Bord
GCM	: Générale des Carrières et des Mines (GECAMINES)
IBP	: Impôt sur les Bénéfices et Profits
ICAI	: Impôt sur le Chiffre d'Affaires à l'Intérieur
IGF	: Inspection Générale des Finances
IER	: Impôt Exceptionnel sur la Rémunération des expatriés
IFAC	: International Federation of Accountants.
IM	: Impôt Mobilier
IPR	: Impôt Professionnel sur les Rémunérations
KPMG	: Klynveld Peat Marwick Goerdeler (Cabinet d'Audit International)
ISF	: Impôt Spécial Forfaitaire
ITIE	: Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
ISRS	: International Standard on Related Services
MIBA	: Minière de Bakwanga
OCC	: Office Congolais de Contrôle
RDC	: République Démocratique du Congo
TOFE	: Tableau des Opérations Financières de l'Etat
USD	: United State Dollar

PREFACE

Depuis bientôt dix ans, la République Démocratique du Congo, ce pays vaste et riche en ressources, situé au centre du continent africain est en phase de la reconstruction de ses institutions, de son économie et de son tissu social. Le gouvernement a entamé le processus qui consiste à remettre sur le chemin une paix durable, de la stabilité et, il faut le croire, le développement.

Sous la présidence du Chef de l'Etat, Son Excellence Joseph Kabila Kabange, le gouvernement a pris la responsabilité peu enviable de faire des choix difficiles sur les programmes et mesures à adopter pour créer un environnement capable de remettre le Congo sur la voie du développement. C'est le cas de l'adhésion de la RDC à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives, ITIE en sigle et à l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).

L'ITIE, est une norme internationale qui nous enseigne comment gérer convenablement le très important secteur minier de notre pays, de collecter et gérer les recettes et rendre compte au public pour les dépenses.

Le pays s'est conformé aux Règles de l'ITIE et a produit déjà deux rapports : 2007 et 2008-2009.

Ce rapport est le troisième du genre, il porte sur l'année 2010 et est déterminant pour la validation de la RDC à la Conformité à l'ITIE au 1^{er} mars 2013. C'est pourquoi, sur recommandation du Comité Exécutif, notre groupe multipartite, KPMG, l'Administrateur indépendant chargé de rapprocher les paiements déclarés par les Entreprises aux recettes déclarées par l'Etat, a apporté plus de minutie à l'élaboration de ce rapport.

KPMG avait achevé ses travaux dans les délais lui accordés. Le Secrétariat International, pour nous appuyer avait demandé de repasser en révision notre rapport, ce qui ne nous permettait plus de le déposer au plus tard le 31 décembre 2012 comme cela nous était exigé par le Conseil d'Administration. Cependant, M. Jonas Moberg, Secrétaire Général de l'ITIE international et de M. Tim Bittiger, Directeur Régional de l'Afrique Francophone et Europe, nous ont garantie, lors de leur passage à Kinshasa puis à Lubumbashi, du 12 au 14 décembre 2012, qu'un délai supplémentaire de 15 jours nous était accordé pour déposer notre version finale du Rapport ITIE-RDC 2010.

C'est ici l'occasion pour nous de remercier chaleureusement les membres du Secrétariat international, Jonas Moberg, Sam Bartlett, Dyveke Rogan, Tim Bittiger, et les autres pour l'attention toute particulière qu'ils ont bien voulu accorder au rapport de la RDC.

Ce rapport fournit plus d'informations que les deux précédents, ce qui favorisera, certainement, des débats bien nourris lors de sa dissémination. Ceci nous permettra d'améliorer de plus en plus la méthodologie du reporting et la qualité de données à collecter, ce qui amènera la société civile à s'exprimer dans le sens à aider le gouvernement à maximiser plus de recettes que jamais dans le secteur extractif.

L'appropriation de ce rapport par nos populations ne pourra que nous aider à élever notre sens de redevabilité pour un Congo meilleur et pour la postérité.

Célestin VUNABANDI KANAMIHIGO

**Ministre du Plan et de la Mise en Œuvre
De la Révolution de la Modernité
Président du Comité Exécutif**

SOMMAIRE EXECUTIF

La réconciliation des paiements et des recettes des entreprises pétrolières et minières relative à la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 a été exécutée par le cabinet d'audit KPMG du 01 août 2012 au 01 décembre 2012.

KPMG a été retenu, comme Administrateur Indépendant pour l'élaboration du 3^{ème} rapport de collecte et de rapprochement de revenus 2010. La sélection a été faite suite à un avis international de sollicitation à manifestation d'intérêt et le contrat de service entre KPMG et l'ITIE – RDC a été signé le 16 Juillet 2012.

Nos travaux de réconciliation ont été réalisés conformément aux Termes de Référence datant d'avril 2012 inclus dans la Demande de Proposition tels qu'approuvés par le Comité Exécutif de l'ITIE – RDC.

Nos travaux ont été effectués en conformité avec les meilleures pratiques internationales en matière d'élaboration de Rapport ITIE. Nos travaux ont été conduits sur la base des normes ISRS (International Standard on Related Services) édités par l'IFAC (International Federation of Accountants) : la norme ISRS 4400 relative aux « Missions d'examen d'informations financières sur la base de procédures convenues » et la norme ISRS 4410 relative aux « Missions de compilation d'informations financières ». Ces normes impliquent un haut degré d'intégrité, de déontologie et d'éthique, ainsi qu'une grande rigueur dans les procédures destinées à garantir la pertinence, la qualité et l'objectivité des travaux.

Aussi, nos procédures ne sont pas conçues pour repérer la fraude ou de fausses déclarations, mais vise à établir la situation rapprochée des paiements et des encaissements déclarés par les entreprises et par l'Etat.

Nos travaux ont consisté principalement à collecter et rapprocher :

- Les paiements déclarés versés par les Entreprises Extractives du Périmètre à l'Etat pour l'année 2010 ;
- Les revenus déclarés perçus par l'Etat pour l'année 2010 des Entreprises Extractives du même périmètre.

Les travaux de réconciliation ont été réalisés sur la base des modalités et du référentiel ITIE proposés dans le rapport de cadrage d'un expert indépendant, le cabinet Britannique, HART GROUP tel que recommandé par l'Administrateur indépendant du 2^{ème} Rapport ITIE – RDC 2008 – 2009 en date du 01/02/2012. Ces modalités ainsi que le référentiel ont été approuvés par le Comité Exécutif de l'ITIE – RDC.

Les entreprises minières exportatrices du périmètre 2010, tel que repris dans le point 4 sur la présentation du périmètre du présent rapport, couvrent 95,76% des recettes des exportations réalisées par la République Démocratique du Congo en 2010 suivant les données fournies par la Direction Générale des Douanes et Accises (DGDGA) dont nous avons appréciations la fiabilité.

En RDC, plusieurs services composent la chaîne de contrôle et de vérification à l'exportation, notamment : la Division des Mines, l'OCC, (Office Congolais de Contrôle qui est le laboratoire officiel d'analyses opérant pour le compte de l'Etat), les laboratoires privés opérant pour le compte des exportateurs, le CEEC (Centre d'Évaluation, d'Expertise et de Certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses), etc. Tous ces services sont institués en GUICHET UNIQUE et au bout de cette chaîne, se trouve la DGDA qui examine la recevabilité des documents présentés et la conformité des produits avec la déclaration souscrite au préalable.

Pour être recevable, un dossier d'exportation doit comprendre sous peine d'irrecevabilité les pièces ci-après :

- Le bulletin d'analyse d'un laboratoire agréé ;
- Le certificat de vérification à l'exportation (CVE) de l'OCC ;
- La licence d'exportation des biens ;
- Le titre minier autorisant l'exportation délivré par le Ministre des Mines ;
- L'attestation de transport des substances minérales ;
- Le PV de chargement

La déclaration est acceptée puis liquidée au vu de tous ces documents délivrés par plusieurs autres services tant publics que privés agissant chacun dans le cadre de ses attributions respectives. Les certificats émis par les différents services garantissent seuls la qualité et la quantité acceptées par la DGDA qui établit périodiquement des statistiques conséquentes.

Par contre, toutes les entreprises pétrolières, au nombre de 11, en exploration comme en production opérant en République Démocratique du Congo ont été retenues dans le périmètre 2010.

Les deux entreprises FRONTIER et COMISA, ont cessé leurs activités en 2010 en République Démocratique du Congo. N'étant plus opérationnel à ce jour, les flux des recettes perçues de ces deux entreprises (USD 76 558 396 pour Frontier et USD 1 074 837 pour Comisa) ont été déclarés de façon unilatérale par les Régies Financières de l'Etat sur instruction du Comité Exécutif.

Les entreprises publiques ayant signé des partenariats avec certaines entreprises privées notamment SOKIMO, SCMK – Mn et SAKIMA ont été incorporées dans le périmètre.

Il convient de signaler que contrairement au rapport ITIE – RDC pour l'année 2009, les comptoirs n'ont pas été retenus dans le périmètre de déclaration de 2010. Les comptoirs en RDC représentent le secteur de l'exploitation artisanale où il existe beaucoup de fraude et leur contrôle est hors des termes de référence de l'ITIE. La valeur déclarée en 2009, par les comptoirs, s'élevaient à USD 6 203 000 contre USD 513 000 de recettes déclarées perçues par l'Etat. Ce qui en termes de pourcentage rapporté au total du périmètre de 2010, représente respectivement 0,80 % de déclarations de paiement et 0,06% des déclarations de recettes de l'Etat. Ils n'ont pas été retenus dans le périmètre ITIE 2010 du fait de la difficulté à obtenir les informations et du montant non significatif qu'ils représentent.

Limitations aux travaux de réconciliation :

- 1 Les déclarations faites par les Régies Financières, de façon unilatérale sur instruction du Comité Exécutif, pour les recettes perçues des sociétés Frontier USD 76 558 396 et Comisa USD 1 074 837 ont généré un écart négatif total de USD 77 633 233.
En 2012, lors de la collecte des données, les actifs de ces entreprises ont été repris par un nouvel acquéreur qui, faute de documents comptables antérieurs, n'a pas pu présenter des déclarations.

Principaux constats relatifs aux travaux de réconciliation

- 1 Toutes les Entreprises extractives retenues dans le Périmètre du Rapport ITIE 2010 ont retourné les formulaires de leurs déclarations. La collecte de données a donc été réalisée à 100%.
L'implication personnelle des Ministres des Mines, des Hydrocarbures, des Finances et des responsables de la chambre de mines a été permanente et déterminante dans la réalisation de ce processus. L'exigence 11 a donc bel et bien été respectée et atteinte.
- 2 Les Régies Financières de l'Etat ont soumis leurs données sous forme de fichiers électroniques suivant le format prédéfini que nous leur avons communiqué. Les informations complémentaires ont été confirmées par courrier signé de l'Autorité habilitée de l'Entité.

3 Exigence 12 Obligation du Gouvernement de s'assurer que les déclarations des entreprises se fondent sur des comptes audités conformément aux normes internationales. Ainsi conformément à cette exigence, sur 57 entreprises prévues pour les travaux de réconciliation :

- Vingt-un (21) entreprises ont soumis les Déclarations Certifiées par un expert indépendant ;
- Vingt-un (21) entreprises ont soumis les Rapports des Auditeurs Indépendants sur les comptes audités au 31 décembre 2010 ;
- Huit (8) entreprises n'ayant pas connu d'activités en 2010 (Divine Inspiration, Comisa, Frontier, Miba, Sokimo, Sakima, Société Commerciale de Kisenge Manganèse « SCK-Mn ») et Sept (7) entreprises en Joint-venture (Chabara, Kansuki, Kimpe, Metalkol, Secakat, Sodifor et Swanmines) ayant effectué uniquement des paiements contractuels (pas-de-porte et royalties) n'ont pas soumis des déclarations certifiées.
- Trois(3) entreprises (Congo Loyal, Bolfast et Congo Dongfang Minerals) ont simplement envoyé une déclaration sur honneur dûment signé par la direction de leurs entreprises.

Le tableau ci-après, donne une synthèse de la situation et indique le poids de chacune des catégories, en pourcentage, sur l'ensemble des déclarations du périmètre des entreprises en 2010 :

	Catégories des déclarations	Nombre d'Entreprises	Montant Déclaré en USD	%
1	Déclarations Certifiées	21	465 494 932	60,22
2	Comptes 2010 Audités	21	199 950 046	25,86
3	Sans activités en 2010	8	3 305	0,00
4	JV – paiements contractuels ^(a)	7	103 425 000	13,38
5	Déclarations sur Honneur	3	4 148 679	0,54

(a) Les JV qui effectuent uniquement des paiements contractuels (par ex. royalties et pas-de-porte) ne disposent pas d'états financiers pouvant nécessiter un audit, elles sont représentées par les cabinets d'avocat conseils.

Il y'a lieu de noter qu'il n'existe aucune loi en République Démocratique du Congo qui oblige aux entreprises de faire auditer leurs comptes. Avec l'adhésion de la République Démocratique du Congo à l'OHADA, cette déficience sera comblée. Nous ne pouvons juger de la qualité des différents experts indépendants ayant donné leurs avis et opinions sur les déclarations ainsi que sur les comptes 2010 de toutes ces entreprises. En RDC, il n'existe pas un ordre des experts comptables.

Le tableau ci-après donne la situation intégrale de toutes les déclarations entreprises par entreprises par type de preuve :

		PREUVES DE CERTIFICATION DES DECLARATIONS ITIE	PREUVES D'AUDIT DES COMPTES	OBSERVATIONS
Entreprises Pétrolières				
1	CHEVRONS ODS	√		Rapport de l'Auditeur Externe Indépendant
2	DIVINE INSPIRATION			Pas d'activités en 2010
3	LIREX	√		Rapport de l'Auditeur Externe Indépendant
4	ENERGULF AFRICA LTD		√	Rapport de l'Auditeur Externe Indépendant
5	MUANDA OIL COMPANY (MIOC)	√		Rapport de l'Auditeur Externe Indépendant
6	NESSERGY CONGO SPRL (NESCO)	√		Rapport des Commissaires aux C.
7	PERENCO REP	√		Rapport de l'Auditeur Externe Indépendant
8	SURESTREAM	√		Rapport de l'Auditeur Externe Indépendant
9	TEIKOKU	√		Rapport de l'Auditeur Externe Indépendant
10	OIL OF DR CONGO	√		Rapport de l'Auditeur Externe Indépendant
11	SOCO DRC LTD	√		Rapport de l'Auditeur Externe Indépendant
Entreprises Minières en Production				
1	AMCK	√		Rapport de l'Auditeur Externe Indépendant
2	AMC	√		Rapport de l'Auditeur Externe Indépendant
3	BOSS MINING		√	Rapport des Commissaires aux Comptes.
4	CHEMAF		√	Rapport de l'Auditeur Externe Indépendant
5	COMISA			Activités fermées en 2010.
6	CMSK		√	Rapport de l'Auditeur Externe Indépendant
7	FRONTIER			Activités fermées en 2010
8	GECAMINES		√	Rapport de l'Auditeur Externe Indépendant
9	GROUPE BAZANO		√	Rapport de l'Auditeur Externe Indépendant
10	KCC		√	Rapport de l'Auditeur Externe Indépendant
11	MIBA			Pas d'activité 2010
12	MUMI		√	Rapport des Commissaires aux C.
13	RUASHI MINING		√	Rapport de l'Auditeur Externe Indépendant
14	RUBAMIN SPRL		√	Rapport d'audit
15	STL		√	Rapport des Commissaires aux C.
16	SAKIMA			Pas d'activité.
17	SCMK-Mn			Pas d'activité.
18	SEK		√	Rapport des Commissaires aux C.
19	GOLDEN AFRICA R.	√		Rapport de l'Auditeur Externe Indépendant
20	SOMIKA	√		
21	FEZA MINING	√		Rapport de l'Auditeur Externe Indépendant
22	SMKK	√		Rapport de l'Auditeur Externe Indépendant
23	SODIMICO		√	Rapport des Commissaires aux Comptes.
24	SOKIMO			Pas en activités en 2010
25	TFM	√		Rapport de l'Auditeur Externe Indépendant
26	CONGO LOYAL		√	Déclaration sur honneur de l'AG
27	KISANFU		√	Rapport de l'Auditeur Externe Indépendant
28	VOLCANO	√		Rapport de l'Auditeur Externe Indépendant
Entreprises Minières en Exploration				
1	ASHANTI GOLD	√		Rapport de l'Auditeur Externe Indépendant
2	BARBADOS		√	Rapport d'audit consolidé du Groupe.
3	BOLFAST		√	Déclaration sur l'honneur
4	CONGO DONGFANG MINERALS		√	Déclaration sur l'honneur
5	CLUFF MINING		√	Rapport de l'Auditeur Externe Indépendant
6	COMIDE		√	Rapport de l'Auditeur Externe Indépendant
7	DE BEERS	√		Rapport de l'Auditeur Externe Indépendant
8	KALUMINES	√		Rapport des Commissaires aux C.
9	KIBALI GOLD		√	Rapport d'audit consolidé du Groupe.
10	KINSEDA	√		Rapport de l'Auditeur Externe Indépendant
11	LUGUSHWA		√	Rapport d'audit consolidé du Groupe.

12	NAMOYA		√	Rapport d'audit consolidé du Groupe.
13	TWANGIZA		√	Rapport d'audit consolidé du Groupe.
14	CHABARA			JV sans activité significative nécessitant un audit mais ayant effectué des paiements contractuels importants.
15	KANSUKI			
16	KIMPE			
17	METALKOL			
18	SECAKAT			
19	SODIFOR			
20	SWANMINES			Pas en activité.
21	SICOMINES			

4 Exigence 13 Obligation du Gouvernement de s'assurer que ses déclarations se fondent sur des comptes audités conformément aux normes internationales.

5 Les comptes des Régies n'ont pas été contrôlés, conformément à l'Exigence 13, pour 2010, par la Cour des Comptes, organe qui est légalement habilité à le faire dans ses prérogatives. Les comptes des régies ayant été déposés, sous forme agrégés, auprès de la Cour des comptes, cette dernière s'est donc retrouvée dans l'impossibilité de désagréger leurs mouvements en vue de les rapprocher aux données communiquées à l'ITIE. Pour contourner cette difficulté et, à la demande du Comité Exécutif de l'ITIE RDC, le Ministre des Finances a chargé l'Inspection Générale des Finances (IGF) de procéder à la certification des déclarations des Régies.

L'Inspection Générale des Finances a été créée par l'Ordonnance présidentielle N°087-323 du 15 Septembre 1987 qui définit l'IGF comme un service de contrôle et d'audit supérieur et lui confère une compétence générale et supérieure en matière de contrôle des finances et des biens publics ; ce contrôle tient tout autre en état, excepté ceux de l'Assemblée Nationale et de la Cours des Comptes.

La démarche de l'IGF a principalement consisté à rapprocher les encaissements déclarés par les Régies Financières (DGI, DGDA et DGRAD) et ceux nivelés dans le Compte Général du Trésor Public. L'IGF a pu obtenir une assurance raisonnable selon laquelle les paiements des industries extractives du périmètre de certification pour l'exercice 2010 tels que déclarés dans les relevés produits par les Régies reflètent fidèlement la situation desdits paiements pour la DGI et la DGDA tandis qu'elle a exprimé des réserves sur les déclarations de la DGRAD dont la clarté n'est pas rassurante.

L'attestation de l'Inspecteur Général des Finances, transmises au Comité Exécutif, est tenue disponible au Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC et peut être consultée sur le site www.itierdc.org.

Nous indiquons dans le tableau ci-après la situation de certification des 3 Régies financières de l'Etat :

		PREUVES DE CERTIFICATION DES DECLARATIONS ITIE	PREUVES D'AUDIT DES COMPTES	OBSERVATIONS
REGIES FINANCIERES				
1	DGI		√	Lettre de certification de l'IGF
2	DGRAD		√	Lettre de certification de l'IGF
3	DGDA		√	Lettre de certification de l'IGF

- 5 Le Contrat Chinois – le Comité Exécutif qui avait levé l'option de ne pas inclure les flux inhérents à ce contrat dans le périmètre de l'ITIE 2010 a cependant chargé le Secrétariat Technique de préparer une annexe insérée dans le présent rapport qui devrait donner des plus amples informations sur ce dernier. Nous avons donc repris ce document en annexe comme tel que préparé par le Secrétariat Technique de l'ITIE RDC.
- 6 Les premiers rapprochements ont révélé d'importants écarts entre les montants des paiements déclarés par les Entreprises Extractives retenues dans le périmètre et les montants des recettes perçues par les Régies financières de l'Etat. Par la suite, nous avons pu traiter plusieurs écarts aussi bien au niveau des déclarations des Entreprises qu'au niveau des déclarations de l'Etat sur base des pièces justificatives probantes renvoyées par les parties. Les écarts qui sont repris dans ce rapport sont ceux qui n'ont pas pu être analysés en raison de l'absence du détail ou le défaut de déclaration. Il a été créé par arrêté ministériel n°002/CAB/MIN/PL.SMRM/ST/2013 du 08 Janvier, une commission permanente chargée de l'analyse des écarts des rapports de l'ITIE qui devrait poursuivre le travail sur la clarification de tous les écarts non résolus à l'émission de ce rapport.
- 7 Les déclarations des paiements et des encaissements se sont faits dans leur monnaie de réalisation, soit en Franc Congolais (FC) et/ou en Dollars Américains(USD). Pour faciliter la compréhension, nous avons retenu de présenter tous les montants, agrégés, en USD. Ainsi, tous les paiements et encaissements libellés en FC ont été convertis en USD au taux moyen annuel de la Banque Centrale en 2010 pour 1USD/906,9575. Les déclarations des paiements et des encaissements dans leur monnaie de réalisation, sous forme désagrégée, sont donc reprises dans les annexes.
- 8 Pour toutes les entreprises du Périmètre ITIE – RDC 2010, après résolution de certains écarts, la synthèse générale de la réconciliation se présente ainsi :
 - Les Entreprises ont déclaré avoir payé à l'Etat : USD 773 021 963.
 - Les Régies Financières ont déclaré avoir perçu des entreprises : USD 875 938 727.

Ces rapprochements indiquent :

- Un écart positif de : USD 13 360 092.
- Un écart Négatif de : USD 116 276 824. Dont USD 38 043 591 sur les déclarations des entreprises et de l'Etat et, USD 77 633 233 sur les déclarations unilatérales de l'Etat : Frontier et Comisa.

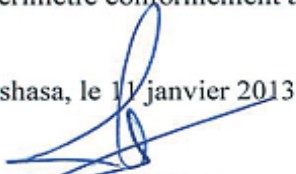
Les données sur tous les paiements et toutes les recettes par Régies Financières et pour toutes les entreprises sont donc analysées en détails dans la partie 6 – Résultat de rapprochement des déclarations du présent rapport.

Opinion de l'Administrateur Indépendant sur les tableaux de réconciliation des flux de paiement et de revenus :

Nous estimons que nos travaux fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après :

Les tableaux de réconciliation des flux des paiements et des encaissements sont le reflet de la consolidation des fiches détaillées remises par les entreprises et les Régies Financières. Ils consolident les déclarations établies sous la responsabilité des entreprises et des Régies Financières retenues dans le périmètre conformément aux formulaires de déclaration convenus, au titre de l'année 2010.

Kinshasa, le 11 janvier 2013



Jean-Yves PARANT

Directeur Associé KPMG / Administrateur Indépendant ITIE-RDC 2010

KPMG Congo-R.D.C
Immeuble BCDC 7ème Niveau
Boulevard du 30 juin
B.P. : 7226 Tél. : (+243) 990010020
Kinshasa / Gombe (+243) 990010021
E-mail : tfashIngabo@kpmg.cd

1. INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES (ITIE)

1.1. Qu'est-ce que l'ITIE

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives, ITIE en sigle, est une norme de référence internationale visant à instaurer la transparence au sein du secteur extractif. Elle instaure un mécanisme de publication des informations qui sont susceptibles de contribuer à la lutte contre la corruption dans les industries extractives. Elle favorise une meilleure prise de conscience du public au sujet des taxes et des revenus. Son but est de réduire la corruption et d'aider les populations qui vivent dans des pays riches en ressources naturelles à bénéficier de leur exploitation.

L'initiative vise donc une meilleure transparence par la publication régulière des Rapports sur les paiements et les recettes issus du secteur extractif. L'un des objectifs de l'ITIE est de favoriser une meilleure gestion des ressources extractives. Ceci est réalisé à travers une coalition tripartite Gouvernement-Entreprises-Société civile.

L'ITIE exige que les gouvernements publient ce qu'ils perçoivent aux titres d'impôts, taxes, redevances et autres droits de la part des entreprises extractives et que les entreprises publient ce qu'elles versent aux gouvernements. Ces chiffres sont rapprochés dans les Rapports ITIE et diffusés parmi le grand public. Cette disposition permet aux parties prenantes et au grand public de bénéficier d'une meilleure connaissance de la contribution (réelle ou potentielle) du secteur extractif au Budget de l'Etat.

L'ITIE dispose d'une méthodologie robuste mais flexible qui garantit le maintien d'une norme globale dans les différents pays mettant en œuvre ce processus. Le Conseil d'Administration de l'ITIE et le Secrétariat International sont les garants de cette méthodologie. Cependant, chaque pays doit élaborer son propre plan de travail pour la mise en œuvre. L'ITIE, en un mot, est une norme développée à l'échelle internationale qui favorise la transparence des revenus à l'échelle locale.

1.2. Etat d'avancement de l'ITIE en RDC

Première phase de février 2005 à juin 2009

La République Démocratique du Congo adhère à l'ITIE en 2005

Constat

- Organisation complexe de près de 70 membres peu adaptée à la prise de décision,
- Membres venant d'horizons divers aux objectifs contradictoires et souvent éloignés des objectifs principaux de l'ITIE,
- Contexte politique de transition.
- Difficultés de financement

Solution

- La Banque Mondiale, pour aider le pays à procéder à la mise en œuvre du processus, diligente une mission d'un Consultant (Ghislain PASTRE) pour mettre en place une structure et un plan d'action ITIE adaptés aux contraintes particulières de la RDC et selon un échéancier orienté vers une validation comme « pays conforme » en mars 2010.

Résultats

- 1) Décret du Premier Ministre en juillet 2009, créant le Comité National de l'ITIE qui comprend 2 organes : le Comité Exécutif, organe de décision et le Secrétariat Technique, organe d'exécution.

Le Comité Exécutif est composé de :

9 représentants de la Composante Gouvernement

- Ministre du Plan : Président
- Ministre des Mines : 1^{er} V/ Président
- Ministre de l'Environnement : 2^e V/Prés.
- Ministre des Hydrocarbures : membre
- Ministre des Finances : membre
- Ministre du Budget : membre
- Conseiller Principal du Chef de l'Etat
- 2 Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre

4 représentants de la Composante Entreprises

4 représentants de la Société Civile

- 2) Le Chef de l'Etat nomme par Ordonnance présidentielle le Coordonnateur National de l'ITIE

Deuxième phase de juillet 2009 à août 2011

- La Banque Mondiale accorde un fond MDTF de 500.000 USD à l'ITIE-RDC en 2010,
- Le Pays publie le 1^{er} rapport (2007) en mars 2010 et obtient le statut intermédiaire de « Pays Proche de la Conformité » mais le Rapport exigé pour améliorer la mise en œuvre n'est pas publié dans le délai,
- Le deuxième rapport (2008-2009) est publié en 2011 et est invalidé.

Troisième phase de juillet 2009 à août 2011

- Le Gouvernement évalue en septembre 2011 le processus de mise en œuvre de l'ITIE en RDC et opère une réorganisation des structures et élabore un nouveau plan d'action,
- Le pays est soumis à une nouvelle validation pour 18 mois (01/09/2011 au 01/03/2013) et doit publier un autre rapport au plus tard le 31/12/2012.

Quatrième phase de septembre 2011 à ce jour

- Le Premier Ministre écrit à l'ITIE internationale une lettre d'intention engageant la RDC dans la continuité de la mise en œuvre du processus.
- Le Chef de l'Etat nomme par ordonnance présidentielle un nouveau Coordonnateur.
- Les Entreprises du secteur extractif acceptent de soutenir financièrement la mise en œuvre de l'ITIE en RDC.
- Le Gouvernement débloque des fonds nécessaires au titre de sa contribution au fonctionnement du Comité National de l'ITIE-RDC.
- La Banque Mondiale désigne une autre TTL (Technical Team Leader), Mme Brigitte qui apporte un appui substantiel à la mise en œuvre de l'ITIE RDC.
- Le Projet PROMINES pourvoit financièrement au fonctionnement du Secrétariat Technique
- La GIZ recrute un Consultant pour déterminer le périmètre du rapport ITIE-RDC 2010 et prend en charge plusieurs activités du Plan d'actions.

- La CTB paie la facture du Conciliateur du Rapport 2010
- Le Validateur est recruté et débute ses travaux en décembre 2012.

1.3. L'impact de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC

- ❖ Adhésion totale et massive des parties prenantes à l'utilisation de l'ITIE comme outil obligatoire de la rédevabilité.
Exemple : 80% d'entreprises réclament les formulaires de déclaration bien avant la campagne de sensibilisation ;
Deux régies financières, la DGI et la DGDA ont automatisé le formulaire de déclaration, ce qui leur permet de fournir les données dans un temps record ;
- ❖ L'arrêté ministériel « Kabwelulu » rendant obligatoire la déclaration à l'ITIE dans tout le secteur minier
- ❖ Réquisition d'information du Procureur Général de la République sur les écarts des rapports précédents
- ❖ Divers groupements des organisations de la Société Civile, même ceux qui ne sont pas impliqués dans les ressources naturelles évaluent trimestriellement le processus de mise en œuvre de l'ITIE en RDC et dressent des recommandations pour améliorer la mise en œuvre du processus ;
- ❖ L'émission automatique des quittances par la DGI comme preuve commune des entreprises et de la DGI à fournir à l'ITIE au titre de justificatif de paiement et de recette
- ❖ Comme résultat de la vulgarisation de l'ITIE dans les régions les plus reculées de l'arrière pays, certaines organisations de la société civile des provinces à faible activité extractive sont en pourparlers avec les autorités politiques pour l'application de la norme ITIE partout ailleurs
- ❖ Le Gouvernement a divulgué publiquement les informations sur le contrat chinois jadis considéré comme opaque
- ❖ Forte cohésion entre la Société civile et le Gouvernement favorisée par les réunions mensuelles du Comité Exécutif
- ❖ Les parlementaires s'approprient l'ITIE et le Rapport 2010 sera présentée en séance plénière de l'Assemblée Nationale
- ❖ Le Chef de l'Etat présentera personnellement le Rapport ITIE-RDC 2010 au public dans une cérémonie solennelle à Lubumbashi.

2. ETAT DES LIEUX DU SECTEUR EXTRACTIF EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

2.1. Introduction

Le Rapport du Cabinet Hart Group, chargé de définir le périmètre, cité ci-haut, a bien traité de l'état des lieux du secteur extractif. Nous reprenons in extenso sa description pour permettre au lecteur de mieux comprendre le contour du secteur extractif de la RDC au sujet duquel le présent rapport a été produit.

La RDC est en phase de lever plusieurs obstacles qui freinent son développement et, elle est engagée dans plusieurs réformes tendant à l'amélioration du climat des affaires. Il est certain que le secteur extractif est susceptible de contribuer le plus rapidement à la croissance nationale, d'où l'adhésion de la RDC à l'ITIE et à l'OHADA.

Le rapport de la mission de détermination du Périmètre 2010 effectuée en RDC du 21 mai au 8 juin 2012 par le Cabinet britannique Hart Group et adopté par le Comité Exécutif fournit d'importantes informations du secteur extractif de la RDC que nous reprenons presque entièrement dans le présent rapport.

2.2. Régulation du secteur minier

a. Cadre actuel

Le Code Minier, le Règlement Minier associé à celui-ci, et le Code des Investissements sont les principaux cadres légaux qui guident le secteur minier de la République Démocratique du Congo (RDC). Le Code Minier et le Règlement Minier ont été formulés en 2002 et 2003 respectivement, avec l'aide de la Banque Mondiale, pour établir la base d'un processus transparent et efficace.

b. Révisitation des contrats Miniers

La décision du Gouvernement de la RDC à relire les contrats a conduit à la fixation des obligations fiscales : le pas-de porte a été créé, les royalties ont été systématisées et il y a eu plus de lucidité dans l'interprétation des contrats.

c. Publication des contrats

Dans un but d'amélioration de la transparence, un décret conjoint du Premier Ministre, du Ministre des Hydrocarbures, du Ministre des Mines et du Ministre de l'Environnement (pour la foresterie), daté du 20 mai 2011, porte obligation de publier tout contrat conclu entre l'État ou toute société de l'État et des investisseurs privés, nationaux ou étrangers, et ayant pour objet la recherche ou l'exploitation des ressources naturelles, qui incluent les ressources minières, pétrolières et forestières.

La publication des contrats établit un lien certain avec l'ITIE. Il devient plus aisé de connaître les flux significatifs contenus dans les contrats publiés avec leur taux et la périodicité à intégrer dans les périmètres des rapports ITIE.

2.3. Entités chargées de la réglementation

Les principales entités administratives chargées de la réglementation des activités minières en RDC conformément au Code Minier sont :

- Le Président de la République, qui peut promulguer des réglementations minières pour la mise en œuvre du Code Minier, et qui exerce ses pouvoirs par décrets pris de sa propre initiative ou sur la proposition de Ministre des Mines, après consultation de la Direction de Géologie ou du Cadastre Minier ;
- Le Ministre des Mines, qui a, entre autres pouvoirs, juridiction sur l'octroi, le refus et l'annulation des droits miniers, et qui exerce ses pouvoirs par décrets ;
- Le Cadastre Minier, qui est une entité publique, sous tutelle du Ministre des Mines et du Ministre des Finances, chargée de la gestion des procédures administratives relatives à la demande et à l'enregistrement des droits miniers, ainsi qu'au retrait, à l'annulation et à l'expiration de ces droits ;
- La Direction des Mines, chargée de l'inspection et de la surveillance des activités minières en matière de sécurité, santé, pratiques de travail, production, transport, ventes et questions sociales;
- La Direction de la Protection de l'Environnement Minier, qui est dotée de pouvoirs concernant la définition et la mise en œuvre des réglementations minières sur la protection environnementale et l'évaluation technique du plan d'atténuation et de réhabilitation, l'étude d'impact environnemental et le plan de gestion environnementale (voir question 26) ;

- Le CEEC (Centre d'Évaluation, d'Expertise et de Certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses), qui délivre les certificats pour les expéditions de diamants bruts, certificats requis aux termes du Processus de Kimberley [Kimberley Process Certification Scheme].

2.4. Droits miniers

Le titre de propriété des ressources minérales du sol et du sous-sol est réservé à l'État. Les titulaires de droits de surface n'ont pas de droits sur les ressources minières situées dans la superficie couverte par leurs droits de surface. Les parties privées peuvent obtenir des permis de recherches ou d'exploitation non artisanale relatifs à un ou plusieurs minéraux spécifiques pour lesquels elles peuvent présenter une demande conformément à une procédure spécifique. Les titulaires de droits de surface sont en droit d'être dédommagés par un opérateur minier, mais il n'existe pas de système spécial concernant la question des droits miniers dans les superficies couvertes par des droits de surface.

La superficie minière maximale pour laquelle un permis de recherches ou d'exploitation peut être octroyé est de 400 km², et la superficie minière maximale qui peut être accordée à une personne et ses sociétés affiliées est de 20 000 km².

Selon la Loi foncière No. 73-021 du 20 juillet 1973, le sol est la propriété exclusive, inaliénable et imprescriptible de l'État. L'État peut octroyer des droits de surface à des parties privées ou publiques, lesquels droits doivent être distingués des droits miniers étant donné que les droits de surface ne donnent pas le droit d'exploiter les substances minérales du sol ou du sous-sol et, inversement, un droit minier ne confère aucun droit d'occupation de la surface.

Toutefois, sous réserve des droits éventuels des tiers sur la surface concernée, le titulaire d'un droit d'exploitation minière a, sur autorisation du Gouverneur de la province concernée, et sur les conseils de l'Administration des Mines, le droit d'occuper, à l'intérieur de son périmètre minier, les terrains nécessaires à ses activités et aux activités industrielles associées, y compris la construction d'installations industrielles et d'habitations, d'utiliser l'eau, de creuser des canaux et des canalisations, et d'établir des moyens de communication et de transport de toute nature.

Cependant, toute occupation du terrain privant les ayants-droit de la jouissance de la surface, ou toute modification rendant la terre impropre à la culture, entraînera l'obligation pour le titulaire des droits miniers de verser une indemnité équitable. Le titulaire de droits miniers est aussi responsable des dommages causés aux occupants du sol par les travaux, même autorisés, exécutés dans le cadre de ses activités minières. Le Code Minier prévoit des recours judiciaires et arbitraux en cas de litiges.

2.5. Régime fiscal

Depuis la révision des contrats, il a été supprimé certaines taxes et redevances qui, jadis, étaient versées en tantièmes au niveau des provinces. Toutefois, il peut être retracé, pour le secteur minier au Katanga une commission versée au guichet unique de la DGDA au titre des frais des services rendus (FSR) dont l'on prélève 1% pour le compte de la province. Aussi, il est reconnu qu'en 2010, la taxe sur la voirie, à raison de 50 USD la tonne a été prélevée par le Gouvernement provincial sur l'ensemble des opérateurs économiques sans distinction des secteurs. Également la Province du Katanga avait instaurée une taxe de 60 USD par tonne sur l'exportation des concentrés.

Le régime fiscal imposé aux entreprises du secteur minier et des comptoirs est défini par :

- Le Code Minier
- Le Règlement Minier
- Le Code des Investissements
- Des arrêtés interministériels¹

Les provinces imposent également des édits qui peuvent être importants. Ces édits sont mentionnés là où ils sont matériels fixant les taux de droits, de taxes et de redevances à percevoir à l'initiative du Ministère des Mines.

Comme une proportion significative des opérations minières se font en coopération avec des entreprises publiques, des conditions particulières peuvent exister dans les contrats et conventions miniers, y compris la définition des pas de porte et des royalties payables à ces entreprises.

Le secteur des hydrocarbures est réglementé par des conventions ou contrats entre L'État congolais et les partenaires.

2.6. Les industries extractives en RDC

A. Secteur minier

La République démocratique du Congo possède des richesses minières extrêmement importantes. Un rapport de la Banque Mondiale² donne une vue d'ensemble du secteur en 2008. La plupart des aspects mentionnés dans ce rapport sont toujours d'actualité.

a. Secteur minier industriel

La RDC possède une large gamme de ressources minières dont les principales sont le cuivre et le cobalt. L'activité principale est localisée au Katanga. À une certaine période, la RDC était le quatrième producteur mondial de cuivre et fournissait 55 % de la production mondiale de cobalt.

Historiquement, l'or a été exploité au Katanga, au nord de la région de L'ITURI, dans la ceinture aurifère de Kilo- Moto située dans la partie nord-est du pays. La production d'or était contrôlée par les grandes sociétés du Portefeuille de l'État et le Congo était classé parmi les quinze premiers producteurs mondiaux.

Les deux types de diamant (industriel et de joaillerie) sont présents dans les deux Kasai. Le Congo était le plus grand producteur mondial de diamant industriel.

L'étain a été trouvé en quantités considérables à Manono, au Katanga. Le manganèse, le zinc, le wolfram (tungstène), le tantale, le charbon et le fer étaient produits en quantités plus ou moins importantes. En plus de tout cela, la RDC produisait 60 % de l'uranium fourni dans le monde.

Depuis l'accession du pays à l'indépendance, l'activité minière est restée la principale activité industrielle du pays. La République démocratique du Congo (alors appelée Zaïre) avait nationalisé en 1967 toutes les entreprises publiques (par exemple la Gécamines) et/ou acquis des parts majoritaires dans certaines sociétés minières (MIBA). Malgré toutes leurs richesses minières, ces sociétés d'État étaient devenues de moins en moins performantes. Les autres activités de service telles que les

¹Arrêtés interministériels No. 249/CAB.MIN/MINE/01/2010 et No 042/CAB/MIN/FINANCES/2010 du 5 mai 2010 et N°458/CAB.MIN/MINE/01/2011 et No 304/CAB.MIN/FINANCES/2011 du 14 novembre 2011

²République démocratique du Congo ; La bonne gouvernance dans le secteur minier comme facteur de croissance, Banque Mondiale, mai 2008

transports, l'énergie et les télécommunications étaient également devenues problématiques et avaient cessé de fournir de bons services aux activités minières.

Le secteur minier de la RDC a donc été longtemps dominé par plusieurs grandes entreprises publiques. Ces entreprises opéraient virtuellement comme des gouvernements dans un gouvernement : – gérant des écoles, des plantations pour la production des aliments à l'intention de leurs employés, des hôpitaux, des centres sociaux, des infrastructures de transport, d'approvisionnement en eau et des centrales énergétiques pour la province. En particulier, au Katanga, l'UMHK (Union minière du Haut-Katanga), devenu ensuite la Générale des Mines et des Carrières (GECAMINES) avait le monopole sur les ressources de cuivre et de cobalt. Cependant, au milieu de la décennie 70, les bénéfices de la GECAMINES n'ont pas été utilisés pour réinvestir et maintenir la qualité des équipements ni la gestion des mines. Ceci a eu pour effet de moins en moins d'efficacité et des pertes, ce qui a empêché l'industrie minière de pourvoir aux besoins de développement du pays. Cette utilisation des fonds d'entreprises minières de l'État pour renforcer d'autres budgets n'est pas unique au Congo. La nationalisation de l'industrie du cuivre en Zambie et l'utilisation des mines de nickel et de zinc au Kosovo par l'administration serbe de Milosevic ont mené aux mêmes résultats. Cependant, au Chili, la CODELCO (également entreprise publique) a été gérée de manière plus commerciale et a produit des bénéfices pour le pays.

Le secteur minier industriel compte actuellement un grand nombre d'opérateurs privés originaires de nombreux

pays du monde. L'intérêt manifesté par ces entreprises, en faveur des recherches ou de l'exploitation minières ou même de partenariat avec les entreprises publiques, promettent un avenir très intéressant pour le secteur, potentiellement un atout énorme pour l'économie congolaise. Cependant, on ne peut pas négliger l'influence des sociétés étatiques, devenues entreprises commerciales (mais toujours avec un actionnaire : l'État), dans le secteur et c'est pour cela que la section ci-après est consacrée à ces entreprises.

b. Entreprises publiques

Les entreprises publiques dominaient le secteur minier de la RDC depuis l'indépendance. Cependant, depuis les années 80 ces entreprises ont été confrontées à des difficultés liées entre autres au sous-investissement, à la mauvaise gestion et à la destruction de l'outil de production du fait des guerres et des conflits sociaux. Pour permettre de relancer les activités, le gouvernement avait permis aux entreprises de conclure des contrats de partenariat qui pouvaient leur apporter la capacité technique et financière requise. Ces contrats ont été critiqués aussi bien par l'opinion nationale qu'internationale, bien qu'il faille souligner qu'à l'époque de la signature de la plupart de ces contrats, la RDC était l'objet de conflits et de guerres qui ne facilitaient pas l'investissement.

La Constitution de la République en son article 9 déclare : « L'État exerce une souveraineté permanente notamment sur le sol, le sous-sol, les eaux et les forêts, sur les espaces aérien, fluvial, lacustre et maritime congolais ainsi que sur la mer territoriale congolaise et sur le plateau continental ».

En exécution du programme du gouvernement élu en 2006, il a été décidé de procéder à la révisitation des contrats miniers signés par les entreprises publiques et d'économie mixte. Les conclusions de cette révisitation et de la renégociation des contrats sont présentées dans un rapport transmis par lettre du Ministre des Mines N° CAB.MIN/MINES/02/0225/2012 datée du 23 mars 2012³

³ Rapport final du processus de révisitation et de renégociation des contrats miniers ; République Démocratique du Congo, Ministère des Mines,

Les entreprises concernées par cette révisitation sont :

- La Gécamines (28 partenariats),
- L'Entreprise Minière de Kisenge Manganèse « EMK-Mn », devenue Société commerciale de Kisenge Manganèse « SCK-Mn » (2 partenariats),
- La Minière de Bakwanga (MIBA) (6 partenariats),
- L'OKIMO, devenue SOKIMO (9 partenariats),
- La SAKIMA (6 partenariats),
- La SODIMICO (6 partenariats).

Le gouvernement a décidé que les entreprises publiques seraient transformées en entreprises commerciales, avec l'État comme actionnaire. L'objectif final semble être de pouvoir laisser entrer des actionnaires privés à terme.

c. Mines artisanales

En août 2010, le Président de la République Joseph Kabila Kabange, tenant compte de l'exploitation illicite, illégale et mafieuse des substances minérales dans la partie EST de la République Démocratique du Congo avait décidé de suspendre l'exploitation minière dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et Maniema puisque cette exploitation, loin de profiter à la population, l'appauvissait et alimentait les groupes armés.

Pour rappel, les paiements effectués à l'Etat par les Comptoirs d'achat des matières premières de toute la partie EST avaient été captés dans le 2^e rapport ITIE-RDC 2008-2009. 23 comptoirs de l'EST étaient répertoriés dont 20 du Nord Kivu et 3 du Sud Kivu et avaient participé au rapport 2008-2009. Pour ce qui est de la valeur totale des paiements effectués par ces 23 comptoirs à l'Etat, celle-ci représentait 7% de l'ensemble des déclarations du secteur minier sur deux ans, 2008 et 2009 soit 17 252 208 USD sur 252 187 187 USD ; la moyenne annuelle est de 8 626 104 USD.

L'autorisation d'exploitation accordée de nouveau par le Chef de l'Etat, loin de favoriser une exploitation apaisée des ressources dans cette partie du pays, continue d'alimenter les groupes armés et rend les frontières très perméables empêchant la traçabilité des données à collecter dans le cadre de l'ITIE.

Quoi qu'il en soit, à la réouverture de l'exploitation minière artisanale en mars 2011, dans les provinces de l'Est, l'on a constaté que tous les comptoirs avaient disparu d'abord, puisque plusieurs acheteurs se sont tournés ailleurs pendant la période d'inactivité de leurs fournisseurs, ensuite, parce que le Ministère des Mines avait ordonné que les comptoirs se transforment en unités de transformation, ce qui a été difficile à accomplir par l'ensemble des comptoirs.

L'ensemble de tous ces motifs n'a pas permis au Comité Exécutif d'autoriser la collecte des données du secteur artisanal.

B. Secteur des hydrocarbures

La production d'hydrocarbures, concentrée dans la province du Bas-Congo, en 2009 et en 2010 était de l'ordre de 25.000 bbl/j.

La production pétrolière on shore (environ 10 000 bbl/j en 2009) est assurée par l'opérateur Perenco-Rep.

La production pétrolière offshore (environ 15 000 bbl/j) est assurée par l'opérateur Muanda International Oil Company Ltd (filiale du Groupe Perenco), pour son compte et celui de ses partenaires, Teikoku et Chevron ODS.

Une petite part de gaz associé à la production pétrolière est par ailleurs utilisée pour la production d'électricité (autour d'1 MWh) ; le reste du gaz associé est torché ou réinjecté.

Des activités d'exploration continuent d'être menées dans la province du Bas-Congo par diverses entreprises dont Soco, Surestream ou encore Energulf.

L'exploration dans le Graben Albertine (province Orientale) attire par ailleurs un nombre croissant d'entreprises, depuis 2006, et des permis d'exploration viennent encore d'être attribués récemment. Enfin, la zone dite de la cuvette centrale (provinces de l'Équateur, du Kasaï occidental et du Kasaï oriental) suscite l'intérêt de certaines entreprises depuis 2011.

Vu le nombre restreint d'entreprises dans le secteur, mais le potentiel énorme qui pourrait s'en dégager, toutes les entreprises du secteur devront être incluses dans le rapport ITIE.

C. Secteur forestier

Le Comité Exécutif s'est résolu d'introduire dans son prochain rapport les données relatives au secteur forestier.

De même, les statistiques de production, d'exportation et de commercialisation seront désormais publiées à travers les rapports ITIE pour que l'outil ITIE devienne à la fois un modèle favorisant la gouvernance dans le pays et une référence. L'introduction du secteur forêt dans les rapports ITIE-RDC laisserait voir, par comparaison des apports au trésor, l'importance des mines, du pétrole et du bois.

D. Des perceptions au niveau de la Province du Katanga

Il existe deux édits du Gouverneur de la Province du Katanga, l'un créant la taxe provinciale d'intervention en matière de réhabilitation des infrastructures urbaines de voirie et drainage ainsi que des routes d'intérêt provincial et l'autre instituant la taxe incitative à la création des unités locales de transformation des concentrés. Il nous revient que les entreprises minières ont versé à la Direction des Recettes du Katanga un montant de 25 921 854 \$US au titre de cette dernière taxe qui n'a pas été capté systématiquement dans la présent Rapport, nous en avons formulé une recommandation.

3. OBJECTIFS DE LA MISSION ET PHASES D'EXECUTION

3.1. Objectifs de la mission

Cette mission s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE en République Démocratique du Congo dont les règles exigent une publication régulière des rapports.

Nos diligences ont été effectuées en accord avec les Normes Internationales d'Audit, notamment aux normes ISRS(International Standard on Related Services) et plus précisément la norme n°4400 relative

aux « missions d'examen d'informations financières sur la base de procédures convenues » le code d'Ethique IFAC(International Federation of Accountants) ainsi qu'aux principes adoptés par l'ITIE.

Le référentiel des Flux Financiers retenus pour le rapport ITIE – RDC 2010 ainsi que le périmètre des entreprises et des régies financières de l'Etat à prendre en compte pour l'élaboration de ce rapport ont été définis par le Comité Exécutif National se basant sur le conseil du Cabinet Hart Group recruté pour déterminer ce périmètre(Le rapport de ce cabinet est disponible sur le site www.itierdc.org) et relève de sa propre responsabilité.

Suivant les termes de référence pour le Rapport ITIE – RDC 2010, le travail de réconciliation des paiements et des recettes des secteurs pétroliers et miniers pour l'Exercice 2010, s'articulent autour des points suivants :

- L'élaboration des formulaires de collecte des déclarations des paiements des entreprises et des recettes de l'Etat sur base des modèles consentis par les parties et adoptés par le Comité Exécutif ;
- La distribution et la collecte des formulaires;
- Les travaux de rapprochement entre les flux des paiements effectués par les entreprises extractives avec les revenus perçus par les régies financières ou toutes autres personnes morales rentrant dans le champ de réconciliation ;
- L'identification et le traitement des écarts ;
- La formulation de recommandations ;
- La rédaction du rapport.

3.2. Phases d'exécution de la mission.

La mission a été réalisée en trois phases :

- La première phase qui s'est déroulée entre le 19 et le 31 juillet 2012, a été consacrée à la discussion sur le Cadre référentiel proposé par le Cabinet Hart Group et à l'harmonisation des points de vue ;
- La deuxième phase s'est déroulée du 07 au 15 août 2012 et a consisté à la transmission des formulaires de déclaration aux Régies Financières et à toutes les entreprises du périmètre qui ont retourné ces déclarations entre le 10 et le 30 août 2012 ;
- La troisième phase s'est déroulée du 1^{er} septembre au 15 octobre 2012 et a été consacrée aux travaux de rapprochement et des analyses des écarts.

L'objectif global de ce rapport est d'aider le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et les différentes parties prenantes à renforcer et à améliorer la transparence et la gouvernance dans le secteur des ressources naturelles. Aussi nos procédures ne sont pas conçues pour repérer la fraude ou de fausses déclarations, mais visent à établir la situation rapprochée des paiements et des encaissements tels que reçus des déclarants.

4. PRESENTATION DU PERIMETRE

Par périmètre, il faut entendre une délimitation du nombre des entreprises retenues sur base d'un ou de plusieurs critères objectifs pour participer à la déclaration des paiements effectués à l'Etat dans un rapport ITIE.

Si pour plusieurs pays membres de l'ITIE, il est aisé de définir leurs périmètres du fait de l'existence d'un nombre très limité des entreprises extractives, la question reste épineuse pour la RDC qui compte au plus de 500 entreprises qui détiennent des permis de recherche ou d'exploitation et dont 150 sont en activité soit d'exploration ou de production.

Comme indiqué dans le sommaire exécutif, le Cabinet Hart Group, à la demande du groupe multipartite, a produit un rapport sur le cadrage du périmètre. La difficulté de saisir le critère fondamental de choix des entreprises est vraiment perceptible à la lecture du rapport de Hart Group. De toutes les façons, toutes les entreprises listées par le cabinet Hart Group, approuvées par le groupe multipartite, ont retenues dans le périmètre de ce rapport. Cependant, à cette dressée par le Comité Exécutif, il a été ajouté 8 entreprises en Joint-venture qui avaient effectué des paiements très significatifs au titre de flux contractuels à l'Etat en 2010. Il en a été de même aussi pour SOKIMO, entreprise publique ayant vendu des actifs et des parts sociales en 2010.

4.1. Liste des entreprises minières du périmètre

Pour confirmer la sélection des entreprises minières du périmètre, les données des exportations desdites entreprises par rapport à l'ensemble des exportations de la RDC telle que renseignées la Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA) en 2010, indiquent que l'ensemble des entreprises du périmètre ont réalisé 95,67% du volume total des exportations de la RDC en 2010 tel que le démontre le tableau ci-dessous :

Tableau1 : Exportations en 2010 suivant le rapport de la DGDA

	NIF	Entreprises minières	FOB (FC)	FOB (USD)	Taux
1	A0810758D	TFM	1 125 659 093 011,00	1 241 137 642,07	
2	A0704687D	RUASHI MINING	465 900 782 366,00	513 696 377,58	
3	A0905972C	BOSS MINING	440 801 564 457,00	486 022 293,72	
4	A0701041Q	KCC	400 751 430 852,00	441 863 517,15	
5	A0704867Z	MUMI	284 882 174 923,00	314 107 524,25	
6	A0700357X	STL	262 548 449 982,00	289 482 638,36	
7	A0708211J	CHEMAF	173 951 282 623,00	191 796 509,34	
8	A0905460W	FRONTIER	167 899 171 460,00	185 123 527,24	
9	A0701147F	GECAMINES	154 254 728 286,00	170 079 334,79	
10	A0704865X	SOMIKA	137 529 486 809,00	151 638 292,65	
11	A0704877K	C.M.S.K sprl	121 389 570 751,00	133 842 623,00	
12	A0712822W	CDM	102 125 579 100,00	112 602 386,66	
13	A0814445L	BAZANO	84 981 954 521,00	93 700 040,54	
14	A0811710N	CONGO LOYAL	79 943 736 576,00	88 144 964,43	
15	A0811711P	VOLCANO	62 836 290 322,00	69 282 508,08	
16	A0906511N	COMISA	59 763 676 755,00	65 894 682,78	
17	A0906442N	FEZA MINING	40 059 402 056,00	44 168 995,85	
18	A0704693K	BOLFAST	39 520 313 137,00	43 574 603,15	
19	A0814806D	RUBAMIN SPRL	38 337 182 737,00	42 270 098,36	
22	A0800394N	AMCK	26 012 888 371,00	28 681 485,48	
24	A0700172W	AMC	19 513 582 537,00	21 515 432,13	
30	A0905363Q	SODIMICO S.A.R.L.	9 535 635 535,00	10 513 872,52	
32	A0811093S	GOLDEN AFRICA R.	6 718 037 069,00	7 407 223,68	
	Total Exportations Entreprises minières du périmètre		4 304 916 014 236,00	4 746 546 573,83	95,67%
20	A1003235D	STE MINING MINERAL	33 034 790 206,00	36 423 746,65	

	NIF	Entreprises minières	FOB (FC)	FOB (USD)	Taux
		RESCOURCES SPRL			
21	A0906719P	JIAXING	32 309 165 291,00	35 623 681,70	
23	A0900939G	HUACHIN SPRL	20 872 000 025,00	23 013 206,27	
25	A0814803A	METAL MINES	19 024 612 139,00	20 976 299,48	
26	A0704870C	EXACO SPRL	15 166 904 988,00	16 722 839,81	
27	A0815188T	CIMCO	14 060 278 987,00	15 502 687,82	
28	A0814843T	COTA MINING	11 986 952 667,00	13 216 664,14	
29	A0700483J	DCP S.A.R.L	11 476 033 897,00	12 653 331,49	
31	A0906631T	STE ROQ MINING SPRL	8 188 081 814,00	9 028 076,63	
33	A0704858P	KAMOTO METAL PROCESSING	6 164 428 062,00	6 796 821,31	
34	A0905251T	MAGMA MINERAL	4 030 185 143,00	4 443 631,75	
35	A0900811S	MEHUL MINING	3 296 313 956,00	3 634 474,55	
36	A0812082S	ETS PANJU	3 138 185 486,00	3 460 124,08	
37	A1102624Q	STE GLOBAL MINING COMPANY SPRL	2 186 701 454,00	2 411 029,68	
38	A0906727Y	KAMOTO OPERATING LIMITED	1 886 369 238,00	2 079 887,14	
39	A0714791L	SMK (SOCIETE MINIERE DE KOLWEZI)	1 699 915 786,00	1 874 305,89	
40	A0814788J	STE MJM SPRL	882 938 403,00	973 516,84	
41	A0905446F	SADRC MINING SPRL	545 580 868,00	601 550,64	
42	AUTRES	KMT	416 997 325,00	459 776,04	
43	A1101761C	CEPRODEV SPRL	283 906 989,00	313 032,30	
Total Exportations Entreprises minières hors périmètre			190 650 342 724,00	210 208 684,23	4,24%
Total général			4 495 566 356 960,00	4 956 755 258,06	

Le tableau ci-dessus indique que toutes les exportations du secteur minier s'élevaient à **4 956 755 258,06 USD** et que les entreprises du périmètre couvrent 95,76 % de ces exportations.

Observons que la plupart des entreprises ayant exporté en 2010 n'étaient pas en production mais avaient racheté leurs produits auprès des artisans. En d'autres termes, ces entreprises n'effectuent généralement pas des paiements significatifs au trésor public, raison pour laquelle on ne les retrouve pas sur la liste des entreprises ayant déclaré à l'ITIE pour 2010.

Donc, après analyse du tableau des exportations ci-dessus, la liste des entreprises du périmètre est la suivante :

- | | | |
|----------------|----------------------|-------------------|
| 1. AMC | 9. COMISA | 17. RUASHI MINING |
| 2. AMCK | 10. CONGO LOYAL | 18. RUBAMIN |
| 3. BAZANO | 11. FEZA MINING | 19. SODIMICO |
| 4. BOLFAST | 12. FRONTIER | 20. SOMIKA |
| 5. BOSS MINING | 13. GECAMINES | 21. STL |
| 6. CDM | 14. GOLDEN AFRICA R; | 22. TFM |
| 7. CHEMAF | 15. KCC | 23. VOLCANO |
| 8. CMSK | 16. MUMI | |

A cette liste l'on ajoute les entreprises minières qui ont déjà déclaré à l'ITIE dans les premiers rapports. Il s'agit de :

- | | | |
|------------------|-----------------|----------|
| 24. ASHANTI GOLD | 28. KALUMINES | 32. MIBA |
| 25. BARBADOS | 29. KIBALI GOLD | 33. SEK |
| 26. CLUFF MINING | 30. KINSEDA | |
| 27. DE BEERS RDC | 31. METALKOL | |

Aussi, les entreprises en joint venture ayant effectué des paiements significatifs au titre de pas-de-porte sont incorporés à la liste du périmètre :

- | | | |
|--------------|---------------|---------------|
| 34. CHABARA | 40. SECAKAT | 45. SWANMINES |
| 35. COMIDE | 41. SICOMINES | 46. TWANGIZA |
| 36. KANSUKI | 42. SMKK | |
| 37. KISANFU | 43. SODIFOR | |
| 38. LUGUSHWA | 44. SODIMIKA | |
| 39. NAMOYA | | |

N'ont pas été oubliées, les entreprises qui n'ont pas effectué une déclaration ponctuelle, faute d'activités mais le Rapport Hart Group les avait cernées puisqu'elles sont en partenariat avec d'autres entreprises privées.

- 47. SAKIMA
- 48. SCMK-Mn
- 49. SOKIMO

4.2. Liste des entreprises pétrolières du périmètre

Toutes les 11 entreprises pétrolières en production et en exploration dans la région du Bas Congo et dans la Province Orientale dans le Graben Albertine ont été retenues dans le périmètre. Il s'agit de :

- | | | |
|-------------|--------------|----------------|
| 50. CHEVRON | 54. TEIKOKU | 58. OIL OF DRC |
| 51. LIREX | 55. DIVINE | 59. SOCO |
| 52. MIOC | 56. ENRGULF | 60. SURESTREAM |
| 53. PERENCO | 57. NESSERGY | |

4.3. Liste de 60 Entreprises du Périmètre ITIE-RDC 2010

Légende : NIF (Nouveau Identifiant Fiscal) ; M. Production (Minière en production) ; M. Exploration (Minière en exploration) ;

P. Production (Pétrolière en production) ; P. Exploration (Pétrolière en exploration).

N°	NIF	NOM USUEL	RAISON SOCIALE	PHASE
1	A0700172W	AMC	ANVIL MINING CONGO SARL	M. PRODUCTION
2	A0800394N	AMCK	ANVIL MINING COMPANY KATANGA	M. PRODUCTION
3	A0700152Z	ASHANTI GOLD		ASHANTI GOLDFIELDS
KILOM. EXPLORATION				
4	A0901048A	BARBADOS	AFRICAN MINERALS (BARBADOS) LTD	M. EXPLORATION
5	A0814445L	BAZANO	GROUPE BAZANO	M. PRODUCTION
6	A0704693K	BOLFAST	BOLFAST COMPANY	M. EXPLORATION
7	A0905972C	BOSS MINING	BOSS MINING SPRL	M. PRODUCTION
8	A0712822W	CDM	CONGO DONGFANG INTERNATIONAL MINING	M. EXPLORATION
9	-	CHABARA	Société d'Exploitation Minière de Chabara SPRL	M. EXPLORATION
10	A0708211J	CHEMAF	CHEMICAL OF AFRICA SPRL	M. PRODUCTION
11	A0703905D	CHEVRON	CHEVRON ODS LIMITED (ex ODS LIMITED) *	P. PRODUCTION
12	A0906857P	CLUFF MINING	CLUFF MINING CONGO SPRL	M. EXPLORATION
13	A0704877K	CMSK	COMPAGNIE MINIERE DU SUD KATANGA	M. PRODUCTION
14	A0704695M	COMIDE	LA CONGOLAISE DES MINES ET DE DEVELOPPEMENT***	M. EXPLORATION
15	A0906511N	COMISA	COMPAGNIE MINIERE DE SAKANIA*	M. PRODUCTION
16	A0811710N	CONGO LOYAL	CONGO LOYAL WILL MINING	M. PRODUCTION
17	A0700186L	DE BEERS	SOCIETE DE BEERS RDC EXPLORATION	M. EXPLORATION
18	A0906982A	DIVINE	DIVINE INSPIRATION GROUP (PTY) Ltd**	P. EXPLORATION
19	A0909587G	ENRGULF	ENERGULF AFRICA Ltd	P. EXPLORATION
20	A0906442N	FEZA MINING	FEZA MINING	M. PRODUCTION
21	A0905460W	FRONTIER	FRONTIER*	M. PRODUCTION
22	A0701147F	GECAMINES	GENERALE DES CARRIERES ET DES MINES	M. PRODUCTION
23	A0811093S	GOLDEN AFRICA		GOLDEN AFRICA
RESSOURCES Sprl M. PRODUCTION				
24	A0906707B	KALUMINES	KASONTU LUPOTO MINES	M. EXPLORATION
25	A1009299U	KANSUKI	KANSUKI Mining SPRL ***	M. EXPLORATION
26	A0701041Q	KCC	SOCIETE KAMOTO COOPER COMPANY	M. PRODUCTION
27	A0702049L	KIBALI GOLD	KIBALI GOLDMINES SPRL	M. EXPLORATION
28	A1007484X	SODIMIKA	KIMPE MABAYA KAPAPA (SODIMIKA) ***	M. EXPLORATION
29	A0704875H	KICC	KINSEDA COPPER COMPANY SARL	M. EXPLORATION
30	A1004150Y	KISANFU	KISANFU MINING SPRL	M. PRODUCTION
31	A0703937N	LIREX	SOCIETE LIREX*	P. PRODUCTION
32	A0700163L	LUGUSHWA	SOCIETE LUGUSHWA MINING S.A.R.L	M. EXPLORATION
33	A1007580B	METALKOL	CO.DE TRAITEMENT DES REJETS DE KINGAMYAMBO Sarl ***	M.
EXPLORATION				
34	A0700201C	MIBA	MINIERE DE BAKWANGA	M. PRODUCTION
35	A0701284E	MIOC	MUANDA INTERNATIONAL OIL COMPANY*	P. PRODUCTION
36	A0704867Z	MUMI	MUTANDA MINING	M. PRODUCTION
37	A0700153A	NAMOYA	SOCIETE NAMOYA MINING S.A.R.L	M. EXPLORATION
38	A0812843U	NESSERGY	NESSERGY CONGO Sprl (NESCO)	P. EXPLORATION
39	A1103150M	OIL OF DRC	OIL OF DRC (Foxwhelp Congo sprl + CAPRIKAT DRC) **	P. EXPLORATION
40	A0701287H	PERENCO	PERENCO REP*	P. PRODUCTION
41	A0704687D	RUASHI MINING		RUASHI MINING M.
PRODUCTION				
42	A0814806D	RUBAMIN	RUBAMIN	M. PRODUCTION
43	A1105861J	SAKIMA	SOCIETE AURIFERE DU KIVU ET DE MANIEMA	M. EXPLORATION
44	A0811080D	SCMK-Mn	SOCIETE COMMERCIALE LA MINIERE DE KISENGE MANGANESE	M. PRODUCTION
45	A1003235D	SECAKAT	SOCIETE d'EXPLOITATION de la CASSITERITE au KATANGA ***	M.
EXPLORATION				
46	A0811655D	SEK	SOCIETE D'EXPLOITATION DE KIPOYI	M. PRODUCTION
47	A1007960P	SICOMINES	LA SINO CONGOLAISE DES MINES	M. EXPLORATION
48	A0811578U	SMKK	SOCIETE MINIERE DE KABOLELA ET DE KIPESSE	M. PRODUCTION
49	A0700383A	SOCO	SOCO EXPLORATION & PRODUCTION DRC	P. EXPLORATION
50	A1007789D	SODIFOR	JVCO SODIFOR (SODIFOR) ***	M. EXPLORATION
51	A0905363Q	SODIMICO	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET MINIER DU CONGO	M. PRODUCTION
52	A0805833A	SOKIMO	SOCIETE DE KILO-MOTO**	M. PRODUCTION
53	A0704865X	SOMIKA	SOCIETE MINIERE DU KATANGA	M. PRODUCTION
54	A0700357X	STL	SOCIETE DE TRAITEMENT DU TERRIL DE LUBUMBASHI	M. PRODUCTION
55	A0706875G	SURESTREAM	SURESTREAM RDC SARL	P. EXPLORATION
56	A0708266T	SWANMINES	SWANMINES SPRL***	M. EXPLORATION
57	A0703938P	TEIKOKU	TEIKOKU OIL DRC*	P. PRODUCTION
58	A0810758D	TFM	TENKE FUNGURUME MINING	M. PRODUCTION
59	A0700073N	TWANGIZA	SOCIETE TWANGIZA MINING S.A.R.L	M. EXPLORATION
60	A0811711P	VOLCANO	SOCIETE VOLCANO	M. PRODUCTION

* Les entreprises FRONTIER et COMISA ayant changé de propriétaire, le nouvel acquéreur n'était pas à même de déclarer à l'ITIE pour la simple raison qu'il n'était pas en possession des documents comptables de l'ancien propriétaire et aussi à cause de l'accord tripartite **Etat Congolais – First Quantum – ENRC** qui indique que le nouvel acquéreur bénéficiait d'un dégrèvement total du passif fiscal hérité. Pour plus de transparence, le Comité Exécutif a jugé bon d'incorporer dans le présent rapport les déclarations unilatérales des recettes de l'Etat perçues de ces 2 entreprises.

Entreprise publique ayant perçu un paiement de **7 375 000 \$US de KIBALI GOLDMINES au titre de vente d'actifs et de rente mensuelle.

*** Entreprises en Joint Venture ayant versé aux entreprises publiques un montant de **146 753 370 \$US** au titre de pas-de-porte.

En définitive, le périmètre retenu comporte au total 60 entreprises regroupées de la manière suivante :

- Entreprises Pétrolières : 11
- Entreprises Minières en Production: 29
- Entreprises Minières en Exploration: 20.

4.4. Entités de l'Etat du Périmètre

- | | | |
|-----------|---------------|-------------|
| 1. DGI, | 4. GECAMINES, | 7. SCMK-Mn |
| 2. DGRAD, | 5. SODIMICO, | 8. SODIMICO |
| 3. DGDA, | 6. SOKIMO. | 9. SOKIMO |

4.5. Des flux significatifs des revenus que les entreprises et le gouvernement ont divulgué⁴

N°	Type de flux financiers	Percepteur	ASSUJETIS		
			Entreprises Pétrolières	Entreprises minières en production	Entreprises minières en exploration
1	Avis de Mise en Recouvrement (AMR) (A et B)	DGI			
2	Impôt exceptionnel sur la rémunération des expatriés (IER)	DGI			
3	Impôt mobilier (IM)	DGI			
4	Impôt professionnel sur les rémunérations (IPR)	DGI			
5	Impôt spécial forfaitaire	DGI			
6	Impôt sur le Chiffre d'affaires à l'intérieur (ICAI)	DGI			
7	Impôt sur les bénéfices et profits (IBP)	DGI			
8	Droits et taxes à l'importation	DGDA			
9	Bonus de signature ou de production	DGRAD			
10	Dividendes versées à l'Etat	DGRAD			
11	Droits superficiaires annuels par carré	DGRAD			
12	Marge distribuable (Profit-Oil Etat Puissance Publique)	DGRAD			
13	Participation (Profit-Oil Etat associé)	DGRAD			
14	Redevances minières	DGRAD			
15	Royalties pour les pétroliers	DGRAD			
16	Taxe de statistique	DGRAD			
17	Taxe rémunératoire	DGRAD			
18	Dividendes versées aux entreprises publiques	Entreprises publiques			
19	Pas-de-porte versés aux entreprises publiques	Entreprises publiques			
20	Royalties payées aux entreprises minières publiques.	Entreprises publiques			

4.6. Du degré d'agrégation ou de désagrégation des données du rapport ITIE.

Il est établi que si le degré de désagrégation est faible, la probabilité d'erreur devient forte. Par conséquent, il sera plus difficile d'évaluer les écarts. Ainsi, dans ce rapport, des précautions ont été prises pour que les données soient désagrégées le plus possible afin de permettre un traitement aisé des écarts.

⁴ Les explications au sujet de chaque flux de ce tableau se trouvent dans les annexes du présent rapport.

5. OBSERVATIONS

Observation 1 : Collecte de données

La collecte de données a été réalisée à 100%. Toutes les entreprises extractives ainsi que toutes les Régies financières retenues dans le Périmètre du Rapport ITIE 2010 ont complété leurs formulaires de déclaration dans le meilleur délai.

Observation 2 : Données désagrégées

Tous les paiements significatifs, versés par les entreprises du périmètre aux Régies financières et toutes les recettes significatives, reçues par les Régies financières de la part des entreprises du périmètre ont été captés dans les tableaux de données désagrégées dans la monnaie de leur réalisation en Dollars américains (USD) ou en Francs Congolais (CDF). Toutefois, dans les tableaux des synthèses, tous les paiements en CDF ont été convertis en USD au taux de 1USD/906,9575 pour mieux rendre compréhensible les déclarations sous forme agrégée.

Les données désagrégées captées paiement par paiement selon les flux financiers du périmètre sont reprises dans les annexes au présent rapport.

Observation 3 : Entreprises publiques

La GECAMINES, la SODIMICO et la SOKIMO sont des entreprises publiques. Elles ont reçu des paiements au titre de « pas-de-porte » et de « royalties » la part des entreprises en joint venture. Bien qu'elles soient aussi soumises à la déclaration des paiements à l'Etat, elles sont assimilées à l'Etat-associé pour les paiements qu'elles perçoivent. C'est pourquoi ces entreprises se retrouvent parfois rangées avec les Régies financières comme percevant des paiements des autres entreprises.

Observation 4 : Séparation des encaissements pour le compte du trésor public de ceux des Régies

Il était convenu que la DGRAD renseigne dans ses déclarations distinctement les recettes du Trésor Public des pénalités indiquées sur le « bon à payer » qui sont généralement réparties entre la régie et le trésor. Etant donné que les entreprises qui avaient suggéré cette façon de captage ne l'ont pas fait, il serait malvenu de le faire du côté de la DGRAD au risque de voir augmenter les écarts.

Observation 5 : Déclarations de FRONTIER et COMISA

Les entreprises FRONTIER et COMISA qui ont fermé en 2010 avaient effectué un certain nombre de paiements suffisamment significatifs à l'Etat Congolais. Après de longs procès qui s'en étaient suivis entre l'Etat Congolais et ces entreprises, le nouvel acquéreur a convenu avec l'Etat Congolais le dégrèvement total du passif fiscal.

Toutefois, l'Etat congolais, par l'entremise des Régies Financières, a déclaré unilatéralement à l'ITIE les recettes perçues en 2010 de ces deux entreprises.

6. RESULTATS DE RAPPROCHEMENT DES DECLARATIONS

Nous présentons ci-dessous le résultat détaillé des travaux de réconciliation ainsi que les écarts relevés entre les montants payés par les Entreprises Extractives et les montants perçus par les Régies Financières de l'Etat.

Note :

- Etat** : Lorsque l'on parle des recettes de l'Etat dans le présent rapport, le substantif « Etat » globalise les Régies financières, la DGI, la DGRAD et la DGDA. Quant aux Entreprises Publiques qui perçoivent également certaines recettes, elles sont assimilées à l'Etat dit « Etat Associé ».
- Paielements** = Tous les paiements significatifs, versés par les Entreprises à l'Etat, au titre de l'exploitation pétrolière et minière
- Recettes** = Toutes les recettes significatives, reçues par l'Etat de la part des Entreprises pétrolières et minières.
- Ecart Positif** = Ecart qui se dégage lorsque les Déclarations des Entreprises sont supérieures à celles de l'Etat lors du rapprochement paiement par paiement.
- Ecart Négatif** = Ecart qui se dégage lorsque les Déclarations de l'Etat sont supérieures à celles des Entreprises lors du rapprochement paiement par paiement.
- TOF** = Tableau des Opérations Financières de l'Etat.
Le TOFE 2010 tel que présenté par le Ministère des Finances et la Banque Centrale du Congo ne fait pas ressortir de manière claire les recettes du secteur extractif. Toutefois, les recettes courantes de la DGDA, de la DGI et de la DGRAD mentionnées dans ce tableau pour l'ensemble des exportations, tous secteurs confondus, sont de l'ordre de 2 199 187 000 000 CDF, au taux de 1USD = 906 CDF soit 2 427 358 720 USD.
Les déclarations à l'ITIE-2010 du secteur minier sont de l'ordre de 548 638 253 USD qui représentent 22,6% du TOFE

Tableau 2. Ensemble de déclarations des paiements de toutes les entreprises du périmètre rapprochées avec l'ensemble de déclarations des recettes de l'Etat

N°	NIF	NOMS USUELS	Secteur	Totalité des déclarations des Eses	Totalité des déclarations de l'ETAT	ECART POSITIF	ECART NEGATIF	Taux /recettes Etat
1	A0701284E	MIOC	P	113 490 768	113 477 918	12 850	0	14,21%
2	A0810758D	TFM	M	97 773 875	102 389 096	3 928 219	8 543 441	12,83%
3	A0703938P	TEIKOKU	P	79 855 125	79 855 126	0	1	10,00%
4	A0701041Q	KCC	M	61 770 682	69 959 885	893 792	9 082 995	8,76%
5	A1007580B	METALKOL	M	60 000 000	60 000 000	0	0	7,52%
6	A0703937N	LIREX	P	46 283 543	46 282 472	1 105	0	5,80%
7	A0701287H	PERENCO	P	46 852 777	45 435 603	1 417 174	0	5,69%
8	A0704867Z	MUMI	M	36 503 938	36 329 872	986 869	812 803	4,55%
9	A0703905D	CHEVRON	P	33 053 210	33 053 182	30	2	4,14%
10	A0905972C	BOSS MINING	M	29 138 527	32 066 458	60 215	2 988 146	4,02%
11	A1007789D	SODIFOR	M	30 000 000	30 000 000	0	0	3,76%
12	A0704687D	RUASHI	M	19 040 675	24 018 378	448 799	5 426 502	3,01%
13	A0800394N	AMCK	M	16 582 652	15 570 175	1 093 808	81 331	1,95%
14	A0701147F	GECAMINES	M	12 893 245	13 090 522	2 161 768	2 359 045	1,64%
15	A0708211J	CHEMAF	M	8 782 420	11 732 246	51 722	3 001 548	1,47%
16	A0814445L	BAZANO	M	10 340 570	11 711 938	14 442	1 385 810	1,47%
17	A0700152Z	ASHANTI	M	9 795 423	9 792 282	3 191	50	1,23%
18	A0702049L	KIBALI	M	9 363 555	9 363 555	0	0	1,17%
19	A1103150M	OIL OF DRC	P	8 501 998	8 500 000	1 998	0	1,06%
20	A0704865X	SOMIKA	M	5 472 360	8 136 435	11 972	2 676 047	1,02%
21	A1009299U	KANSUKI	M	7 500 000	7 500 000	0	0	0,94%
22	A0704877K	CMSK	M	4 341 551	4 924 465	167 087	750 000	0,62%
23	A0700357X	STL	M	2 872 489	2 402 825	505 870	36 206	0,30%
24	A0712822W	CDM	M	2 478 558	2 400 759	106 296	28 496	0,30%
25	A0704875H	KINSEDA	M	2 308 332	2 319 102	49 407	60 177	0,29%
26	A0811710N	CLWM SPRL	M	1 649 058	2 125 247	0	476 189	0,27%
27	A0802327P	SECAKAT	M	3 000 000	2 000 000	1 000 000	0	0,25%
28	A704695M	COMIDE	M	1 750 000	1 750 000	0	0	0,22%
29	A0708266T	SWANMINES Sprl	M	1 600 000	1 600 000	0	0	0,20%
30	A0811578U	S.M.K.K	M	1 105 586	1 105 586	0	0	0,14%
31	A0814806D	RUBAMIN	M	967 217	1 103 467	84 545	220 795	0,14%
32	A0811711P	VOLCANO	M	1 059 068	1 086 204	4	27 140	0,14%
33	SANS NIF	CHABARA	M	1 000 000	1 000 000	0	0	0,13%
34	A0901048A	BARBAROS	M	888 114	991 048	0	102 934	0,12%
35	A0906442N	FEZA MINING	M	711 656	872 038	57 263	217 644	0,11%
36	A0700172W	AMC	M	897 490	862 887	39 385	4 782	0,11%
37	A0906707B	KALUMINES	M	486 079	510 399	47 021	71 341	0,06%
38	A0700383A	SOCO	P	504 494	506 088	0	1 594	0,06%
39	A0905363Q	SODIMICO	M	288 063	433 200	4 649	149 786	0,05%
40	A1007484X	SODIMIKA	M	325 000	325 000	0	0	0,04%
41	A0811655D	SEK	M	374 664	320 985	63 128	9 450	0,04%
42	A0700186L	DE BEERS	M	299 137	307 509	0	8 373	0,04%
43	A1004150Y	KISANFU	M	275 045	274 706	339	0	0,03%
44	A0706875G	SURESTREAM	P	183 008	183 008	0	0	0,02%
45	A0811093S	G.A.R SPRL	M	273 220	163 353	136 604	26 737	0,02%
46	A0700073N	TWANGIZA	M	155 787	155 987	0	200	0,02%
47	A0906857P	CLUMING	M	109 618	115 775	0	6 157	0,01%
48	A0704693K	BOLFAST	M	21 063	107 539	1 091	87 567	0,01%
49	A0700163L	LUGUSHWA	M	45 793	45 946	0	154	0,01%
50	A0700153A	NAMOYA	M	40 001	40 148	0	147	0,01%
51	A0909587G	ENERGUL	P	8 092	7 079	1 013	0	0,00%
52	A0812843U	Nessergy	P	5 131	0	5 131	0	0,00%
53	A0700201C	MIBA	M	3 305	0	3 305	0	0,00%
54	A0906982A	DIVINE OIL	P	0	0	0	0	0,00%
55	A1105861J	SAKIMA	M	0	0	0	0	0,00%
56	A0811080D	SICOMINES	M	0	0	0	0	0,00%
57	A1007960P	SCK-Mn	M	0	0	0	0	0,00%
58	A0805833A	SOKIMO	M	0	0	0	0	0,00%
Sous total (Déclarations Entreprises + Etat)				773 021 962	798 305 493	13 360 092	38 643 590	100,00%
59	A0905460W	FRONTIER SPRL	M	0	76 558 396	0	76558396	98,62%
60	A0906511N	COMISA	M	0	1 074 837	0	1074837	1,38%
Sous total (Déclaration unilatérale de l'Etat)				0	77 633 233	0	77 633 233	100,00%

N°	NIF	NOMS USUELS	Secteur	Totalité des déclarations des Eses	Totalité des déclarations de l'ETAT	ECART POSITIF	ECART NEGATIF	Taux /recettes Etat
Total Général				773 021 962	875 938 726	13 360 092	116 276 823	

M = Mines

P= Pétrole

Tableau 3. Ensemble de déclarations de paiements de toutes les entreprises du périmètre du secteur pétrolier rapprochées avec l'ensemble de déclarations des recettes de l'Etat du même secteur

N°	NIF	Entreprises	Totalité des Déclarations Entreprises	Totalité des Déclarations Etat	ECART POSITIF	ECART NEGATIF	Taux/Recettes Etat
1	A0701284E	MIOC	113 490 768	113 477 918	12 850	0	34,67%
2	A0703938P	TEIKOKU	79 855 125	79 855 126	0	1	24,40%
3	A0703937N	LIREX	46 283 543	46 282 472	1 105	0	14,14%
4	A0701287H	PERENCO	46 852 777	45 435 603	1 417 174	0	13,88%
5	A0703905D	CHEVRON	33 053 210	33 053 182	30	2	10,10%
6	A1103150M	OIL OF DRC	8 501 998	8 500 000	1 998	0	2,60%
7	A0700383A	SOCO	504 494	506 088	0	1 594	0,15%
8	A0706875G	SURESTREAM	183 008	183 008	0	0	0,06%
9	A0909587G	ENERGUL	8 092	7 079	1 013	0	0,00%
10	A0812843U	Nessergy	5 131	0	5 131	0	0,00%
11	A0906982A	DIVINE OIL	0	0	0	0	0,00%
Total général			328 738 146	327 300 475	1 439 301	1 597	100,00%

Tableau 4. Ensemble de déclarations de paiements de toutes les entreprises du périmètre du secteur minier en production rapprochées avec l'Ensemble de déclarations des recettes de l'Etat du même secteur

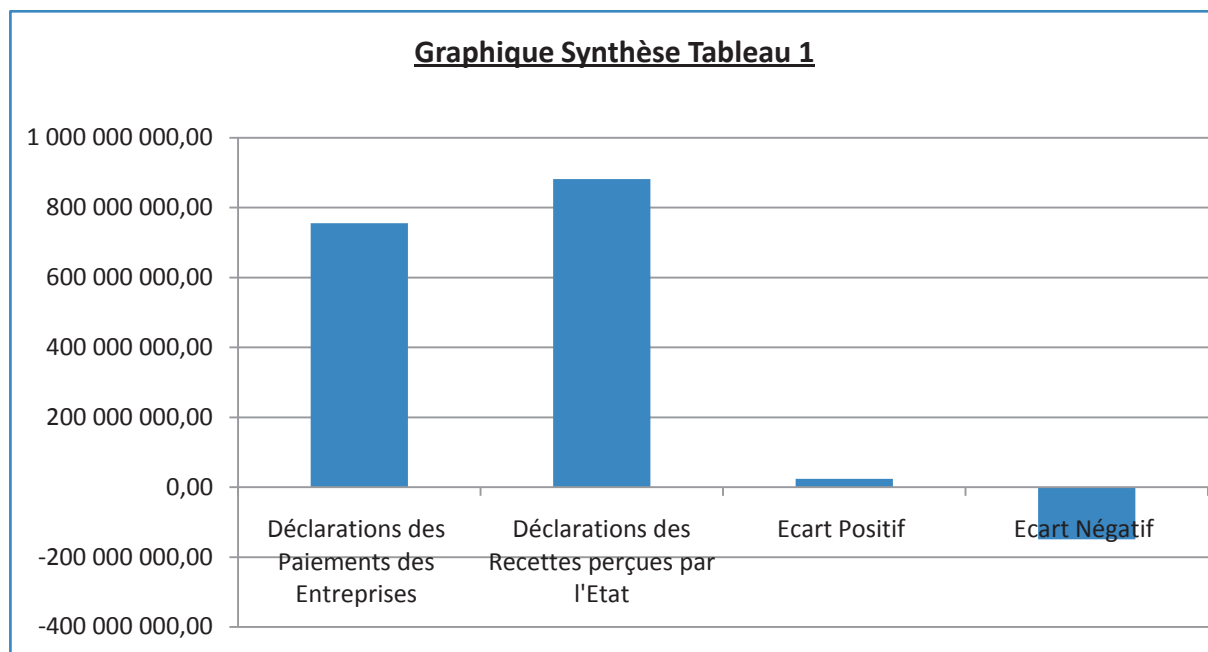
N°	NIF	NOM USUEL	Déclarations Entreprises	Déclarations de l'ETAT	ECART POSITIF	ECART NEGATIF	Taux/Recettes Etat
1	A0810758D	TFM	97 773 875	102 389 096	3 928 219	8 543 441	24,48%
2	A0905460W	FRONTIER SPRL	0	76 558 396	0	76 558 396	18,30%
3	A0701041Q	KCC	61 770 682	69 959 885	893 792	9 082 995	16,72%
4	A0704867Z	MUMI	36 503 938	36 329 872	986 869	812 803	8,68%
5	A0905972C	BOSS MINING	29 138 527	32 066 458	60 215	2 988 146	7,67%
6	A0704687D	RUASHI	19 040 675	24 018 378	448 799	5 426 502	5,74%
7	A0800394N	AMCK	16 582 652	15 570 175	1 093 808	81 331	3,72%
8	A0701147F	GECAMINES	12 893 245	13 090 522	2 161 768	2 359 045	3,13%
9	A0708211J	CHEMAF	8 782 420	11 732 246	51 722	3 001 548	2,80%
10	A0814445L	BAZANO	10 340 570	11 711 938	14 442	1 385 810	2,80%
11	A0704865X	SOMIKA	5 472 360	8 136 435	11 972	2 676 047	1,95%
12	A0704877K	CMSK	4 341 551	4 924 465	167 087	750 000	1,18%
13	A0700357X	STL	2 872 489	2 402 825	505 870	36 206	0,57%
14	A0811710N	CLWM SPRL	1 649 058	2 125 247	0	476 189	0,51%
15	A0811578U	S.M.K.K	1 105 586	1 105 586	0	0	0,26%
16	A0814806D	RUBAMIN	967 217	1 103 467	84 545	220 795	0,26%
17	A0811711P	VOLCANO	1 059 068	1 086 204	4	27 140	0,26%
18	A0906511N	COMISA	0	1 074 837	0	1 074 837	0,26%
19	A0906442N	FEZA MINING	711 656	872 038	57 263	217 644	0,21%
20	A0700172W	AMC	897 490	862 887	39 385	4 782	0,21%
21	A0905363Q	SODIMICO	288 063	433 200	4 649	149 786	0,10%
22	A0811655D	SEK	374 664	320 985	63 128	9 450	0,08%
23	A1004150Y	KISANFU	275 045	274 706	339	0	0,07%
24	A0811093S	G.A.R SPRL	273 220	163 353	136 604	26 737	0,04%
25	A0700201C	MIBA	3 305	0	3 305	0	0,00%
26	A1105861J	SAKIMA	0	0	0	0	0,00%
27	A1007960P	SICOMINES	0	0	0	0	0,00%
28	A0811080D	SCK-Mn	0	0	0	0	0,00%
29	A0805833A	SOKIMO	0	0	0	0	0,00%
			313 117 358	418 313 204	10 713 784	115 909 631	100,00%

Tableau 5. Ensemble de déclarations de paiements de toutes les entreprises du périmètre du secteur minier en exploration rapprochées avec l' Ensemble de déclarations des recettes de l'Etat du même secteur

N°	NIF	NOM USUEL	Déclarations Entreprises	Déclarations de l'ETAT	ECART POSITIF	ECART NEGATIF	Taux/Recettes Etat
1	A1007580B	METALKOL	60 000 000	60 000 000	0	0	46,04%
2	A1007789D	SODIFOR	30 000 000	30 000 000	0	0	23,02%
3	A0700152Z	ASHANTI	9 795 423	9 792 282	3 191	50	7,51%
4	A0702049L	KIBALI	9 363 555	9 363 555	0	0	7,18%
5	A1009299U	KANSUKI	7 500 000	7 500 000	0	0	5,75%
6	A0712822W	CDM	2 478 558	2 400 759	106 296	28 496	1,84%
7	A0704875H	KINSEDA	2 308 332	2 319 102	49 407	60 177	1,78%
8	A0802327P	SECAKAT	3 000 000	2 000 000	1 000 000	0	1,53%
9	A704695M	COMIDE	1 750 000	1 750 000	0	0	1,34%
10	A0708266T	SWANMINES Sprl	1 600 000	1 600 000	0	0	1,23%
11	SANS NIF	CHABARA	1 000 000	1 000 000	0	0	0,77%
12	A0901048A	BARBAROS	888 114	991 048	0	102 934	0,76%
13	A0906707B	KALUMINES	486 079	510 399	47 021	71 341	0,39%
14	A1007484X	SODIMIKA	325 000	325 000	0	0	0,25%
15	A0700186L	DE BEERS	299 137	307 509	0	8 373	0,24%
16	A0700073N	TWANGIZA	155 787	155 987	0	200	0,12%
17	A0906857P	CLUMING	109 618	115 775	0	6 157	0,09%
18	A0704693K	BOLFAST	21 063	107 539	1 091	87 567	0,08%
19	A0700163L	LUGUSHWA	45 793	45 946	0	154	0,04%
20	A0700153A	NAMOYA	40 001	40 148	0	147	0,03%
			131 166 459	130 325 049	1 207 006	365 596	100,00%

Synthèse Tableau 2: Ensemble de déclarations des paiements de toutes les Entreprises du périmètre et les déclarations des recettes de l'Etat en USD

	Déclarations des Paiements des Entreprises	Déclarations des Recettes de l'Etat perçues des Entreprises	Ecart Positif	Ecart Négatif
Sous total (Déclarations Entreprises + Etat)	773 021 962	798 305 493	13 360 092	38 643 590
Sous total (Déclaration unilatérale de l'Etat)	0	77 633 233	0	77 633 233
Total Général	773 021 963	875 938 727	13 360 092	116 276 824



Synthèse des tableaux 2-3-4: Ensemble de déclarations des paiements des entreprises du périmètre par secteur en USD

	Total des déclarations des Paiements des Entreprises	Taux par rapport au Total des paiements des entreprises	Total des déclarations des Recettes l'Etat perçues des Entreprises	Taux par rapport au Total des recettes de l'Etat
Déclarations Secteur pétrolier	328 738 146	43%	327 300 475	37%
Déclarations Secteur minier	444 283 817	57%	548 638 253	63%
Total général des montants des déclarations	773 021 963	100%	875 938 727	100%

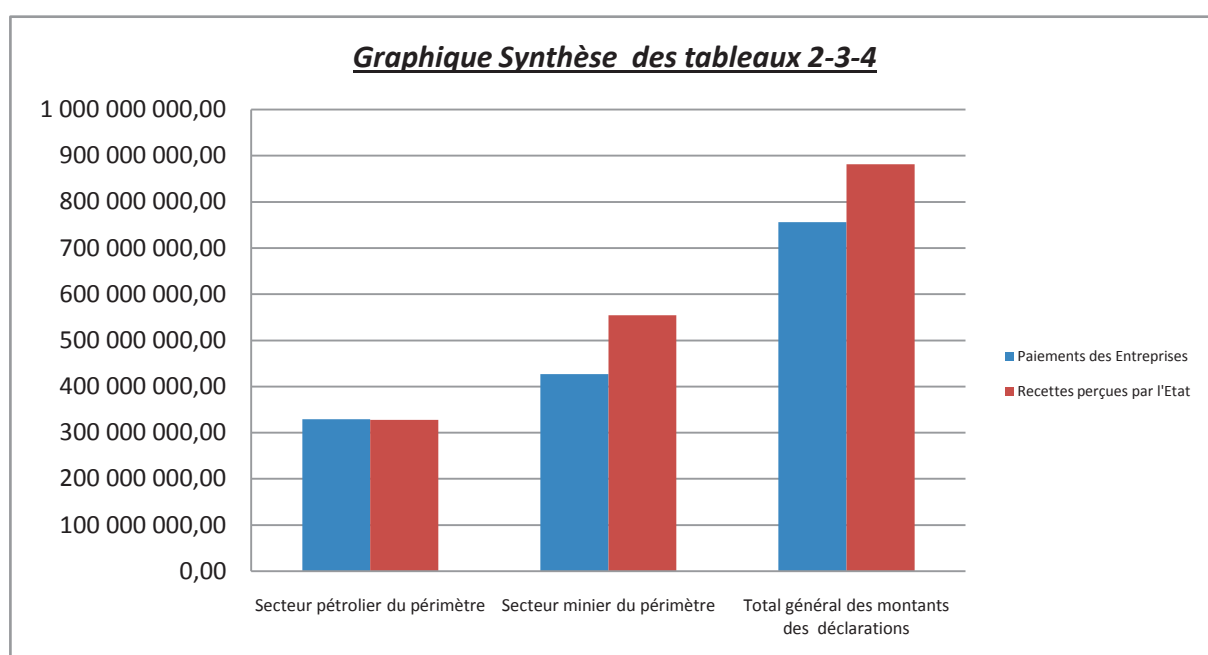


Tableau 6. Ensemble de déclarations de paiements de toutes les entreprises du périmètre du secteur pétrolier rapprochées avec l' Ensemble de déclarations des recettes de la DGI du même secteur

N°	NIF	Entreprise	Déclarations Entreprises	Déclarations DGI	ECART POSITIF	ECART NEGATIF	Taux/Recettes DGI
1	A0701284E	MIOC	32 463 957	32 451 107	12 850	0	27,60%
2	A0703937N	LIREX	26 847 650	26 846 578	1 071	0	22,84%
3	A0701287H	PERENCO	25 604 626	25 603 140	1 487	0	21,78%
8	A0703938P	TEIKOKU	22 204 933	22 204 934	0	1	18,89%
4	A0703905D	CHEVRON	10 270 684	10 270 686	0	2	8,74%
5	A0706875G	SURESTREAM	174 954	174 954	0	0	0,15%
6	A0909587G	ENERGUL	7 079	7 079	0	0	0,01%
7	A0700383A	SOCO	2 863	4 457	0	1 594	0,00%
9	A0812843U	Nessergy	5 131	0	5 131	0	0,00%
10	A0906982A	DIVINE OIL	0	0	0	0	0,00%
11	A1103150M	OIL OF DRC	0	0	0	0	0,00%
			117 581 877	117 562 935	20 539	1 597	100,00%

Tableau 7. Ensemble de déclarations de paiements de toutes les entreprises du périmètre du secteur pétrolier rapprochées avec l'Ensemble de déclarations des recettes de la DGRAD du même secteur

N°	NIF	Entreprise	Déclarations Entreprises	Déclarations DGRAD	ECART POSITIF	ECART NEGATIF	Taux/Recettes DGRAD
1	A0701284E	MIOC	81 026 811	81 026 811	0	0	38,63%
2	A0703938P	TEIKOKU	57 650 192	57 650 192	0	0	27,49%
3	A0703905D	CHEVRON	22 782 526	22 782 496	30	0	10,86%
4	A0701287H	PERENCO	21 248 151	19 832 463	1 415 687	0	9,46%
5	A0703937N	LIREX	19 435 894	19 435 893	34	0	9,27%
6	A1103150M	OIL OF DRC	8 501 998	8 500 000	1 998	0	4,05%
7	A0700383A	SOCO	501 631	501 631	0	0	0,24%
8	A0706875G	SURESTREAM	8 054	8 054	0	0	0,00%
9	A0812843U	Nessergy	0	0	0	0	0,00%
10	A0906982A	DIVINE OIL	0	0	0	0	0,00%
11	A0909587G	ENERGUL	1 013	0	1 013	0	0,00%
Totaux			211 156 269	209 737 540	1 418 762	0	100,00%

Note. Aucun droit n'est perçu par la DGDA dans le secteur pétrolier.

Synthèse 5: Déclarations de l'ensemble des entreprises du secteur pétrolier par Régie

TYPE D'ENTREPRISES	REGIES	DECLARATIONS DES ENTREPRISES	DECLARATIONS DE L'ETAT	ECART POSITIF	ECART NEGATIF
Pétrolières	DGI	117 581 877	117 562 935	20 539	1 597
	DGRAD	211 156 269	209 737 540	1 418 762	0
Totaux		328 738 146	327 300 475	1 439 301	1 597

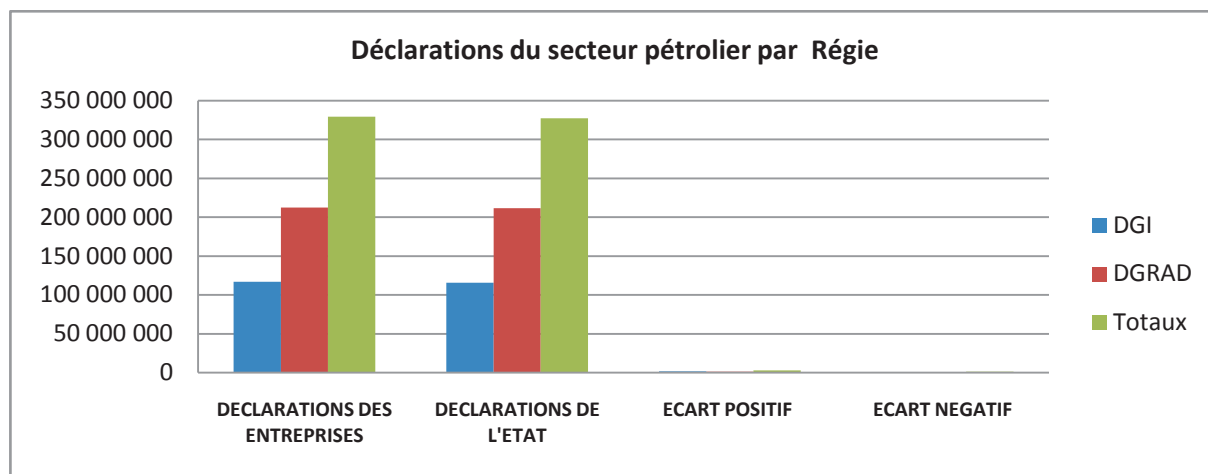


Tableau 8. Ensemble de déclarations de paiements de toutes les entreprises du périmètre du secteur minier rapprochées avec l'ensemble de déclarations des recettes de la DGI du même secteur

N°	NIF	Entreprises	Déclarations Entreprises	Déclarations DGI	ECART POSITIF	ECART NEGATIF	Taux/Recettes DGI
1	A0905460W	FRONTIER	0	76 523 853	0	76 523 853	41,38%
2	A0810758D	TFM	40 341 787	38 465 610	1 876 177	0	20,80%
3	A0701041Q	KCC	13 138 524	13 133 378	6 026	880	7,10%
4	A0704867Z	MUMI	10 102 568	10 090 733	12 002	167	5,46%
5	A0905972C	BOSS MINING	7 783 100	7 918 119	1 365	136 384	4,28%
6	A0814445L	BAZANO	6 297 720	6 342 346	4 804	49 430	3,43%
7	A0704687D	RUASHI	6 332 603	6 020 803	448 174	136 374	3,26%
8	A0701147F	GECAMINES	5 582 906	5 481 553	101 353	0	2,96%
9	A0800394N	AMCK	4 981 035	4 962 726	53 617	35 308	2,68%
10	A0708211J	CHEMAF	2 984 972	3 037 870	51 722	104 620	1,64%
11	A0700357X	STL	2 366 725	2 402 825	107	36 206	1,30%
12	A0704865X	SOMIKA	2 236 024	2 282 943	11 308	58 227	1,23%
13	A0704877K	CMSK	1 112 883	1 112 883	0	0	0,60%
14	A0702049L	KIBALI	884 077	884 077	0	0	0,48%
15	A0700172W	AMC	820 317	818 598	6 501	4 782	0,44%
16	A0906511N	COMISA	0	728 669	0	728 669	0,39%
17	A0704875H	KINSEDA	558 955	619 131	0	60 177	0,33%
18	A0712822W	CDM	579 982	608 473	5	28 496	0,33%
19	A0901048A	BARBAROS	463 052	542 647	0	79 595	0,29%
20	A0906707B	KALUMINES	439 058	510 399	0	71 341	0,28%
21	A0700152Z	ASHANTI	467 435	464 294	3 191	50	0,25%
22	A0811710N	CLWM SPRL	323 296	404 223	0	80 928	0,22%
23	A0811655D	SEK	346 042	308 208	47 284	9 450	0,17%
24	A0700186L	DE BEERS	299 137	307 509	0	8 373	0,17%
25	A0700073N	TWANGIZA	155 787	155 987	0	200	0,08%
26	A0905363Q	SODIMICO	132 001	132 009	9	17	0,07%
27	A0906857P	CLUMING	109 618	115 775	0	6 157	0,06%
28	A0811711P	VOLCANO	107 336	110 776	0	3 440	0,06%
29	A0704693K	BOLFAST	21 063	107 539	1 091	87 567	0,06%
30	A1004150Y	KISANFU	91 293	91 293	0	0	0,05%
31	A0906442N	FEZA MINING	105 032	85 029	34 885	14 882	0,05%
32	A0811093S	G.A.R SPRL	44 390	51 658	0	7 268	0,03%
33	A0700163L	LUGUSHWA	45 793	45 946	0	154	0,02%
34	A0700153A	NAMOYA	40 001	40 148	0	147	0,02%
35	A0814806D	RUBAMIN	122 558	38 012	84 545	0	0,02%
36	A0811578U	S.M.K.K	501	501	0	0	0,00%
37	A0700201C	MIBA	0	0	0	0	0,00%
38	A0805833A	SOKIMO	0	0	0	0	0,00%
39	A0811080D	SCK-Mn	0	0	0	0	0,00%
40	A1105861J	SAKIMA	0	0	0	0	0,00%
41	A1007960P	SICOMINES	0	0	0	0	0,00%
42	SANS NIF	CHABARA	0	0	0	0	0,00%
43	A704695M	COMIDE	0	0	0	0	0,00%
44	A1009299U	KANSUKI	0	0	0	0	0,00%
45	A1007580B	METALKOL	0	0	0	0	0,00%
46	A0802327P	SECAKAT	0	0	0	0	0,00%
47	A1007789D	SODIFOR	0	0	0	0	0,00%
48	A1007484X	SODIMIKA	0	0	0	0	0,00%
49	A0708266T	SWANMINES	0	0	0	0	0,00%
			109 417 568	184 946 543	2 744 165	78 273 141	100,00%

Tableau 9. Ensemble de déclarations de paiements de toutes les entreprises du périmètre du secteur minier rapprochées avec l'Ensemble de déclarations des recettes de la DGRAD du même secteur

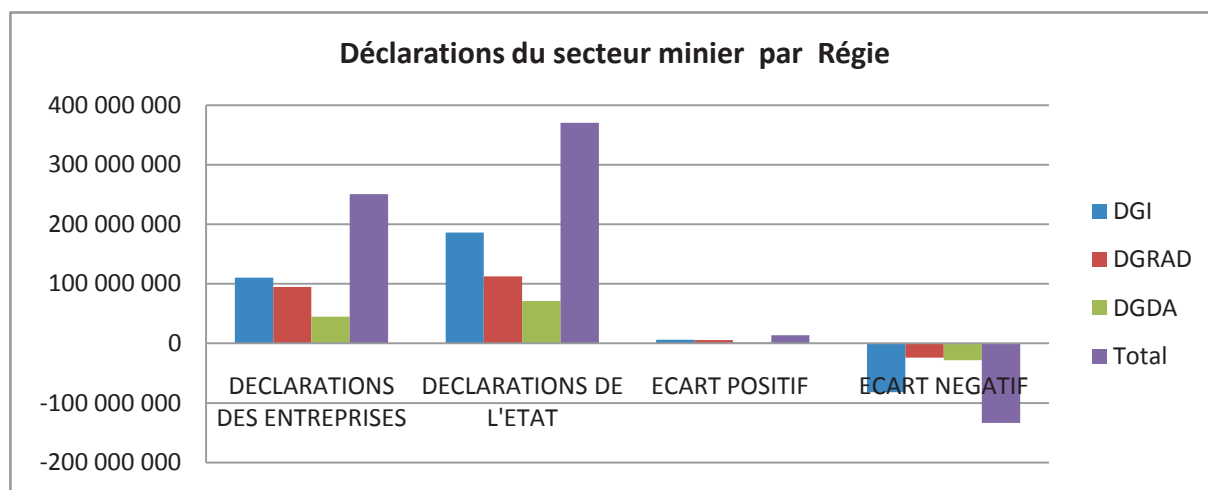
N°	NIF	ENTREPRISE	Déclarations Entreprises	Déclarations DGRAD	ECART POSITIF	ECART NEGATIF	Taux/Recettes DGRAD
1	A0810758D	TFM	29 003 610	26 951 568	2 052 042	0	26,02%
2	A0905972C	BOSS MINING	15 161 833	15 251 208	58 793	148 168	14,72%
3	A0701041Q	KCC	9 642 937	11 099 038	374 976	1 831 077	10,72%
4	A0700152Z	ASHANTI	9 327 988	9 327 988	0	0	9,01%
5	A0704687D	RUASHI	6 927 469	7 431 980	625	505 136	7,18%
6	A0704867Z	MUMI	6 443 808	5 869 444	974 866	400 501	5,67%
7	A0701147F	GECAMINES	4 401 951	4 678 481	2 060 415	2 336 945	4,52%
8	A0708211J	CHEMAF	2 828 910	4 363 471	0	1 534 561	4,21%
9	A0704865X	SOMIKA	2 914 842	4 032 824	664	1 118 646	3,89%
10	A0814445L	BAZANO	2 168 366	2 761 112	9 638	602 384	2,67%
11	A0800394N	AMCK	2 022 550	2 053 283	15 290	46 023	1,98%
12	A0704877K	CMSK	2 048 663	1 981 042	67 621	0	1,91%
13	A0712822W	CDM	1 898 577	1 792 286	106 291	0	1,73%
14	A0702049L	KIBALI	1 104 478	1 104 478	0	0	1,07%
15	A0811711P	VOLCANO	951 732	975 428	4	23 701	0,94%
16	A0814806D	RUBAMIN	698 388	916 332	0	217 944	0,88%
17	A0811710N	CLWM SPRL	664 432	801 243	0	136 812	0,77%
18	A0906442N	FEZA MINING	547 515	750 277	0	202 762	0,72%
19	A0901048A	BARBAROS	425 062	448 401	0	23 339	0,43%
20	A0906511N	COMISA	0	346 168	0	346 168	0,33%
21	A0905363Q	SODIMICO	116 413	265 617	566	149 770	0,26%
22	A1004150Y	KISANFU	183 752	183 413	339	0	0,18%
23	A0811093S	G.A.R SPRL	88 560	108 028	0	19 468	0,10%
24	A0811578U	S.M.K.K	55 085	55 085	0	0	0,05%
25	A0811655D	SEK	28 622	12 777	15 845	0	0,01%
26	A0905460W	FRONTIER	0	12 677	0	12 677	0,01%
27	A0700073N	TWANGIZA	0	0	0	0	0,00%
28	A0700153A	NAMOYA	0	0	0	0	0,00%
29	A0700163L	LUGUSHWA	0	0	0	0	0,00%
30	A0700172W	AMC	0	0	0	0	0,00%
31	A0700186L	DE BEERS	0	0	0	0	0,00%
32	A0700201C	MIBA	0	0	0	0	0,00%
33	A0700357X	STL	0	0	0	0	0,00%
34	A0704693K	BOLFAST	0	0	0	0	0,00%
35	A0704875H	KINSEDA	49 378	0	49 378	0	0,00%
36	A0805833A	SOKIMO	0	0	0	0	0,00%
37	A0906707B	KALUMINES	47 021	0	47 021	0	0,00%
38	A0906857P	CLUMING	0	0	0	0	0,00%
39	A0811080D	SCK-Mn	0	0	0	0	0,00%
40	A1105861J	SAKIMA	0	0	0	0	0,00%
41	A1007960P	SICOMINES	0	0	0	0	0,00%
42	SANS NIF	CHABARA	0	0	0	0	0,00%
43	A704695M	COMIDE	0	0	0	0	0,00%
44	A1009299U	KANSUKI	0	0	0	0	0,00%
45	A1007580B	METALKOL	0	0	0	0	0,00%
46	A0802327P	SEKAT	0	0	0	0	0,00%
47	A1007789D	SODIFOR	0	0	0	0	0,00%
48	A1007484X	SODIMIKA	0	0	0	0	0,00%
49	A0708266T	SWANMINES	0	0	0	0	0,00%
			99 751 941	103 573 649	5 834 373	9 656 081	100,00%

Tableau 10. Ensemble de déclarations de paiements de toutes les entreprises du périmètre du secteur minier rapprochées avec l'ensemble de déclarations des recettes de la DGDA du même secteur

N°	NIF	Entreprises	Déclarations Entreprises	Déclarations DGDA	ECART POSITIF	ECART NEGATIF	Taux/Recettes DGDA
1	A0701041Q	KCC	11 276 430	18 527 469	0	7 251 039	26,17%
2	A0810758D	TFM	6 960 618	15 504 058	0	8 543 441	21,90%
3	A0704867Z	MUMI	10 978 225	11 390 360	0	412 134	16,09%
4	A0905972C	BOSS MINING	2 312 035	5 015 629	0	2 703 594	7,08%
5	A0704687D	RUASHI	827 647	4 612 639	0	3 784 992	6,51%
6	A0800394N	AMCK	4 579 068	3 554 167	1 024 901	0	5,02%
7	A0708211J	CHEMAF	1 968 538	3 330 905	0	1 362 367	4,70%
8	A0701147F	GECAMINES	2 908 388	2 930 488	0	22 100	4,14%
9	A0814445L	BAZANO	1 874 484	2 608 480	0	733 996	3,68%
10	A0704865X	SOMIKA	321 495	1 820 669	0	1 499 174	2,57%
11	A0811710N	CLWM SPRL	661 331	919 780	0	258 450	1,30%
12	A0704877K	CMSK	344 823	304 126	40 697	0	0,43%
13	A0814806D	RUBAMIN	146 271	149 123	0	2 851	0,21%
14	A0700172W	AMC	77 172	44 289	32 883	0	0,06%
15	A0906442N	FEZA MINING	59 109	36 732	22 378	0	0,05%
16	A0905363Q	SODIMICO	39 649	35 574	4 075	0	0,05%
17	A0905460W	FRONTIER	0	21 867	0	21 867	0,03%
18	A0811093S	G.A.R SPRL	140 271	3 667	136 604	0	0,01%
19	A0700201C	MIBA	3 305	0	3 305	0	0,00%
20	A0700357X	STL	505 764	0	505 764	0	0,00%
21	A0805833A	SOKIMO	0	0	0	0	0,00%
22	A0811578U	S.M.K.K	0	0	0	0	0,00%
23	A0811655D	SEK	0	0	0	0	0,00%
24	A0811711P	VOLCANO	0	0	0	0	0,00%
25	A0906511N	COMISA	0	0	0	0	0,00%
26	A1004150Y	KISANFU	0	0	0	0	0,00%
27	A0811080D	SCK-Mn	0	0	0	0	0,00%
28	A1105861J	SAKIMA	0	0	0	0	0,00%
29	A1007960P	SICOMINES	0	0	0	0	0,00%
30	A0901048A	BARBAROS	0	0	0	0	0,00%
31	A0700152Z	ASHANTI	0	0	0	0	0,00%
32	A0704693K	BOLFAST	0	0	0	0	0,00%
33	A0906857P	CLUMING	0	0	0	0	0,00%
34	SANS NIF	CHABARA	0	0	0	0	0,00%
35	A0712822W	CDM	0	0	0	0	0,00%
36	A704695M	COMIDE	0	0	0	0	0,00%
37	A1009299U	KANSUKI	0	0	0	0	0,00%
38	A0906707B	KALUMINES	0	0	0	0	0,00%
39	A0702049L	KIBALI	0	0	0	0	0,00%
40	A0704875H	KINSEDA	0	0	0	0	0,00%
41	A1007580B	METALKOL	0	0	0	0	0,00%
42	A0700186L	DE BEERS	0	0	0	0	0,00%
43	A0802327P	SEKAKAT	0	0	0	0	0,00%
44	A1007789D	SODIFOR	0	0	0	0	0,00%
45	A1007484X	SODIMIKA	0	0	0	0	0,00%
46	A0708266T	SWANMINES	0	0	0	0	0,00%
47	A0700163L	LUGUSHWA	0	0	0	0	0,00%
48	A0700153A	NAMOYA	0	0	0	0	0,00%
49	A0700073N	TWANGIZA	0	0	0	0	0,00%
			45 984 623	70 810 021	1 770 607	26 596 005	100,00%

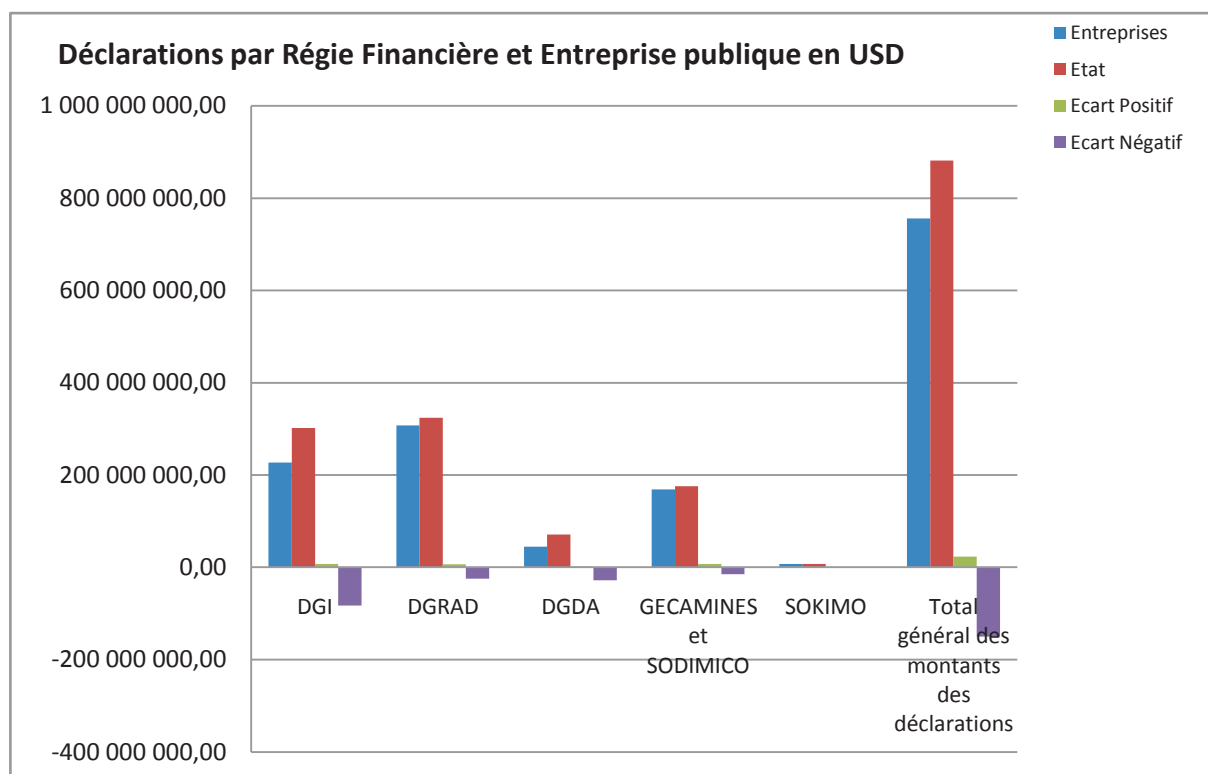
Synthèse Tableau 7-8-9 : Déclarations de l'ensemble des entreprises du secteur minier par Régie

TYPE D'ENTREPRISES	REGIES	DECLARATIONS DES ENTREPRISES	DECLARATIONS DE L'ETAT	ECART POSITIF	ECART NEGATIF
Minières	DGI	109 417 568	184 946 543	2 744 165	78 273 141
	DGRAD	99 751 941	103 573 649	5 834 373	9 656 081
	DGDA	45 984 623	70 810 021	1 770 607	26 596 005
Totaux		255 154 132	359 330 214	10 349 145	114 525 227



Synthèse 3: Déclarations par Régie Financière et Entreprise publique en USD

	Montants des déclarations des Paiements des Entreprises	% par rapport aux paiements des entreprises	Montants des déclarations des Recettes significatives de l'Etat perçues des Entreprises	% par rapport aux recettes de l'Etat	Ecart Positif	Ecart Négatif
Déclarations des paiements et des recettes à la DGI	226 999 445	29%	302 509 478	35%	2 764 705	78 274 738
Déclarations des paiements et des recettes à la DGRAD	310 908 210	40%	313 311 189	36%	7 253 135	9 656 081
Déclarations des paiements et des recettes à la DGDA	45 984 623	6%	70 810 021	8%	1 770 607	26 596 005
Déclarations des paiements et des recettes des pas-de-porte des Entreprises en JV à la GECAMINES et à la SODIMICO	181 754 685	24%	181 933 039	21%	1 571 646	1 750 000
Déclarations des paiements et des recettes des ventes des actifs et la rente de l'Entreprise KIBALI à la SOKIMO	7 375 000	1%	7 375 000	1%	0	0
Total général des montants des déclarations	773 021 963	100%	875 938 727	100%	13 360 092	116 276 824



***Synthèse 5: Déclarations par type d'entreprises et par Régies et
Entreprises publiques en USD***

TYPE D'ENTREPRISES	REGIES ET ENTREPRISES PUBLIQUES	DECLARATIONS DES ENTREPRISES	DE L'ETAT DECLARATIONS	ECART POSITIF	ECART NEGATIF
Pétrolières	DGI	117 252 297	117 231 758	20 539	0
	DGI	329 580	331 177	0	1 597
	DGRAD	211 156 269	209 737 540	1 418 762	0
Totaux		328 738 146	327 300 475	1 439 301	1 597
Minières en production	DGI	74 040 722	71 300 844	2 739 878	0
	DGI	31 312 890	109 243 773	0	77 930 884
	DGDA	5 749 161	3 978 555	1 770 607	0
	DGDA	40 235 462	66 831 467	0	26 596 005
	DGRAD	44 732 168	39 100 485	5 631 683	0
	DGRAD	42 167 269	51 800 012	0	9 632 743
Totaux		238 237 673	342 255 136	10 142 168	114 159 631
Minières en exploration	DGI	2 021 492	2 017 205	4 287	0
	DGI	2 042 464	2 384 721	0	342 257
	DGRAD	12 427 442	12 224 752	202 689	0
	DGRAD	425 062	448 401	0	23 339
Totaux		16 916 459	17 075 078	206 977	365 596
Minières en production	GECAMINES	74 879 685	74 308 068	571 616	0
	GECAMINES	0	1 750 000	0	1 750 000
		74 879 685	76 058 068	571 616	1 750 000
Minières en exploration	GECAMINES	74 850 000	73 850 000	1 000 000	0
	SODIMIKO	32 025 000	32 024 971	30	0
Minières en exploration	SOKIMO	7 375 000	7 375 000	0	0
Totaux		114 250 000	113 249 971	1 000 030	0
TOTAL GENERAL		773 021 963	875 938 727	13 360 092	116 276 824

Synthèse 6: Déclarations par Régies, par Entreprises publiques et par flux financiers en USD

REGIES ET ENTREPRISES PUBLIQUES	FLUX FINANCIERS	DECLARATIONS ENTREPRISES	DECLARATIONS ETAT	ECART POSITIF	ECART NEGATIF
DGI	IBP	123 121 441	194 665 032	23 351	71 566 943
	IPR	58 980 060	63 975 728	594 608	5 590 275
	ICAI	16 973 240	15 751 451	1 869 239	647 450
	IM	4 118 409	3 918 483	200 068	142
	AMR A	15 889 622	16 045 737	66 026	222 140
	AMR B	7 916 673	8 153 047	11 413	247 788
Totaux		226 999 445	302 509 478	2 764 705	78 274 738
DGDA	DDI	45 984 623	70 810 021	1 770 607	26 596 005
Totaux		45 984 623	70 810 021	1 770 607	26 596 005
DGRAD	Droits superficiels annuels par carré	13 592 451	14 049 043	172 552	629 145
	Redevance Minière	71 168 684	74 923 317	3 167 067	6 921 700
	Pénalités	14 556 683	14 572 305	2 089 615	2 105 237
	Royalties	31 788 903	30 373 215	1 415 721	0
	Taxe de statistique	3 987 430	3 987 430	0	0
	Dividendes	9 329 265	8 924 126	405 138	0
	Bonus de permis d'exploitation	2 501 998	2 500 000	1 998	0

REGIES ET ENTREPRISES PUBLIQUES	FLUX FINANCIERS	DECLARATIONS ENTREPRISES	DECLARATIONS ETAT	ECART POSITIF	ECART NEGATIF
	Bonus signature initiale	6 499 975	6 499 975	0	0
	Redevances superficielle sur permis d'exploration	10 723	9 710	1 013	0
	Marges distribuable	121 165 488	121 165 458	30	0
	Participation	36 306 610	36 306 610	0	0
Totaux		310 908 210	313 311 189	7 253 135	9 656 081
GECAMINES	PAS-DE-PORTE	129 003 370	129 753 370	1 000 000	1 750 000
	ROYALTIES	20 726 315	20 154 698	571 616	0
Totaux		149 729 685	149 908 068	1 571 616	1 750 000
SODIMICO	PAS-DE-PORTE	30 750 000	30 749 971	30	0
	ROYALTIES	1 275 000	1 275 000	0	0
Totaux		32 025 000	32 024 971	30	0
SOKIMO	VENTE DES ACTIFS ET PART SOCIAL	3 175 000	3 175 000	0	0
	RENTES EMNSUELLES	4 200 000	4 200 000	0	0
Totaux		7 375 000	7 375 000	0	0
TOTALGENERAL		773 021 963	875 938 727	13 360 092	116 276 824

Synthèse 7: Déclarations par type d'entreprises, par Régie et Entreprise publique et par flux financier en USD

SECTEUR	REGIES ET ENTREPRISES PUBLIQUES	FLUX FINANCIERS	DECLARATIONS ENTREPRISES	DECLARATIONS ETAT	ECART POSITIF	ECART NEGATIF
Pétrolières	DGI	IBP	113 609 196	113 609 059	137	0
		IPR	2 424 001	2 407 719	17 876	1 594
		AMR A	1 215 788	1 213 362	2 427	1
		AMR B	332 893	332 795	100	2
			117 581 877	117 562 935	20 539	1 597
Minières en production	DGI	IBP	9 512 245	81 055 973	23 215	71 566 943
		IPR	53 286 590	58 150 722	575 641	5 439 772
		ICAI	16 973 240	15 751 451	1 869 239	647 450
		IM	4 118 409	3 918 483	200 068	142
		AMR A	14 114 104	14 169 927	60 408	116 232
		AMR B	7 349 024	7 498 062	11 308	160 346
			105 353 612	180 544 618	2 739 878	77 930 884
Minières en exploration	DGI	IPR	3 269 469	3 417 287	1 091	148 909
		AMR A	559 731	662 448	3 191	105 908
		AMR B	234 756	322 190	5	87 440
			4 063 956	4 401 926	4 287	342 257
2	DGDA	DDI	45 984 623	70 810 021	1 770 607	26 596 005
			45 984 623	70 810 021	1 770 607	26 596 005
Pétrolières	DGRAD	Royalties	31 788 903	30 373 215	1 415 721	0
		Taxe de statistique	3 987 430	3 987 430	0	0

SECTEUR	REGIES ET ENTREPRISE S PUBLIQUES	FLUX FINANCIERS	DECLARATIONS ENTREPRISES	DECLARATI ONS ETAT	ECART POSITIF	ECART NEGATIF
		Dividendes	8 895 142	8 895 142	0	0
		Bonus de permis d'exploitation	2 501 998	2 500 000	1 998	0
		Bonus signature initiale	6 499 975	6 499 975	0	0
		Redevances superficiare sur permis d'exploration	10 723	9 710	1 013	0
		Marges distribuables	121 165 488	121 165 458	30	0
		Participation	36 306 610	36 306 610	0	0
			211 156 269	209 737 540	1 418 762	0
Minières en production	DGRAD	Droits superficiels annuels par carré	2 638 523	3 168 176	76 154	605 806
		Redevance Minière	69 498 579	73 359 502	3 060 776	6 921 700
		Pénalités	14 328 212	14 343 833	2 089 615	2 105 237
		Dividendes	434 123	28 985	405 138	0
			86 899 437	90 900 496	5 631 683	9 632 743
Minières en exploration	DGRAD	Droits superficiels annuels par carré	10 953 927	10 880 867	96 398	23 339
		Redevance Minière	1 670 105	1 563 814	106 291	0
		Pénalités	228 471	228 471	0	0
			12 852 504	12 673 153	202 689	23 339
Minières en production	GECAMINES	PAS-DE-PORTE	54 153 370	55 903 370	0	1 750 000
		ROYALTIES	20 726 315	20 154 698	571 616	0
			74 879 685	76 058 068	571 616	1 750 000
Minières en exploration	GECAMINES	PAS-DE-PORTE	74 850 000	73 850 000	1 000 000	0
			74 850 000	73 850 000	1 000 000	0
Minières en exploration	SODIMICO	PAS-DE-PORTE	30 750 000	30 749 971	30	0
		ROYALTIES	1 275 000	1 275 000	0	0
			32 025 000	32 024 971	30	0
Minières en exploration	SOKIMO	VENTE DES ACTIFS ET PART SOCIAL	3 175 000	3 175 000	0	0
		RENTES EMNSUELLES	4 200 000	4 200 000	0	0
			7 375 000	7 375 000	0	0
			773 021 963	875 938 727	13 360 092	116 276 824

a. Déclarations des Paiements des Entreprises Minières en production à la GECAMINES

N°	NIF	Entreprises	Déclarations Entreprises	Déclarations de l'ETAT	ECART POSITIF	ECART NEGATIF	Taux paiements
1	A0701041Q	KCC	27 712 791	27 200 000	512 790	0	36%
2	A0810758D	TFM	21 467 860	21 467 860	0	0	28%
3	A0704867Z	MUMI	8 979 336	8 979 336	0	0	12%
4	A0704687D	RUASHI	4 952 957	5 952 957	0	1 000 000	8%
5	A0800394N	AMCK	5 000 000	5 000 000	0	0	7%
6	A0905972C	BOSS MINING	3 881 559	3 881 502	57	0	5%
7	A0704877K	CMSK	835 182	1 526 413	58 769	750 000	2%
8	A0811578U	S.M.K.K	1 050 000	1 050 000	0	0	1%
9	A0708211J	CHEMAF	1 000 000	1 000 000	0	0	1%
			74 879 685	76 058 068	571 616	1 750 000	100%

b. Déclarations des Paiements des Entreprises Minières en exploration à la GECAMINES

N°	NIF	Entreprises	Déclarations Entreprises	Déclarations de l'ETAT	ECART POSITIF	ECART NEGATIF	Taux de paiement
1	A1007580B	METALKOL	60 000 000	60 000 000	0	0	81%
2	A1009299U	KANSUKI	7 500 000	7 500 000	0	0	10%
3	A0802327P	SECAKAT	3 000 000	2 000 000	1 000 000	0	3%
4	A704695M	COMIDE	1 750 000	1 750 000	0	0	2%
5	A0708266T	SWANMINES Sprl	1 600 000	1 600 000	0	0	2%
6	SANS NIF	CHABARA	1 000 000	1 000 000	0	0	1%
	Totaux		74 850 000	73 850 000	1 000 000	0	100%

c. Déclarations des Paiements des Entreprises Minières en exploration à la SODIMICO

N°	NIF	Entreprises	Déclarations Entreprises	Déclarations de l'ETAT	ECART POSITIF	ECART NEGATIF	Taux de paiement
1	A1007789D	SODIFOR	30 000 000	30 000 000	0	0	94%
2	A0704875H	KINSENDA	1 700 000	1 699 971	30	0	5%
3	A1007484X	SODIMIKA	325 000	325 000	0	0	1%
	Totaux		32 025 000	32 024 971	30	0	100%

d. Déclarations des Paiements des Entreprises Minières en exploration à la SOKIMO

N°	NIF	Entreprises	Déclarations Entreprises	Déclarations de l'ETAT	ECART POSITIF	ECART NEGATIF	Taux de paiement
1	A0702049L	KIBALI	7 375 000	7 375 000	0	0	100%
	Totaux		7 375 000	7 375 000	0	0	100%

7. RECOMMANDATIONS

7.1. Recommandations de l'exercice

7.1.1. Définition du seuil de matérialité

Il importe de définir le seuil de matérialité de manière très claire et simple pour permettre aux entreprises et aux Régies financières de s'accorder aisément sur les flux à déclarer pour les prochains rapports.

Aussi, un seuil de matérialité simplement bien défini aidera à élargir le périmètre afin d'intégrer de plus en plus d'entreprises dans le processus ITIE.

7.1.2. Utilisation du Nouvel Identifiant Fiscal (NIF)

Le Nouvel Identifiant Fiscal (NIF) doit devenir le seul élément d'identification des entreprises du périmètre et de suivi de toutes les transactions du secteur extractif et de différents rapports avec les administrations publiques.

7.1.3. Régularité de publication des rapports

Le pays doit fournir un effort pour réduire le décalage entre l'année de publication du rapport et l'année la plus récente des données contenues dans le rapport. Pour obtenir la note 1 qui est la meilleure note de la Commission de validation, la RDC devra produire au 30 décembre 2013 le rapport portant sur l'année 2012. Il y a possibilité de publier un rapport jumelé 2011 et 2012.

Ainsi, les données les plus récentes impacteront les débats et elles pourront servir de référence au budget national.

7.1.4. Automatisation du système de collecte des données.

Si l'informatisation des formulaires dans 2 régies financières a sensiblement améliorer la collecte des données et réduit le temps de retour des formulaires auprès de l'Administrateur indépendant, il n'a pas été le cas pour la DGRAD où la saisie est encore manuelle. Ceci a rendu difficile l'assemblage des données et surtout leur collecte et leur traitement.

Nous recommandons que le Gouvernement accélère l'informatisation complète de la DGRAD.

7.1.5. Du contrat chinois

Le Comité Exécutif devra redoubler d'effort pour obtenir le maximum de données chiffrées se rapportant aux diverses transaction dans le cadre du contrat chinois pour traduire un haut niveau de compréhension tendant à plus de transparence autour de cette convention. Pour répondre à l'Exigence 9f, l'ITIE-RDC devra publier en annexe au présent rapport des éléments clairs concernant les sommes perçues, leur utilisation dans les projets mine et infrastructures. Ceci éviterait au Secrétariat international et à la Commission de validation de donner un avis négatif sur cette question au risque d'annihiler tous les efforts consentis par le pays dans la mise en œuvre du processus ITIE en RDC.

7.1.6. De l'omission des paiements significatifs

Le Comité Exécutif devra se pencher de manière particulière à ce que tous les paiements significatifs soient captés de façon exhaustive pour l'année du Rapport. Il en est de même des flux que les entreprises qui exportent sans être productrices mais qui sont astreintes à d'autres obligations fiscales. Le Gouvernement devra veiller au moment de la définition du périmètre que toutes les entreprises de chaque secteur ont été retracées avec les services techniques des ministères concernés.

7.1.7. Des preuves d'encaissement à la Banque Centrale du Congo (BCC)

Pour plus de transparence, il est recommandable que toutes les déclarations de Régies Financières soient accompagnées des preuves d'encaissement de la Banque Centrale du Congo (BCC).

7.1.8. Séparation des déclarations des recettes du Trésor public de celles de services rendus et des pénalités.

Pour réduire sensiblement les écarts, il est nécessaire que le Comité Exécutif élabore des formulaires des déclarations établissant une distinction nette entre les paiements destinés au Trésor public de ceux rémunérant les services rendus et les pénalités revenant aux Régies.

7.1.9. Prise en compte des taxes provinciales.

Nous recommandons la prise en compte des taxes provinciales liées à l'activité extractive pour les prochains exercices.

7.1.10. De l'amélioration dans la réduction des écarts.

Lors de la réconciliation des flux entre les différentes déclarations de paiements effectués par les entreprises du périmètre et reçus par les régies financières, nous avons constaté que les écarts relevés étaient principalement dus aux faits suivants:

- Mauvaise identification des flux à reporter ;
- Absence de détail ou défaut de déclaration de certaines entreprises ;
- Discordance dans la classification de certains flux par les entreprises minières, en joint-venture et publiques « Etat Associé » ;
- Lenteur dans la transmission des explications sur les écarts

Nous recommandons, lors des prochains ateliers préparatoires de la mission ITIE 2011, les actions suivantes :

- Mettre un accent particulier sur la définition des différents flux financiers.
- Faire participer aux ateliers les personnes qui seront partie prenante dans le processus de collecte de données et de remplissages des formulaires
- Sensibiliser les responsables pour qu'ils accordent une attention soutenue aux analyses des écarts leur transmis et y réserver une suite le plus rapidement possible.

7.2. Suivi des recommandations antérieures

Référence Recommandation	Détails de la recommandation	Application
1. Définition du périmètre pour le secteur des hydrocarbures.	L'élaboration du périmètre des prochains Rapports ITIE mériterait de prendre en compte l'ensemble des entreprises en exploration du secteur des hydrocarbures. Cette démarche permettrait de limiter le risque d'omission de paiements significatifs de la part des entreprises en exploration, comme par exemple le bonus de signature.	Réalisée
2. Organisation d'ateliers de sensibilisation.	En complément de la recommandation précédente, nous encourageons, dans la perspective de l'élaboration des prochains Rapports ITIE, l'organisation d'ateliers de sensibilisation au renseignement des formulaires à l'attention	Réalisée

Référence Recommandation	Détails de la recommandation	Application
	de toutes les parties déclarantes, en particulier les régies financières. Ces rencontres, conduites idéalement lors de la mission d'analyses préliminaires de l'Administrateur indépendant et en présence de ce dernier, réuniraient l'ensemble des entreprises et des régies et permettraient de favoriser la pleine appropriation de l'exercice déclaratif par chacune des parties prenantes.	
3. Réglementation de l'obligation de participation à l'ITIE	Compte tenu de retards importants constatés dans le renvoi des formulaires de déclarations, notamment de la part des régies financières, l'adoption d'un arrêté gouvernemental précisant l'obligation de répondre aux questions du Gouvernement en vue de la production des Rapports ITIE contribuerait probablement à éviter le cumul des retards qui ont été préjudiciables à la conduite du processus ITIE en République Démocratique du Congo.	Réalisée
4. Considération attentive de la Phase d'analyses préliminaires	Afin de réaliser des travaux de rapprochement de qualité, réalisés conformément aux meilleures pratiques internationales d'Administration indépendante, les préalables suivants mériteraient d'être scrupuleusement considérés à l'avenir : • Discussions poussée entre l'Administrateur indépendant et le Comité Exécutif du Référentiel des revenus et des entreprises à prendre en compte dans les Futurs Rapports ITIE ; • Définition de formulaires de déclarations adaptés ; • Sensibilisation des régies financières et des entreprises aux modalités de déclarations.	Réalisée
5. Recours à une assistance technique expérimentée dans la Phase de préparation.	Au-delà des préalables préconisés ci-dessus, et du support qu'il doit attendre de l'Administrateur indépendant, le Secrétariat technique gagnerait sans doute à s'appuyer, notamment dans la Phase de préparation du Rapport ITIE, sur une assistance technique internationale expérimentée et au fait : • Des pratiques de l'industrie extractive (modalités contractuelles usuelles ; ordres de grandeur usuels) ; • Des principaux pré-requis méthodologiques de l'élaboration d'un Rapport ITIE ; • Des complexités du secteur minier de la République Démocratique du Congo et des sources d'information disponibles.	Réalisée.

8. RAPPORT D'ANALYSE DES ECARTS DES DECLARATIONS

Un écart est perçu ici comme étant la différence de valeur matérielle entre les paiements déclarés par les Entreprises et les recettes déclarées par les Régies financières ainsi que les entreprises publiques. Ces recettes devraient correspondre à ces paiements à peu près à 100%, sinon il se dégage un écart répertorié partout dans les tableaux de réconciliation.

Le traitement des écarts sous ce chapitre se rapporte aux différences qui se dégagent entre les « paiements » et les « recettes » pour une valeur égale ou supérieure à 0,01% du total de déclarations des paiements des entreprises du périmètre qui se chiffrent à 773 021 963 USD. En d'autres termes, tout écart de plus 100 000 USD ou 90.000.000 CDF est concerné par cette analyse.

Nous tenons toutefois à signaler que l'écart global dégagé, au titre de l'exercice 2010 entre les paiements des entreprises extractives du périmètre et les revenus de l'Etat, ne peut être considéré comme définitif étant donné que les investigations et travaux de rapprochement ont été limités dans le temps et certaines informations nous sont parvenues en retard. En fonction de leur significativité et de la traçabilité des pièces justificatives, les données parvenues postérieurement à la clôture de la mission ont été prises en compte dans le présent rapport.

Pour rappel, un **Ecart Positif** est un écart qui se dégage lorsque les Déclarations des Entreprises sont supérieures à celles de l'Etat lors du rapprochement paiement par paiement.

Pour rappel, un **Ecart Négatif** est un écart qui se dégage lorsque les Déclarations des Entreprises sont inférieures à celles de l'Etat lors du rapprochement paiement par paiement.

8.1. Tableaux des écarts positifs, supérieur ou égal à USD 100 000, par Régie financière (+ Entreprises Publiques) et par type de flux

NIF	Raison Sociale	REGIES	FLUX	SOCIETES	ETAT	ECART
A0704687D	RUASHI MINING SPRL	DGI	IPR	4 187 676	3 885 167	302 509
A0704687D	RUASHI MINING SPRL	DGI	IM	381 849	236 184	145 665
A0810758D	TENKE FUNGURUME MINING	DGI	ICAI	7 338 544	5 536 859	1 801 684
	S/Total DGI			11 908 068	9 658 210	2 249 858
A0700357X	SOCIETE DE TRAITEMENT DE TERRIL DE LUBUMBASHI	DGDA	DDI	505 764	0	505 764
A0800394N	ANVIL MINING COMPANY KATANGA	DGDA	DDI	4 579 068	3 554 167	1 024 901
A0811093S	GOLDEN AFRICAN RESOURCES SPRL	DGDA	DDI	140 271	3 667	136 604
	S/Total DGDA			5 225 103	3 557 833	1 667 269
A0704867Z	MUTANDA MINING	DGRAD	Redevance Minière	3 620 402	2 645 536	974 866
A0712822W	CONGO DONGFANG INTERNATIONAL MINING	DGRAD	Redevance Minière	1 670 105	1 563 814	106 291
A0810758D	TENKE FUNGURUME MINING	DGRAD	Redevance Minière	29 003 610	26 951 568	2 052 042
A0701041Q	SOCIETE KAMOTO COOPER COMPANY	DGRAD	Pénalités	2 757 270	2 382 294	374 976
A0701147F	GECAMINES	DGRAD	Pénalités	1 655 842	0	1 655 842

NIF	Raison Sociale	REGIES	FLUX	SOCIETES	ETAT	ECART
A0701147F	GECAMINES	DGRAD	Dividendes	431 718	27 146	404 572
	S/Total DGRAD			39 138 947	33 570 358	5 568 589
A0802327P	Société d'Exploitation de la Cassitérite au Katanga	GECAMINES	PAS-DE-PORTE	3 000 000	2 000 000	1 000 000
A0701041Q	SOCIETE KAMOTO COOPER COMPANY	GECAMINES	ROYALTIES	7 712 791	7 200 000	512 790
	S/total GECAMINES			10 712 791	9 200 000	1 512 790
	Total général			66 984 909	55 986 401	10 998 506

Note : Tout au long des travaux de rapprochement, nous avons consulté en permanence les parties pour tenter de résoudre les écarts. Dans plusieurs cas un consensus se dégageait sur certaines divergences qui se régler sur base des preuves complémentaires présentées les uns et les autres.

Les écarts qui subsistent dans ce tableau n'ont pu être résolus soit les réponses n'ont pas été transmises et/ou les éléments de réponse sont arrivés en retard mais indiqués dans les commentaires sur l'écart y afférent.

8.1.1. Notes explicatives des écarts – positifs, ≥ 100.000 Usd pour les flux DGI pour les entreprises reprises ci-dessus

	ENTREPRISE	FLUX	Montant USD	Supports des Ecart
1.	RUASHI MINING SPRL	IPR	302 509	Récépissés n° 43421, 46096 déclarés par RM, non retracés dans les déclarations de la DGI.+
		IM	145 665	Récépissé n°1957 non retracé dans les déclarations de la DGI.
2.	TENKE FUNGURUME (TFM).	ICAI	1 801 684	ICA 1 799 787 USD payé par TFM le 15 Janvier 2010 à Fungurume non retracé à la DGE Kinshasa. Payement à vérifier auprès de CDI Katanga.

8.1.2. Notes explicatives des écarts – positifs ≥ 100.000 usd pour les flux dgda pour les entreprises reprises ci-dessus

	ENTREPRISE	FLUX	Montant USD	Supports des Ecart
1.	SOCIETE DE TRAITEMENT DE TERRIL DE LUBUMBASHI	Droits, Taxes et Redevances à l'Importation	505 764	Perceptions non transmises par la DGDA. Elle a plutôt transmis les perceptions reçues de la société « GROUPEMENT POUR LE TRAITEMENT DU TE ».
2.	ANVIL MINING COMPANY KATANGA	Droits, Taxes et Redevances à l'Importation	1 024 901	15 quittances déclarées par l'AMCK et la DGDA présentent un écart négatif de 9.534.560 CDF (10.512,69 \$). 257 quittances déclarées par AMCK non retracées à la DGDA représentant un montant total de 1.536.424.604,68 CDF (1.694.042,46 \$) 107 quittances déclarées par la DGDA non retracées par AMCK représentant un montant total de 1.026.980.709 CDF (1.132.336,09 \$).
3.	GOLDEN AFRICAN RESOURCES SPRL	Droits, Taxes et Redevances à l'Importation	136 604	7 quittances déclarées par GOLDEN non retracées à la DGDA représentant un montant total de 127.219.726 CDF (140.271 \$) 23 quittances déclarées par la DGDA non retracées par GOLDEN représentant un montant total de 3.325.737 CDF (3.667 \$).

8.1.3. Notes explicatives des écarts – positifs ≥ 100.000 pour les flux dgrad pour les entreprises reprises ci-dessus

	ENTREPRISE	FLUX	Montant USD	Supports des Ecart
1.	MUTANDA MINING (MUMI)	REDEVANCE MINIERE	974 866	62 Notes de Perception déclarées payées par MUMI mais non enregistrées comme recettes à la DGRAD, en cours d'investigation.
2.	CONGO DONGFANG INTERNATIONAL MINING	Droits Superficiaires Annuels /carré	106 291	Notes de perception n°1954479, 1965594, 1938900, 2133899, 2330817, 2362264, 2325569, 1953123, 1947198, 2347198, 637915, 2330071, 2320632, 2350691 déclarées par CONGO DONFGANG non reprises dans les déclarations de la DGRAD.
3.	TENKE FUNGURUME (TFM).	REDEVANCE MINIERE	2 052 042	79 Notes de perception déclarées payées par TFM n'ont pas été retracées dans les déclarations de la DGRAD, par contre 7 Notes de perception déclarées payées par DGRAD n'ont pu être retracées dans les déclarations de TFM.
4.	KAMOTO COOPER COMPANY (KCC)	PENALITES	374 976	Note de Perception numéro 2655255 de USD 367 718,88 déclarée avoir été payée par KCC non déclarée en recette par la DGRAD.
5.	GECAMINES	PENALITES	1 655 842	BON A PAYER numéros 045, 003, 013, 046, 006, 031 et 024 totalisant le montant des pénalités payées par la GCM mais non déclarées par la DGRAD.
		DIVIDENDES	404 572	Note de Perception n°E0955287, E063380, E195816, E321152, E321190, E326176, E255051, E255080 non reprises dans les déclarations de la DGRAD.

8.1.4. Notes explicatives des écarts – positifs ≥ 100.000 pour les flux Gécamines pour l'entreprise reprise ci-dessus

1.	SECAKAT	PAS – DE - PORTE	1 000 000	Se rapporte aux prestations de service de la GCM en terme de la sécurisation du site de SECAKAT considéré comme « pas – de – porte » par SECAKAT et comme services par la GCM. La GCM n'a pas repris pas ce montant dans le formulaire des recettes relatives au « pas – de – porte » pour cette raison.
2.	SOCIETE KAMOTO COPPER COMPANY (KCC)	ROYALTIES	512 790	Payement KCC du 10/12/20120 à la BCDC non encore retracé par la Gécamines.

8.2. Tableaux des écarts négatifs, supérieur ou égal à USD 100 000, par Régie financière (+ Entreprises Publiques) et par type de flux

NIF	Raison Sociale	REGIES	FLUX	SOCIETES	ETAT	ECART
A0905972C	BOSS MINING	DGI	ICAI	272 780	387 103	114 323
A0906511N	COMPAGNIE MINIERE DE SAKANIA	DGI	IPR	0	677 043	677 043
A0905460W	FRONTIER SPRL	DGI	IBP	0	71 538 111	71 538 111
A0905460W	FRONTIER SPRL	DGI	IPR	0	4 623 861	4 623 861
A0905460W	FRONTIER SPRL	DGI	ICAI	0	361 881	361 881
A0704687D	RUASHI MINING SPRL	DGI	AMR B	155 606	259 561	103 954
	S/Total DGI			428 387	77 847 560	77 419 173
A0905972C	BOSS MINING	DGDA	DDI	2 312 035	5 015 629	2 703 594
A0708211J	CHEMICAL OF AFRICA	DGDA	DDI	1 968 538	3 330 905	1 362 367
A0811710N	CONGO LOYAL WILL MINING	DGDA	DDI	661 331	919 780	258 450
A0814445L	GROUPE BAZANO SPRL	DGDA	DDI	1 874 484	2 608 480	733 996
A0704867Z	MUTANDA MINING	DGDA	DDI	10 978 225	11 390 360	412 134
A0704687D	RUASHI MINING SPRL	DGDA	DDI	827 647	4 612 639	3 784 992
A0701041Q	SOCIETE KAMOTO COOPER COMPANY	DGDA	DDI	11 276 430	18 527 469	7 251 039
A0704865X	SOCIETE MINIERE DU KATANGA	DGDA	DDI	321 495	1 820 669	1 499 174
A0810758D	TENKE FUNGURUME MINING	DGDA	DDI	6 960 618	15 504 058	8 543 441
	S/Total DGDA			37 180 803	63 729 990	26 549 187
A0905972C	BOSS MINING	DGRAD	Redevance Minière	10 824 089	10 972 257	148 168
A0708211J	CHEMICAL OF AFRICA	DGRAD	Redevance Minière	2 828 910	3 467 309	638 399
A0708211J	CHEMICAL OF AFRICA	DGRAD	Pénalités	0	827 457	827 457
A0906511N	COMPAGNIE MINIERE DE SAKANIA	DGRAD	Droits superficiels annuels par carré	0	346 168	346 168
A0811710N	CONGO LOYAL WILL MINING	DGRAD	Redevance Minière	435 616	553 254	117 637
A0906442N	FEZA MINING	DGRAD	Redevance Minière	547 515	650 054	102 539
A0701147F	GECAMINES	DGRAD	Redevance Minière	234 699	2 545 092	2 310 393
A0814445L	GROUPE BAZANO SPRL	DGRAD	Redevance Minière	1 109 645	1 460 169	350 525
A0814445L	GROUPE BAZANO SPRL	DGRAD	Pénalités	1 011 398	1 263 257	251 860
A0704867Z	MUTANDA MINING	DGRAD	Pénalités	2 819 318	3 219 819	400 501
A0704687D	RUASHI MINING SPRL	DGRAD	Redevance Minière	6 555 068	7 060 204	505 136
A0814806D	RUBAMIN SPRL	DGRAD	Pénalités	0	140 000	140 000

NIF	Raison Sociale	REGIES	FLUX	SOCIETES	ETAT	ECART
A0905363Q	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET MINIER DU CONGO	DGRAD	Droits superficiels annuels par carré	114 008	263 778	149 770
A0701041Q	SOCIETE KAMOTO COOPER COMPANY	DGRAD	Redevance Minière	6 869 312	8 699 878	1 830 565
A0704865X	SOCIETE MINIERE DU KATANGA	DGRAD	Redevance Minière	2 665 490	3 416 915	751 425
A0704865X	SOCIETE MINIERE DU KATANGA	DGRAD	Pénalités	244 815	612 036	367 221
	S/Total DGRAD			36 259 882	45 497 646	9 237 765
A0704877K	COMPAGNIE MINIERE DU SUD KATANGA	GECAMINES	PAS-DE-PORTE	0	750 000	750 000
A0704687D	RUASHI MINING SPRL	GECAMINES	PAS-DE-PORTE	0	1 000 000	1 000 000
	S/Total GECAMINES			0	1 750 000	1 750 000
	Total général			73 869 071	188 825 196	114 956 125

8.2.1. Notes explicatives des écarts – négatifs ≥ 100.000 pour les flux dgi pour les entreprises reprises ci-dessus

	ENTREPRISE	FLUX	Montant USD	Supports des Ecart
1.	BOSS MINING	ICAI	114 323	Quittance n°29015 du 10/08/2010 de USD 114 323,00 déclarée comme recette par la DGI mais non déclarée comme paiement par BOSS MINING. Résultat d'analyse attendu.
2.	COMPAGNIE MINIERE DE SAKANIA	IPR	677 043	Déclaration unilatérale sans contre partie.
3.	FRONTIER SPRL	IBP	677 043	Déclaration unilatérale sans contre partie.
		IPR	71 538 111	Déclaration unilatérale sans contre partie.
		ICAI	4 623 861	Déclaration unilatérale sans contre partie.
4.	RUASHI MINING SPRL	AMR B	103 954	L'écart du aux erreurs de saisie des données déclarées en milliers lieu et place de million en CDF.

8.2.2. Notes explicatives des écarts – négatifs ≥ 100.000 pour les flux dgda pour les entreprises reprises ci-dessus.

	ENTREPRISE	FLUX	Montant USD	Supports des Ecart
1.	BOSS MINING	Droits, Taxes et Redevances à l'Importation	2 703 594	26 quittances déclarées par BOSS MINING et la DGDA présentent un écart positif de 32.775 CDF (400 \$). 65 quittances déclarées par BOSS MINING non retracées à la DGDA représentant un montant total de 99.092.120 CDF (109.258 \$) 479 quittances déclarées par la DGDA non retracées par BOSS MINING représentant un montant total de 2.551.499.993 CDF (2.813.252 \$).
2.	CHEMICAL OF AFRICA	Droits, Taxes et Redevances à l'Importation	1 362 367	89 quittances déclarées par CHEMAF et la DGDA présentent un écart positif de 181.968.965 CDF (200.637 \$). 129 quittances déclarées par CHEMAF non retracées à la DGDA représentant un montant total de 152.441.109 CDF (168.080 \$) 565 quittances déclarées par la DGDA non retracées par CHEMAF représentant un montant total de 1.426.869.102 CDF (1.573.248 \$).

	ENTREPRISE	FLUX	Montant USD	Supports des Ecart
3.	CONGO LOYAL WILL MINING	Droits, Taxes et Redevances à l'Importation	258 450	• 23 quittances déclarées par CLWM et la DGDA présentent un écart positif de 27.991 CDF (31 \$). • 38 quittances déclarées par CLWM non retracées à la DGDA représentant un montant total de 25.476.615 CDF (28.090 \$) • 316 quittances déclarées par la DGDA non retracées par CLWM représentant un montant total de 261.242.918 CDF (288.043 \$).
4.	GROUPE BAZANO SPRL	Droits, Taxes et Redevances à l'Importation	733 996	• 9 quittances déclarées par GB et la DGDA présentent un écart positif de 1.413.515 CDF (1.559 \$). • 14 quittances déclarées par GB non retracées à la DGDA représentant un montant total de 49.390.699 CDF (54.458 \$) • 37 quittances déclarées par la DGDA non retracées par GB représentant un montant total de 752.862.938 CDF (830.097 \$).
5.	MUTANDA MINING	Droits, Taxes et Redevances à l'Importation	412 134	• 40 quittances déclarées par MUMI et la DGDA présentent un écart positif de 15.128.907 CDF (16.681 \$). • 19 quittances déclarées par MUMI non retracées à la DGDA représentant un montant total de 71.466.696 CDF (78.798 \$) • 364 quittances déclarées par la DGDA non retracées par MUMI représentant un montant total de 452.770.660 CDF (499.219 \$).
6.	RUASHI MINING SPRL	Droits, Taxes et Redevances à l'Importation	3 784 992	• L'écart s'explique par les quittances déclarées par la DGDA pour un montant total de 3.784.992 USD.
7.	SOCIETE KAMOTO COOPER COMPANY	Droits, Taxes et Redevances à l'Importation	7.251.039	• 23 quittances déclarées par KCC et la DGDA présentent un écart positif de 245.502.449 CDF (270.688 \$). • 274 quittances déclarées par KCC non retracées à la DGDA représentant un montant total de 4.962.867.181 CDF (5.471.995 \$) • 1.543 quittances déclarées par la DGDA non retracées par KCC représentant un montant total de 11.725.988.458 CDF (12.928.929 \$).
8.	SOCIETE MINIERE DU KATANGA	Droits, Taxes et Redevances à l'Importation	1.499.174	• 2 quittances déclarées par SOMIKA et la DGDA présentent un écart positif de 543.557 CDF (599 \$). • 1.014 quittances déclarées par la DGDA non retracées par SOMIKA représentant un montant total de 1.360.230.894 CDF (1.499.774 \$).
9.	TENKE FUNGURUME MINING	Droits, Taxes et Redevances à l'Importation	8 543 441	• 2.669 quittances déclarées par TFM et la DGDA présentent un écart négatif de 2.298.558.169 CDF (2.424.103 \$). • 34 quittances déclarées par TFM non retracées à la DGDA représentant un montant total de 261.829.294 CDF (288.690 \$) • 2.220 quittances déclarées par la DGDA non retracées par TFM représentant un montant total de 5.811.601.482 CDF (6.407.799 \$).

8.2.3. Notes explicatives des écarts – négatifs ≥ 100.000 pour les flux dgrad pour les entreprises reprises ci-dessus.

ENTREPRISE	FLUX	Montant USD	Supports des Ecart
BOSS MINING	REDEVANCE MINIERE	148 168	Notes de Perception déclarées comme recettes par la DGRAD mais n'ont encore retracées dans les déclarations de Boss Mining.
CHEMICAL OF AFRICA (CHEMAF).	REDEVANCE MINIERE	638 399	Notes de Perception de recettes perçues par la DGRAD, qui représente cet écart, n'ont pas été déclarées ni réconciliées par CHEMAF.
	PENALITES	827 457	4 montants de USD 208 864,18 ont été confirmés par la DGRAD sans référence aucune et qui n'ont pas été déclarés par CHEMAF.
CONGO LOYAL WILL MINING	REDEVANCE MINIERE	117 637	17 Notes de Perception non déclarées par CONGO LOYAL WILL MINING, détail y relatif sur la fiche de rapprochement.
FEZA MINING	REDEVANCE MINIERE	102 539	Ecart du à 7 notes de perception de FEZA MINING non retracées à la DGRAD ; 44 notes déclarées par la DGRAD non retracées dans les déclarations de FEZA MINING.
GECAMINES	REDEVANCE MINIERE	2 310 393	La GCM confirme son paiement de USD 234 698,97 et maintient comme telle sa position sur base des preuves transmises à KPMG. La DGRAD qui a confirmé un montant plus élevé, non reconnu par le contribuable, devrait s'asseoir avec la GCM pour réconcilier leurs données.
GROUPE BAZANO SPRL	REDEVANCE MINIERE	350 525	Note de Perception n°2346164 du 27/05/2010 déclarée comme recette par la DGRAD et non déclarée comme paiement par le GROUPE BAZANO, résultat de réconciliation attendu.
	PENALITES	251 860	NP sans référence de USD 151 115,73 et NP n°2350006 de USD 100 743,80, toutes les 2 non déclarées par GROUPE BAZANO.
MUTANDA MINING (MUMI)	PENALITES	400 501	Note de Perception n° 2350024 représente l'écart déclaré par la DGRAD comme perçu de MUMI. Cette dernière n'a pas déclaré ce montant parce que cette NP est inexistante dans ses déclarations.
RUASHI MINING	PAS – DE - PORTE	505 136	Ruashi Mining ne reconnaît pas avoir payé de « pas – de – porte » à la GCM, courriel reçu de Jolivet le 11 Septembre 2012. Donc, l'écart demeure non réconciliable.
RUBAMIN SPRL	PENALITES	140 000	Notes de Perception n° 2346182 de USD 35 000 et n° 2346183 de USD 63 000 et le montant de USD 42 000 sans référence de note de perception déclarées comme recettes par la DGRAD (pénalités) mais non déclarées comme paiements par RUBAMIN.
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET MINIER DU CONGO (SODIMICO)	DROITS SUPERFICIAIRES ANNUELS/CARRE	149 770	Note de Perception n°W 000000 du 30/09/2010 de USD 108 717,92 déclarée comme recette par la DGRAD mais inexistante sur les déclarations de la SODIMICO.
SOCIETE KAMOTO COPPER COMPANY (KCC)	REDEVANCE MINIERE	1 830 565	144 Notes de perception déclarées comme recettes par la DGRAD mais non reprises dans les déclarations de KCC.
SOCIETE MINIERE DU KATANGA (SMK).	REDEVANCE MINIERE	751 425	56 Notes de Perception que la DGRAD affirme avoir perçu les montants de la SMK mais non reconnues par cette dernière. Réconciliation à poursuivre entre les 2 parties.
	PENALITES	367 221	Note de Perception n°2325105 de USD 220 333,10 recette déclarée par la DGRAD mais non déclarées par SMK.
RUASHI MINING	REDEVANCE MINIERE	505 136	45 Notes de perception non retracées dans les déclarations de RM pourtant déclarées par la DGRAD comme recettes perçues.
SOCIETE MINIERE DU	REDEVANCE	751 425	56 Notes de Perception que la DGRAD affirme

ENTREPRISE	FLUX	Montant USD	Supports des Ecart
KATANGA (SMK).	MINIERE		avoir perçu les montants de la SMK mais non reconnues par cette dernière. Réconciliation à poursuivre entre les 2 parties.
	PENALITES	367 221	Note de Perception n°2325105 de USD 220 333,10 recette déclarée par la DGRAD mais non déclarées par SMK.

8.2.4. Notes explicatives des écarts – négatifs ≥ 100.000 pour les flux Gécamines pour les entreprises reprises ci-dessus.

	ENTREPRISE	FLUX	Montant USD	Supports des Ecart
1.	COMPAGNIE MINIERE DU SUD KATANGA (CMSK)	PAS – DE - PORTE	750 000,00	Pas – de – porte confirmé perçu par la GCM mais non déclaré comme paiement par la CMSK. Non réconcilié parce que réponse non reçue de la CMSK pour clarification.
2.	RUASHI MINING SPRL	PAS – DE – PORTE.	1 000 000,00	GCM a confirmé avoir perçu de KCC 20 000 000 USD au titre de “ Pas – de – porte”. Au 05 Novembre 2012, KCC confirme avoir payé à la GCM de « pas – de – porte » pour un montant total de USD 7 000 000, ce qui crée un ECART DEFINITIF de USD 13 000 000 du montant de « pas – de – porte » non réconcilié et perçu en trop par la GCM.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Tableau de rapprochement des paiements par flux effectués par les entreprises pétrolières										
			Déclarations Entreprises		Déclarations Etat		Ecart Positif		Ecart Négatif	
Raison Sociale	REGIE	FLUX	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD
CHEVRON ODS LIMITED	DGI	IBP	0	9 661 908	0	9 661 908	0	0	0	0
CHEVRON ODS LIMITED	DGI	IPR	334 511	0	334 511	0	0	0	0	0
CHEVRON ODS LIMITED	DGI	AMR A	63 942	115 539	63 942	115 540	0	0	0	1
CHEVRON ODS LIMITED	DGI	AMR B	13 313	39 229	13 313	39 231	0	0	0	2
CHEVRON ODS LIMITED	DGRAD	Taxe de statistique	0	657 551	0	657 551	0	0	0	0
CHEVRON ODS LIMITED	DGRAD	Marges distribuable	0	17 019 211	0	17 019 181	0	30	0	0
CHEVRON ODS LIMITED	DGRAD	Participation	0	5 105 763	0	5 105 763	0	0	0	0
Total CHEVRON ODS LIMITED			411 766	32 599 202	411 766	32 599 174	0	30	0	2
DIVINE INSPIRATION GROUP OIL	DGI		0	0	0	0	0	0	0	0
DIVINE INSPIRATION GROUP OIL	DGRAD		0	0	0	0	0	0	0	0
Total DIVINE INSPIRATION GROUP OIL			0	0	0	0	0	0	0	0
Energulf Africa Ltd	DGI	IPR	0	6 035	0	6 035	0	0	0	0
Energulf Africa Ltd	DGI	AMR A	473	0	473	0	0	0	0	0
Energulf Africa Ltd	DGI	AMR B	473	0	473	0	0	0	0	0
Energulf Africa Ltd	DGRAD	Redevances superficiare sur permis d'exploration	0	1 013	0	0	0	1 013	0	0
Total Energulf Africa Ltd			947	7 048	947	6 035	0	1 013	0	0
MUANDA INTERNATIONAL OIL COMPANY	DGI	IBP	0	31 233 790	0	31 233 719	0	71	0	0
MUANDA INTERNATIONAL OIL COMPANY	DGI	IPR	737 808	0	726 249	0	11 559	0	0	0
MUANDA INTERNATIONAL OIL COMPANY	DGI	AMR A	2 781	326 015	2 781	326 015	0	0	0	0
MUANDA INTERNATIONAL OIL COMPANY	DGI	AMR B	2 781	84 522	2 781	84 487	0	35	0	0
MUANDA INTERNATIONAL OIL COMPANY	DGRAD	Taxe de statistique	0	1 952 065	0	1 952 065	0	0	0	0

ANNEXE 1 : Tableau de rapprochement des paiements par flux effectués par les entreprises pétrolières										
			Déclarations Entreprises		Déclarations Etat		Ecart Positif		Ecart Négatif	
Raison Sociale	REGIE	FLUX	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD
MUANDA INTERNATIONAL OIL COMPANY	DGRAD	Marges distribuable	0	60 859 832	0	56 466 392	0	0	0	0
MUANDA INTERNATIONAL OIL COMPANY	DGRAD	Participation	0	18 214 914	0	14 406 473	0	0	0	0
Total MUANDA INTERNATIONAL OIL COMPANY			743 369	112 671 138	731 811	104 469 152	11 559	106	0	0
Nessergy Congo Sprl	DGI	IPR	4 654	0	0	0	4 654	5 131	0	0
Nessergy Congo Sprl	DGRAD		0	0	0	0	0	0	0	0
Total Nessergy Congo Sprl			4 654	0	0	0	4 654	5 131	0	0
OIL OF DR CONGO (Foxwhelp Congo sprl + CAPRIKAT DRC)	DGI		0	0	0	0	0	0	0	0
OIL OF DR CONGO (Foxwhelp Congo sprl + CAPRIKAT DRC)	DGRAD	Bonus de permis d'exploitation	0	2 501 998	0	0	0	1 998	0	0
OIL OF DR CONGO (Foxwhelp Congo sprl + CAPRIKAT DRC)	DGRAD	Bonus signature initiale	0	6 000 000	0	6 000 000	0	0	0	0
Total OIL OF DR CONGO (Foxwhelp Congo sprl + CAPRIKAT DRC)			0	8 501 998	0	6 000 000	0	1 998	0	0
RECHERCHE EXPLOITATION PETROLIERE	DGI	IBP	0	24 157 113	0	24 157 113	0	0	0	0
RECHERCHE EXPLOITATION PETROLIERE	DGI	IPR	995 885	0	995 885	0	0	0	0	0
RECHERCHE EXPLOITATION PETROLIERE	DGI	AMR A	723	273 134	723	271 683	0	1 452	0	0
RECHERCHE EXPLOITATION PETROLIERE	DGI	AMR B	723	74 735	723	74 700	0	35	0	0
RECHERCHE EXPLOITATION PETROLIERE	DGRAD	Royalties	0	17 337 821	0	15 922 133	0	1 415 687	0	0
RECHERCHE EXPLOITATION PETROLIERE	DGRAD	Dividendes	0	3 910 330	0	3 910 330	0	0	0	0
Total RECHERCHE EXPLOITATION PETROLIERE			997 330	45 753 133	997 330	44 335 959	0	1 417 174	0	0

ANNEXE 1 : Tableau de rapprochement des paiements par flux effectués par les entreprises pétrolières										
			Déclarations Entreprises		Déclarations Etat		Ecart Positif		Ecart Négatif	
Raison Sociale	REGIE	FLUX	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD
SOCIETE LIREX	DGI	IBP	0	26 616 493	0	26 616 427	0	66	0	0
SOCIETE LIREX	DGI	AMR A	45	183 487	45	182 511	0	975	0	0
SOCIETE LIREX	DGI	AMR B	45	47 571	45	47 541	0	30	0	0
SOCIETE LIREX	DGRAD	Royalties	0	14 451 082	0	14 451 081	0	34	0	0
SOCIETE LIREX	DGRAD	Dividendes	0	4 984 812	0	4 984 812	0	0	0	0
Total SOCIETE LIREX			90	46 283 444	90	46 282 372	0	1 105	0	0
SOCO EXPLORATION & PRODUCTION DRC	DGI	IPR	0	2 863	0	4 457	0	0	0	1 594
SOCO EXPLORATION & PRODUCTION DRC	DGRAD	Bonus signature initiale	0	499 975	0	0	0	0	0	0
SOCO EXPLORATION & PRODUCTION DRC	DGRAD	Redevances superficiaire sur permis d'exploration	0	1 656	0	1 656	0	0	0	0
Total SOCO EXPLORATION & PRODUCTION DRC			0	504 494	0	6 113	0	0	0	1 594
SURESTREAM PETROLEUM RDC SARL	DGI	IPR	117 538	0	117 538	0	0	0	0	0
SURESTREAM PETROLEUM RDC SARL	DGI	AMR A	29 205	0	29 205	0	0	0	0	0
SURESTREAM PETROLEUM RDC SARL	DGI	AMR B	11 932	0	11 932	0	0	0	0	0
SURESTREAM PETROLEUM RDC SARL	DGRAD	Redevances superficiaire sur permis d'exploration	7 305	0	7 305	0	0	0	0	0
Total SURESTREAM PETROLEUM RDC SARL			165 981	0	165 981	0	0	0	0	0
TEIKOKU OIL (DRC) CO., LTD.	DGI	IBP	0	21 939 891	0	21 939 891	0	0	0	0
TEIKOKU OIL (DRC) CO., LTD.	DGI	AMR A	0	210 475	0	210 475	0	0	0	0
TEIKOKU OIL (DRC) CO., LTD.	DGI	AMR B	0	54 567	0	54 568	0	0	0	1

ANNEXE 1 : Tableau de rapprochement des paiements par flux effectués par les entreprises pétrolières										
			Déclarations Entreprises		Déclarations Etat		Ecart Positif		Ecart Négatif	
Raison Sociale	REGIE	FLUX	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD
TEIKOKU OIL (DRC) CO., LTD.	DGRAD	Taxe de statistique	0	1 377 814	0	1 377 814	0	0	0	0
TEIKOKU OIL (DRC) CO., LTD.	DGRAD	Marges distribuable	0	43 286 445	0	43 286 445	0	0	0	0
TEIKOKU OIL (DRC) CO., LTD.	DGRAD	Participation	0	12 985 933	0	12 985 933	0	0	0	0
Total TEIKOKU OIL (DRC) CO., LTD.			0	79 855 125	0	79 855 126	0	0	0	1
Total général			2 324 137	326 175 582	2 307 925	313 553 931	16 213	1 426 557	0	1 597

ANNEXE 2 : Tableau de rapprochement des paiements par flux effectués par les entreprises Minières en Production											
				Déclarations Entreprises		Déclarations Etat		Ecart Positif		Ecart Négatif	
NIF	Raison Sociale	REGIE	FLUX	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD
A0800394N	ANVIL MINING COMPANY KATANGA	01	DGI	01	IBP	0	39 937	0	39 937	0	0
A0800394N	ANVIL MINING COMPANY KATANGA	01	DGI	02	IPR	442 960	2 040 312	442 960	2 040 633	0	0
A0800394N	ANVIL MINING COMPANY KATANGA	01	DGI	04	ICAI	0	917 122	0	942 982	0	0
A0800394N	ANVIL MINING COMPANY KATANGA	01	DGI	05	IM	0	631 952	0	578 335	0	53 617
A0800394N	ANVIL MINING COMPANY KATANGA	01	DGI	06	AMR A	0	791 368	725 325	0	0	791 368
A0800394N	ANVIL MINING COMPANY KATANGA	01	DGI	07	AMR B	0	71 943	65 939	0	0	71 943
A0800394N	ANVIL MINING COMPANY KATANGA	02	DGDA	01	DDI	4 153 020	0	7 211 302	0	0	0
A0800394N	ANVIL MINING COMPANY KATANGA	03	DGRAD	01	Droits superficiels annuels par carré	0	17 888	0	2 599	0	15 290
A0800394N	ANVIL MINING COMPANY KATANGA	03	DGRAD	02	Redevance Minière	0	1 003 670	0	1 049 689	0	0
A0800394N	ANVIL MINING COMPANY KATANGA	03	DGRAD	04	Pénalités	0	1 000 991	0	1 000 995	0	0
A0800394N	ANVIL MINING COMPANY KATANGA	04	GECAMINES	01	PAS-DE-ORTE	0	5 000 000	0	5 000 000	0	0
	Total ANVIL MINING COMPANY KATANGA					4 595 980	11 515 183	8 445 525	10 655 170	0	932 217
A0700172W	ANVIL MINING Congo	01	DGI	01	IBP	906	3 509	3 173	1 009	0	9 000
A0700172W	ANVIL MINING Congo	01	DGI	02	IPR	572 849	0	572 849	0	0	0
A0700172W	ANVIL MINING Congo	01	DGI	04	ICAI	25 385	0	25 385	0	0	0
A0700172W	ANVIL MINING Congo	01	DGI	06	AMR A	0	149 703	0	149 703	0	0
A0700172W	ANVIL MINING Congo	01	DGI	07	AMR B	0	0	4 337	0	0	0
A0700172W	ANVIL MINING Congo	02	DGDA	01	DDI	110 210	0	32 988	0	77 222	0
A0700172W	ANVIL MINING Congo	03	DGRAD	00		0	0	0	0	0	0
	Total ANVIL MINING Congo					709 351	153 212	638 732	150 712	77 222	9 000
A0905972C	BOSS MINING	01	DGI	01	IBP	0	465 936	0	465 939	0	0

ANNEXE 2 : Tableau de rapprochement des paiements par flux effectués par les entreprises Minières en Production											
				Déclarations Entreprises		Déclarations Etat		Ecart Positif		Ecart Négatif	
NIF	Raison Sociale	REGIE	FLUX	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD
A0905972C	BOSS MINING	01	DGI	02	IPR	264 608	4 499 040	264 608	4 497 675	0	1 365
A0905972C	BOSS MINING	01	DGI	04	ICAI	0	272 780	0	387 103	0	0
A0905972C	BOSS MINING	01	DGI	05	IM	0	465 835	0	465 835	0	0
A0905972C	BOSS MINING	01	DGI	06	AMR A	906 219	0	926 224	0	0	0
A0905972C	BOSS MINING	01	DGI	07	AMR B	715 199	0	715 199	0	0	0
A0905972C	BOSS MINING	02	DGDA	01	DDI	0	0	2 964 576	0	0	0
A0905972C	BOSS MINING	03	DGRAD	01	Droits superficiels annuels par carré	0	254 015	0	254 015	0	0
A0905972C	BOSS MINING	03	DGRAD	02	Redevance Minière	0	10 824 089	0	10 972 257	0	0
A0905972C	BOSS MINING	03	DGRAD	04	Pénalités	13 595	4 068 739	0	4 024 935	13 595	43 804
A0905972C	BOSS MINING	04	GECAMINES	02	ROYALTIES	0	3 881 559	0	3 881 502	0	57
	Total BOSS MINING					1 899 620	24 731 994	4 870 607	24 949 263	13 595	45 226
A0708211J	CHEMICAL OF AFRICA	01	DGI	01	IBP	0	74 247	0	74 247	0	0
A0708211J	CHEMICAL OF AFRICA	01	DGI	02	IPR	0	982 525	0	1 056 547	0	0
A0708211J	CHEMICAL OF AFRICA	01	DGI	04	ICAI	0	570 120	0	600 668	0	0
A0708211J	CHEMICAL OF AFRICA	01	DGI	06	AMR A	0	968 328	0	916 606	0	51 722
A0708211J	CHEMICAL OF AFRICA	01	DGI	07	AMR B	81 696	299 675	81 696	299 725	0	0
A0708211J	CHEMICAL OF AFRICA	02	DGDA	01	DDI	1 785 381	0	1 841 991	0	0	0
A0708211J	CHEMICAL OF AFRICA	03	DGRAD	01	Droits superficiels annuels par carré	0	0	0	68 705	0	0
A0708211J	CHEMICAL OF AFRICA	03	DGRAD	02	Redevance Minière	0	2 828 910	0	3 467 309	0	0
A0708211J	CHEMICAL OF AFRICA	03	DGRAD	04	Pénalités	0	0	0	827 457	0	0
A0708211J	CHEMICAL OF AFRICA	04	GECAMINES	01	PAS-DE-ORTE	0	1 000 000	0	1 000 000	0	0
	Total CHEMICAL OF AFRICA					1 867 077	6 723 805	1 923 687	8 311 264	0	51 722
A0906511N	COMPAGNIE MINIERE DE SAKANIA	01	DGI	01	IBP	0	0	14 584	16 080	0	0

ANNEXE 2 : Tableau de rapprochement des paiements par flux effectués par les entreprises Minières en Production											
				Déclarations Entreprises		Déclarations Etat		Ecart Positif		Ecart Négatif	
NIF	Raison Sociale	REGIE	FLUX	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD
A0906511N	COMPAGNIE MINIERE DE SAKANIA	01	DGI	02	IPR	0	0	614 049	677 043	0	0
A0906511N	COMPAGNIE MINIERE DE SAKANIA	01	DGI	04	ICAI	0	0	32 238	35 545	0	0
A0906511N	COMPAGNIE MINIERE DE SAKANIA	02	DGDA	01	DDI	0	0	0	0	0	0
A0906511N	COMPAGNIE MINIERE DE SAKANIA	03	DGRAD	01	Droits superficiels annuels par carré	0	0	0	346 168	0	0
	Total COMPAGNIE MINIERE DE SAKANIA					0	0	660 871	1 074 837	0	0
A0704877K	COMPAGNIE MINIERE DU SUD KATANGA	01	DGI	01	IBP	0	17 977	0	17 977	0	0
A0704877K	COMPAGNIE MINIERE DU SUD KATANGA	01	DGI	02	IPR	0	413 623	0	413 623	0	0
A0704877K	COMPAGNIE MINIERE DU SUD KATANGA	01	DGI	05	IM	0	261 374	0	261 374	0	0
A0704877K	COMPAGNIE MINIERE DU SUD KATANGA	01	DGI	06	AMR A	196 532	73 901	196 532	73 901	0	0
A0704877K	COMPAGNIE MINIERE DU SUD KATANGA	01	DGI	07	AMR B	92 149	27 713	92 149	27 713	0	0
A0704877K	COMPAGNIE MINIERE DU SUD KATANGA	02	DGDA	01	DDI	492 898	0	227 841	0	265 057	0
A0704877K	COMPAGNIE MINIERE DU SUD KATANGA	03	DGRAD	01	Droits superficiels annuels par carré	0	62 888	0	29 135	0	33 753
A0704877K	COMPAGNIE MINIERE DU SUD KATANGA	03	DGRAD	02	Redevance Minière	0	1 985 775	0	1 951 907	0	33 868
A0704877K	COMPAGNIE MINIERE DU SUD KATANGA	04	GECAMINES	01	PAS-DE-PORTE	0	0	0	750 000	0	0
A0704877K	COMPAGNIE MINIERE DU SUD KATANGA	04	GECAMINES	02	ROYALTIES	0	835 182	0	776 413	0	58 769
	Total COMPAGNIE MINIERE DU SUD KATANGA					781 579	3 678 433	516 522	4 302 043	265 057	126 390
A0811710N	CONGO LOYAL WILL MINING	01	DGI	01	IBP	0	260 522	0	260 522	0	0

ANNEXE 2 : Tableau de rapprochement des paiements par flux effectués par les entreprises Minières en Production											
				Déclarations Entreprises		Déclarations Etat		Ecart Positif		Ecart Négatif	
NIF	Raison Sociale	REGIE	FLUX	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD
A0811710N	CONGO LOYAL WILL MINING	01	DGI	02	IPR	10 300	28 725	10 277	31 265	23	0
A0811710N	CONGO LOYAL WILL MINING	01	DGI	06	AMR A	20 581	0	91 698	0	0	0
A0811710N	CONGO LOYAL WILL MINING	02	DGDA	01	DDI	599 799	0	410 043	0	0	0
A0811710N	CONGO LOYAL WILL MINING	03	DGRAD	02	Redevance Minière	0	435 616	0	553 254	0	0
A0811710N	CONGO LOYAL WILL MINING	03	DGRAD	04	Pénalités	0	228 816	0	247 990	0	0
	Total CONGO LOYAL WILL MINING					630 679	953 679	512 018	1 093 031	23	0
A0906442N	FEZA MINING	01	DGI	01	IBP	0	5 891	0	16 838	0	0
A0906442N	FEZA MINING	01	DGI	02	IPR	0	64 570	0	38 371	0	26 199
A0906442N	FEZA MINING	01	DGI	06	AMR A	0	28 118	0	19 432	0	8 686
A0906442N	FEZA MINING	01	DGI	07	AMR B	0	6 453	0	10 388	0	0
A0906442N	FEZA MINING	02	DGDA	01	DDI	53 610	0	223 888	0	0	0
A0906442N	FEZA MINING	03	DGRAD	01	Droits superficiels annuels par carré	0	0	0	1 203	0	0
A0906442N	FEZA MINING	03	DGRAD	02	Redevance Minière	0	547 515	0	650 054	0	0
A0906442N	FEZA MINING	03	DGRAD	04	Pénalités	0	0	0	99 020	0	0
	Total FEZA MINING					53 610	652 547	223 888	835 306	0	34 885
A0905460W	FRONTIER SPRL	01	DGI	01	IBP	0	0	64 882 026	71 538 111	0	0
A0905460W	FRONTIER SPRL	01	DGI	02	IPR	0	0	4 193 645	4 623 861	0	0
A0905460W	FRONTIER SPRL	01	DGI	04	ICAI	0	0	328 211	361 881	0	0
A0905460W	FRONTIER SPRL	02	DGDA	01	DDI	0	0	19 832	21 867	0	0
A0905460W	FRONTIER SPRL	03	DGRAD	01	Droits superficiels annuels par carré	0	0	0	12 677	0	0
	Total FRONTIER SPRL					0	0	69 423 714	76 558 396	0	0
A0701147F	GECAMINES	01	DGI	01	IBP	535 015	0	535 015	0	0	0
A0701147F	GECAMINES	01	DGI	02	IPR	3 204 815	0	3 157 232	0	47 583	0

ANNEXE 2 : Tableau de rapprochement des paiements par flux effectués par les entreprises Minières en Production											
				Déclarations Entreprises		Déclarations Etat		Ecart Positif		Ecart Négatif	
NIF	Raison Sociale	REGIE	FLUX	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD
A0701147F	GECAMINES	01	DGI	04	ICAI	859 042	0	814 703	0	44 340	0
A0701147F	GECAMINES	01	DGI	07	AMR B	464 586	0	464 586	0	0	0
A0701147F	GECAMINES	02	DGDA	01	DDI	2 637 784	0	1 756 770	0	881 014	0
A0701147F	GECAMINES	03	DGRAD	01	Droits superficiels annuels par carré	0	2 079 692	7 909	2 097 523	0	0
A0701147F	GECAMINES	03	DGRAD	02	Redevance Minière	0	234 699	0	2 545 092	0	0
A0701147F	GECAMINES	03	DGRAD	04	Pénalités	0	1 655 842	0	0	0	1 655 842
A0701147F	GECAMINES	03	DGRAD	09	Dividendes	391 550	0	24 620	0	366 930	0
	Total GECAMINES					8 092 793	3 970 233	6 760 834	4 642 616	1 339 867	1 655 842
A0811093S	GOLDEN AFRICAN RESOURCES SPRL	01	DGI	01	IBP	0	2 269	0	4 070	0	0
A0811093S	GOLDEN AFRICAN RESOURCES SPRL	01	DGI	02	IPR	0	19 121	0	19 454	0	0
A0811093S	GOLDEN AFRICAN RESOURCES SPRL	01	DGI	04	ICAI	0	23 000	0	23 099	0	0
A0811093S	GOLDEN AFRICAN RESOURCES SPRL	01	DGI	06	AMR A	0	0	4 566	0	0	0
A0811093S	GOLDEN AFRICAN RESOURCES SPRL	02	DGDA	01	DDI	127 220	0	2 395	0	124 825	0
A0811093S	GOLDEN AFRICAN RESOURCES SPRL	03	DGRAD	02	Redevance Minière	0	88 560	0	108 028	0	0
	Total GOLDEN AFRICAN RESOURCES SPRL					127 220	132 949	6 961	154 651	124 825	0
A0814445L	GROUPE BAZANO SPRL	01	DGI	01	IBP	0	725 489	0	721 669	0	3 819
A0814445L	GROUPE BAZANO SPRL	01	DGI	02	IPR	0	1 099 258	0	1 098 274	0	984
A0814445L	GROUPE BAZANO SPRL	01	DGI	04	ICAI	0	2 881 882	0	2 928 656	0	0
A0814445L	GROUPE BAZANO SPRL	01	DGI	06	AMR A	0	1 140 613	0	1 142 476	0	0
A0814445L	GROUPE BAZANO SPRL	01	DGI	07	AMR B	0	450 478	0	451 272	0	0
A0814445L	GROUPE BAZANO SPRL	02	DGDA	01	DDI	1 748 319	0	4 649 008	0	0	0
A0814445L	GROUPE BAZANO SPRL	03	DGRAD	01	Droits	0	47 324	0	37 686	0	9 638

ANNEXE 2 : Tableau de rapprochement des paiements par flux effectués par les entreprises Minières en Production											
				Déclarations Entreprises		Déclarations Etat		Ecart Positif		Ecart Négatif	
NIF	Raison Sociale	REGIE	FLUX	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD
					superficiels annuels par carré						
A0814445L	GROUPE BAZANO SPRL	03	DGRAD	02	Redevance Minière	0	1 109 645	0	1 460 169	0	0
A0814445L	GROUPE BAZANO SPRL	03	DGRAD	04	Pénalités	0	1 011 398	0	1 263 257	0	0
	Total GROUPE BAZANO SPRL					1 748 319	8 466 086	4 649 008	9 103 458	0	14 442
A1004150Y	KISANFU MINING SPRL	01	DGI	02	IPR	15 993	67 013	15 993	67 013	0	0
A1004150Y	KISANFU MINING SPRL	01	DGI	05	IM	2 001	4 440	2 001	4 440	0	0
A1004150Y	KISANFU MINING SPRL	02	DGDA	01	DDI	0	0	0	0	0	0
A1004150Y	KISANFU MINING SPRL	03	DGRAD	01	Droits superficiels annuels par carré	1 399	0	0	1 203	1 399	0
A1004150Y	KISANFU MINING SPRL	03	DGRAD	02	Redevance Minière	0	182 210	0	182 210	0	0
	Total KISANFU MINING SPRL					19 394	253 662	17 995	254 866	1 399	0
A0700201C	LA MINIERE DE BAKWANGA	01	DGI	01	IBP	0	0	0	0	0	0
A0700201C	LA MINIERE DE BAKWANGA	01	DGI	02	IPR	0	0	0	0	0	0
A0700201C	LA MINIERE DE BAKWANGA	01	DGI	04	ICAI	0	0	0	0	0	0
A0700201C	LA MINIERE DE BAKWANGA	01	DGI	06	AMR A	0	0	0	0	0	0
A0700201C	LA MINIERE DE BAKWANGA	01	DGI	07	AMR B	0	0	0	0	0	0
A0700201C	LA MINIERE DE BAKWANGA	02	DGDA	01	DDI	2 997	0	0	0	2 997	0
A0700201C	LA MINIERE DE BAKWANGA	03	DGRAD	00		0	0	0	0	0	0
	Total LA MINIERE DE BAKWANGA					2 997	0	0	0	2 997	0
A0704867Z	MUTANDA MINING	01	DGI	01	IBP	0	4 380 706	0	4 380 706	0	0
A0704867Z	MUTANDA MINING	01	DGI	02	IPR	0	2 679 650	0	2 673 911	0	5 739
A0704867Z	MUTANDA MINING	01	DGI	04	ICAI	0	1 571 289	0	1 565 025	0	6 263
A0704867Z	MUTANDA MINING	01	DGI	05	IM	58 795	259 653	58 795	259 795	0	0
A0704867Z	MUTANDA MINING	01	DGI	06	AMR A	806 348	0	806 370	0	0	0
A0704867Z	MUTANDA MINING	01	DGI	07	AMR B	233 429	0	233 429	0	0	0

ANNEXE 2 : Tableau de rapprochement des paiements par flux effectués par les entreprises Minières en Production											
				Déclarations Entreprises		Déclarations Etat		Ecart Positif		Ecart Négatif	
NIF	Raison Sociale	REGIE	FLUX	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD
A0704867Z	MUTANDA MINING	02	DGDA	01	DDI	9 955 642	0	11 961 800	0	0	0
A0704867Z	MUTANDA MINING	03	DGRAD	01	Droits superficiels annuels par carré	0	4 089	0	4 089	0	0
A0704867Z	MUTANDA MINING	03	DGRAD	02	Redevance Minière	0	3 620 402	0	2 645 536	0	974 866
A0704867Z	MUTANDA MINING	03	DGRAD	04	Pénalités	0	2 819 318	0	3 219 819	0	0
A0704867Z	MUTANDA MINING	04	GECAMINES	01	PAS-DE- PORTE	0	5 635 510	0	5 635 510	0	0
A0704867Z	MUTANDA MINING	04	GECAMINES	02	ROYALTIES	0	3 343 826	0	3 343 826	0	0
	Total MUTANDA MINING					11 054 213	24 314 441	13 060 394	23 728 216	0	986 869
A0704687D	RUASHI MINING SPRL	01	DGI	01	IBP	279 232	0	279 232	0	0	0
A0704687D	RUASHI MINING SPRL	01	DGI	02	IPR	3 798 044	0	3 523 681	0	274 363	0
A0704687D	RUASHI MINING SPRL	01	DGI	04	ICAI	365 398	0	394 802	0	0	0
A0704687D	RUASHI MINING SPRL	01	DGI	05	IM	346 321	0	214 209	0	132 112	0
A0704687D	RUASHI MINING SPRL	01	DGI	06	AMR A	813 278	0	813 278	0	0	0
A0704687D	RUASHI MINING SPRL	01	DGI	07	AMR B	141 128	0	235 410	0	0	0
A0704687D	RUASHI MINING SPRL	02	DGDA	01	DDI	750 640	0	4 255 066	0	0	0
A0704687D	RUASHI MINING SPRL	03	DGRAD	01	Droits superficiels annuels par carré	6 514	0	5 947	0	567	0
A0704687D	RUASHI MINING SPRL	03	DGRAD	02	Redevance Minière	1 190	6 555 068	0	7 060 204	1 190	0
A0704687D	RUASHI MINING SPRL	03	DGRAD	04	Pénalités	0	365 219	0	365 219	0	0
A0704687D	RUASHI MINING SPRL	04	GECAMINES	01	PAS-DE- PORTE	0	0	0	1 000 000	0	0
A0704687D	RUASHI MINING SPRL	04	GECAMINES	02	ROYALTIES	0	4 952 957	0	4 952 957	0	0
	Total RUASHI MINING SPRL					6 501 746	11 873 244	9 721 625	13 378 380	408 232	0

ANNEXE 2 : Tableau de rapprochement des paiements par flux effectués par les entreprises Minières en Production											
				Déclarations Entreprises		Déclarations Etat		Ecart Positif		Ecart Négatif	
NIF	Raison Sociale	REGIE	FLUX	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD
A0814806D	RUBAMIN SPRL	01	DGI	01	IBP	14 685	15 393	3 138	15 230	11 547	163
A0814806D	RUBAMIN SPRL	01	DGI	02	IPR	62 182	0	2 876	0	59 306	0
A0814806D	RUBAMIN SPRL	01	DGI	04	ICAI	204	7 187	0	1 151	204	6 036
A0814806D	RUBAMIN SPRL	01	DGI	06	AMR A	0	11 438	0	11 438	0	0
A0814806D	RUBAMIN SPRL	01	DGI	07	AMR B	0	3 562	0	3 562	0	0
A0814806D	RUBAMIN SPRL	02	DGDA	01	DDI	132 662	0	420 465	0	0	0
A0814806D	RUBAMIN SPRL	03	DGRAD	01	Droits superficiels annuels par carré	0	381	0	602	0	0
A0814806D	RUBAMIN SPRL	03	DGRAD	02	Redevance Minière	0	698 007	0	775 730	0	0
A0814806D	RUBAMIN SPRL	03	DGRAD	04	Pénalités	0	0	0	140 000	0	0
	Total RUBAMIN SPRL					209 733	735 968	426 479	947 713	71 057	6 199
A1105861J	SAKIMA	01	DGI	00		0	0	0	0	0	0
A1105861J	SAKIMA	02	DGDA	00		0	0	0	0	0	0
A1105861J	SAKIMA	03	DGRAD	00		0	0	0	0	0	0
	Total SAKIMA					0	0	0	0	0	0

ANNEXE 2 : Tableau de rapprochement des paiements par flux effectués par les entreprises Minières en Production											
				Déclarations Entreprises		Déclarations Etat		Ecart Positif		Ecart Négatif	
NIF	Raison Sociale	REGIE	FLUX	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD
A1007960P	SICOMINES	01	DGI	00		0	0	0	0	0	0
A1007960P	SICOMINES	02	DGDA	00		0	0	0	0	0	0
A1007960P	SICOMINES	03	DGRAD	00		0	0	0	0	0	0
	Total SICOMINES					0	0	0	0	0	0
A0811080D	Société commerciale de Kisenge Manganèse	01	DGI	00		0	0	0	0	0	0
A0811080D	Société commerciale de Kisenge Manganèse	02	DGDA	00		0	0	0	0	0	0
A0811080D	Société commerciale de Kisenge Manganèse	03	DGRAD	00		0	0	0	0	0	0
	Total Société commerciale de Kisenge Manganèse					0	0	0	0	0	0
A0905363Q	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET MINIER DU CONGO	01	DGI	01	IBP	163	700	163	700	0	0
A0905363Q	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET MINIER DU CONGO	01	DGI	02	IPR	0	96 037	0	96 045	0	0
A0905363Q	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET MINIER DU CONGO	01	DGI	04	ICAI	8	445	0	445	8	0
A0905363Q	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET MINIER DU CONGO	01	DGI	06	AMR A	177	24 527	177	24 527	0	0
A0905363Q	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET MINIER DU CONGO	01	DGI	07	AMR B	173	9 718	173	9 726	0	0
A0905363Q	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET MINIER DU CONGO	02	DGDA	01	DDI	35 960	0	17 894	0	18 066	0
A0905363Q	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET MINIER DU CONGO	03	DGRAD	01	Droits superficiels annuels par carré	0	114 008	35 893	224 203	0	0

ANNEXE 2 : Tableau de rapprochement des paiements par flux effectués par les entreprises Minières en Production											
				Déclarations Entreprises		Déclarations Etat		Ecart Positif		Ecart Négatif	
NIF	Raison Sociale	REGIE	FLUX	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD
A0905363Q	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET MINIER DU CONGO	03	DGRAD	02	Redevance Minière	0	0	0	0	0	0
A0905363Q	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET MINIER DU CONGO	03	DGRAD	09	Dividendes	2 181	0	1 668	0	513	0
	Total SOCIETE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET MINIER DU CONGO					38 662	245 435	55 968	355 646	18 587	0
A0700357X	SOCIETE DE TRAITEMENT DE TERRIL DE LUBUMBASHI	01	DGI	01	IBP	309 661	208 805	309 661	208 805	0	0
A0700357X	SOCIETE DE TRAITEMENT DE TERRIL DE LUBUMBASHI	01	DGI	02	IPR	1 087 918	0	1 087 918	0	0	0
A0700357X	SOCIETE DE TRAITEMENT DE TERRIL DE LUBUMBASHI	01	DGI	04	ICAI	93 870	0	93 773	0	97	0
A0700357X	SOCIETE DE TRAITEMENT DE TERRIL DE LUBUMBASHI	01	DGI	06	AMR A	350 372	0	350 372	0	0	0
A0700357X	SOCIETE DE TRAITEMENT DE TERRIL DE LUBUMBASHI	01	DGI	07	AMR B	115 321	0	148 158	0	0	0
A0700357X	SOCIETE DE TRAITEMENT DE TERRIL DE LUBUMBASHI	02	DGDA	01	DDI	458 706	0	0	0	458 706	0
A0700357X	SOCIETE DE TRAITEMENT DE TERRIL DE LUBUMBASHI	03	DGRAD	00		0	0	0	0	0	0
	Total SOCIETE DE TRAITEMENT DE TERRIL DE LUBUMBASHI					2 415 848	208 805	1 989 883	208 805	458 803	0
A0811655D	SOCIETE D'EXPLOITATION DE KIPOYI	01	DGI	01	IBP	0	30 979	0	30 979	0	0
A0811655D	SOCIETE D'EXPLOITATION DE KIPOYI	01	DGI	02	IPR	47 033	36 165	12 575	26 874	34 458	9 291
A0811655D	SOCIETE D'EXPLOITATION DE KIPOYI	01	DGI	04	ICAI	0	227 041	0	227 040	0	1
A0811655D	SOCIETE D'EXPLOITATION DE KIPOYI	01	DGI	07	AMR B	0	0	8 570	0	0	0

ANNEXE 2 : Tableau de rapprochement des paiements par flux effectués par les entreprises Minières en Production											
				Déclarations Entreprises		Déclarations Etat		Ecart Positif		Ecart Négatif	
NIF	Raison Sociale	REGIE	FLUX	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD
A0811655D	SOCIETE D'EXPLOITATION DE KIPOYI	02	DGDA	01	DDI	0	0	0	0	0	0
A0811655D	SOCIETE D'EXPLOITATION DE KIPOYI	03	DGRAD	01	Droits superficiels annuels par carré	14 370	12 777	0	12 777	14 370	0
	Total SOCIETE D'EXPLOITATION DE KIPOYI					61 403	306 962	21 145	297 671	48 828	9 291
A0701041Q	SOCIETE KAMOTO COOPER COMPANY	01	DGI	01	IBP	0	438 382	0	438 382	0	0
A0701041Q	SOCIETE KAMOTO COOPER COMPANY	01	DGI	02	IPR	0	9 259 922	0	9 259 924	0	0
A0701041Q	SOCIETE KAMOTO COOPER COMPANY	01	DGI	04	ICAI	0	1 682 055	0	1 676 029	0	6 026
A0701041Q	SOCIETE KAMOTO COOPER COMPANY	01	DGI	05	IM	844 308	0	844 308	0	0	0
A0701041Q	SOCIETE KAMOTO COOPER COMPANY	01	DGI	06	AMR A	0	0	429	0	0	0
A0701041Q	SOCIETE KAMOTO COOPER COMPANY	01	DGI	07	AMR B	750 272	0	750 640	0	0	0
A0701041Q	SOCIETE KAMOTO COOPER COMPANY	02	DGDA	01	DDI	10 227 243	0	38 330 624	0	0	0
A0701041Q	SOCIETE KAMOTO COOPER COMPANY	03	DGRAD	01	Droits superficiels annuels par carré	0	16 355	0	16 866	0	0
A0701041Q	SOCIETE KAMOTO COOPER COMPANY	03	DGRAD	02	Redevance Minière	0	6 869 312	0	8 699 878	0	0
A0701041Q	SOCIETE KAMOTO COOPER COMPANY	03	DGRAD	04	Pénalités	0	2 757 270	0	2 382 294	0	374 976
A0701041Q	SOCIETE KAMOTO COOPER COMPANY	04	GECAMINES	01	PAS-DE-PORTE	0	20 000 000	0	20 000 000	0	0
A0701041Q	SOCIETE KAMOTO COOPER COMPANY	04	GECAMINES	02	ROYALTIES	0	7 712 791	0	7 200 000	0	512 790
	Total SOCIETE KAMOTO COOPER COMPANY					11 821 824	48 736 087	39 926 001	49 673 373	0	893 792
A0811578U	SOCIETE MINIERE DE KABOLELA	01	DGI	01	IBP	0	198	0	198	0	0

ANNEXE 2 : Tableau de rapprochement des paiements par flux effectués par les entreprises Minières en Production											
				Déclarations Entreprises		Déclarations Etat		Ecart Positif		Ecart Négatif	
NIF	Raison Sociale	REGIE	FLUX	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD
	ET DE KIPESE										
A0811578U	SOCIETE MINIERE DE KABOLELA ET DE KIPESE	01	DGI	02	IPR	0	203	0	203	0	0
A0811578U	SOCIETE MINIERE DE KABOLELA ET DE KIPESE	01	DGI	06	AMR A	45	0	45	0	0	0
A0811578U	SOCIETE MINIERE DE KABOLELA ET DE KIPESE	01	DGI	07	AMR B	45	0	45	0	0	0
A0811578U	SOCIETE MINIERE DE KABOLELA ET DE KIPESE	02	DGDA	01	DDI	0	0	0	0	0	0
A0811578U	SOCIETE MINIERE DE KABOLELA ET DE KIPESE	03	DGRAD	02	Redevance Minière	0	55 085	0	55 085	0	0
A0811578U	SOCIETE MINIERE DE KABOLELA ET DE KIPESE	04	GECAMINES	01	PAS-DE-PORTE	0	1 050 000	0	1 050 000	0	0
	Total SOCIETE MINIERE DE KABOLELA ET DE KIPESE					91	1 105 486	91	1 105 486	0	0
A0704865X	SOCIETE MINIERE DU KATANGA	01	DGI	01	IBP	0	830 334	0	830 334	0	0
A0704865X	SOCIETE MINIERE DU KATANGA	01	DGI	02	IPR	500 528	0	553 337	0	0	0
A0704865X	SOCIETE MINIERE DU KATANGA	01	DGI	06	AMR A	572 140	0	572 140	0	0	0
A0704865X	SOCIETE MINIERE DU KATANGA	01	DGI	07	AMR B	202 233	0	191 977	0	10 256	0
A0704865X	SOCIETE MINIERE DU KATANGA	02	DGDA	01	DDI	291 582	0	1 120 713	0	0	0
A0704865X	SOCIETE MINIERE DU KATANGA	03	DGRAD	01	Droits superficiels annuels par carré	0	4 537	0	3 873	0	664
A0704865X	SOCIETE MINIERE DU KATANGA	03	DGRAD	02	Redevance Minière	0	2 665 490	0	3 416 915	0	0
A0704865X	SOCIETE MINIERE DU KATANGA	03	DGRAD	04	Pénalités	0	244 815	0	612 036	0	0
	Total SOCIETE MINIERE DU KATANGA					1 566 483	3 745 176	2 438 167	4 863 158	10 256	664
A0811711P	SOCIETE VOLCANO MINING	01	DGI	01	IBP	12 501	16 442	12 501	16 442	0	0
A0811711P	SOCIETE VOLCANO MINING	01	DGI	02	IPR	34 421	0	37 541	0	0	0
A0811711P	SOCIETE VOLCANO MINING	01	DGI	06	AMR A	27 185	0	27 185	0	0	0
A0811711P	SOCIETE VOLCANO MINING	01	DGI	07	AMR B	8 330	0	8 330	0	0	0
A0811711P	SOCIETE VOLCANO MINING	02	DGDA	01	DDI	0	0	0	0	0	0
A0811711P	SOCIETE VOLCANO MINING	03	DGRAD	02	Redevance	0	790 916	0	814 617	0	0

ANNEXE 2 : Tableau de rapprochement des paiements par flux effectués par les entreprises Minières en Production											
				Déclarations Entreprises		Déclarations Etat		Ecart Positif		Ecart Négatif	
NIF	Raison Sociale	REGIE	FLUX	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD
					Minière						
A0811711P	SOCIETE VOLCANO MINING	03	DGRAD	04	Pénalités	0	160 816	0	160 812	0	4
	Total SOCIETE VOLCANO MINING					82 438	968 173	85 557	991 870	0	4
A0805833A	SOKIMO	01	DGI	00		0	0	0	0	0	0
A0805833A	SOKIMO	02	DGDA	00		0	0	0	0	0	0
A0805833A	SOKIMO	03	DGRAD	00		0	0	0	0	0	0
	Total SOKIMO					0	0	0	0	0	0
A0810758D	TENKE FUNGURUME MINING	01	DGI	01	IBP	0	717 670	0	717 670	0	0
A0810758D	TENKE FUNGURUME MINING	01	DGI	02	IPR	18 981 376	0	18 914 528	0	66 848	0
A0810758D	TENKE FUNGURUME MINING	01	DGI	04	ICAI	0	7 338 544	0	5 536 859	0	1 801 684
A0810758D	TENKE FUNGURUME MINING	01	DGI	05	IM	0	1 115 349	0	1 114 562	0	787
A0810758D	TENKE FUNGURUME MINING	01	DGI	06	AMR A	6 216 639	0	6 216 639	0	0	0
A0810758D	TENKE FUNGURUME MINING	01	DGI	07	AMR B	3 072 054	0	3 072 054	0	0	0
A0810758D	TENKE FUNGURUME MINING	02	DGDA	01	DDI	6 313 436	0	32 417 343	0	0	0
A0810758D	TENKE FUNGURUME MINING	03	DGRAD	02	Redevance Minière	0	29 003 610	0	26 951 568	0	2 052 042
A0810758D	TENKE FUNGURUME MINING	04	GECAMINES	01	PAS-DE- PORTE	0	21 467 860	0	21 467 860	0	0
	Total TENKE FUNGURUME MINING					34 583 505	59 643 032	60 620 564	55 788 519	66 848	3 854 513
	Total général					88 864 563	213 114 592	226 996 238	293 424 449	2 907 594	8 621 055

ANNEXE 3 : Tableau de rapprochement des paiements par flux effectués par les entreprises minières en Exploration

				Déclarations Entreprises		Déclarations Etat		Ecart Positif		Ecart Négatif	
NIF	Raison Sociale	REGIE	FLUX	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD
A0901048A	AFRICAN MINERALS(BARBADOS) LTD SPRL	DGI	IPR	419 968	0	492 158	0	0	0	72 190	0
A0901048A	AFRICAN MINERALS(BARBADOS) LTD SPRL	DGRAD	Droits superficiels annuels par carré	0	425 062	0	448 401	0	0	0	23 339
	Total AFRICAN MINERALS(BARBADOS) LTD SPRL			419 968	425 062	492 158	448 401	0	0	72 190	23 339
A0700152Z	ASHANTI GOLDFIEDS KILO	DGI	IPR	421 005	0	421 005	0	0	0	0	0
A0700152Z	ASHANTI GOLDFIEDS KILO	DGI	AMR A	2 939	0	45	0	2 894	0	0	0
A0700152Z	ASHANTI GOLDFIEDS KILO	DGI	AMR B	0	0	45	0	0	0	45	0
A0700152Z	ASHANTI GOLDFIEDS KILO	DGRAD	Droits superficiels annuels par carré	0	9 327 988	218 823	3 981 619	0	0	0	0
	Total ASHANTI GOLDFIEDS KILO			423 944	9 327 988	639 918	3 981 619	2 894	0	45	0
A0704693K	BOLFAST COMPANY	DGI	IPR	2 222	0	1 232	0	990	0	0	0
A0704693K	BOLFAST COMPANY	DGI	AMR A	16 881	0	39 939	0	0	0	23 058	0
A0704693K	BOLFAST COMPANY	DGI	AMR B	0	0	56 362	0	0	0	56 362	0
A0704693K	BOLFAST COMPANY	DGRAD	Redevance Minière	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total BOLFAST COMPANY			19 103	0	97 533	0	990	0	79 420	0
A0906857P	CLUFF MINING	DGI	IPR	59 739	42 683	63 409	44 793	0	0	3 670	2 110
A0906857P	CLUFF MINING	DGI	AMR A	477	0	477	0	0	0	0	0
A0906857P	CLUFF MINING	DGI	AMR B	0	542	0	542	0	0	0	0
A0906857P	CLUFF MINING	DGRAD		0	0	0	0	0	0	0	0
	Total CLUFF MINING			60 216	43 225	63 886	45 335	0	0	3 670	2 110
A1007580B	Compagnie de Traitement des Rejets de Kingamyambo Sarl	GECAMINES	PAS-DE-PORTE	0	60 000 000	0	60 000 000	0	0	0	0
	Total Compagnie de Traitement des Rejets de Kingamyambo Sarl			0	60 000 000	0	60 000 000	0	0	0	0
A0712822W	CONGO DONGFANG INTERNATIONAL MINING	DGI	IPR	377 221	0	403 066	0	0	0	25 845	0
A0712822W	CONGO DONGFANG INTERNATIONAL MINING	DGI	AMR A	101 717	5	101 717	5	0	0	0	0

ANNEXE 3 : Tableau de rapprochement des paiements par flux effectués par les entreprises minières en Exploration

NIF	Raison Sociale	REGIE	FLUX	Déclarations Entreprises		Déclarations Etat		Ecart Positif		Ecart Négatif	
				000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD
A0712822W	CONGO DONGFANG INTERNATIONAL MINING	DGI	AMR B	47 077	0	47 072	0	5	0	0	0
A0712822W	CONGO DONGFANG INTERNATIONAL MINING	DGRAD	Redevance Minière	15 336	1 653 196	0	1 563 814	15 336	89 382	0	0
A0712822W	CONGO DONGFANG INTERNATIONAL MINING	DGRAD	Pénalités	0	228 471	0	228 471	0	0	0	0
	Total CONGO DONGFANG INTERNATIONAL MINING			541 350	1 881 673	551 855	1 792 291	15 341	89 382	25 845	0
A1007789D	JVCO Sodifor	SODIMIKO	PAS-DE-PORTE	0	30 000 000	0	30 000 000	0	0	0	0
	Total JVCO Sodifor			0	30 000 000	0	30 000 000	0	0	0	0
A1009299U	Kansuki Mining SPRL	GECAMINES	PAS-DE-PORTE	0	7 500 000	0	7 500 000	0	0	0	0
	Total Kansuki Mining SPRL			0	7 500 000	0	7 500 000	0	0	0	0
A0906707B	KASONTA LUPOTO MINES SPRL	DGI	IPR	0	359 058	0	386 945	0	0	0	27 886
A0906707B	KASONTA LUPOTO MINES SPRL	DGI	AMR A	0	60 000	0	88 605	0	0	0	28 605
A0906707B	KASONTA LUPOTO MINES SPRL	DGI	AMR B	0	20 000	0	34 850	0	0	0	14 850
A0906707B	KASONTA LUPOTO MINES SPRL	DGRAD	Droits superficiels annuels par carré	0	47 021	0	0	0	47 021	0	0
	Total KASONTA LUPOTO MINES SPRL			0	486 079	0	510 399	0	47 021	0	71 341
A0702049L	KIBALI GOLDMINES SPRL	DGI	IPR	10 863	872 099	10 863	872 099	0	0	0	0
A0702049L	KIBALI GOLDMINES SPRL	DGRAD	Droits superficiels annuels par carré	0	1 104 478	0	1 104 478	0	0	0	0
A0702049L	KIBALI GOLDMINES SPRL	SOKIMO	VENTE DES ACTIFS ET PART SOCIAL	0	3 175 000	0	3 175 000	0	0	0	0
A0702049L	KIBALI GOLDMINES SPRL	SOKIMO	RENTES EMNSUELLES	0	4 200 000	0	4 200 000	0	0	0	0
	Total KIBALI GOLDMINES SPRL			10 863	9 351 578	10 863	9 351 578	0	0	0	0
A0704875H	KINSENDA COPPER COMPANY SARL(ex MINIERE DE MUSOSHI & KINSENDA)	DGI	IPR	88 773	288 208	88 773	288 208	0	0	0	0

ANNEXE 3 : Tableau de rapprochement des paiements par flux effectués par les entreprises minières en Exploration

				Déclarations Entreprises		Déclarations Etat		Ecart Positif		Ecart Négatif	
NIF	Raison Sociale	REGIE	FLUX	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD
A0704875H	KINSEDA COPPER COMPANY SARL(ex MINIERE DE MUSOSHI & KINSEDA)	DGI	AMR A	60 065	47 211	60 065	97 849	0	0	0	50 638
A0704875H	KINSEDA COPPER COMPANY SARL(ex MINIERE DE MUSOSHI & KINSEDA)	DGI	AMR B	31 088	25 153	31 088	34 692	0	0	0	9 539
A0704875H	KINSEDA COPPER COMPANY SARL(ex MINIERE DE MUSOSHI & KINSEDA)	DGRAD	Droits superficiels annuels par carré	0	49 378	0	0	0	49 378	0	0
A0704875H	KINSEDA COPPER COMPANY SARL(ex MINIERE DE MUSOSHI & KINSEDA)	SODIMIKO	PAS-DE-PORTE	0	500 000	0	499 971	0	30	0	0
A0704875H	KINSEDA COPPER COMPANY SARL(ex MINIERE DE MUSOSHI & KINSEDA)	SODIMIKO	ROYALTIES	0	1 200 000	0	1 200 000	0	0	0	0
	Total KINSEDA COPPER COMPANY SARL(ex MINIERE DE MUSOSHI & KINSEDA)			179 925	2 109 949	179 925	2 120 718	0	49 407	0	60 177
A704695M	LA CONGOLAISE DES MINES ET DE DEVELOPPEMENT	GECAMINES	PAS-DE-PORTE	0	1 750 000	0	1 750 000	0	0	0	0
	Total LA CONGOLAISE DES MINES ET DE DEVELOPPEMENT			0	1 750 000	0	1 750 000	0	0	0	0
A0700186L	SOCIETE DE BEERS RDC EXPLORATION	DGI	IPR	0	60 813	0	67 086	0	0	0	6 274
A0700186L	SOCIETE DE BEERS RDC EXPLORATION	DGI	AMR A	0	177 171	0	178 412	0	0	0	1 242
A0700186L	SOCIETE DE BEERS RDC EXPLORATION	DGI	AMR B	0	61 153	0	62 010	0	0	0	857
A0700186L	SOCIETE DE BEERS RDC EXPLORATION	DGRAD		0	0	0	0	0	0	0	0
	Total SOCIETE DE BEERS RDC EXPLORATION			0	299 137	0	307 509	0	0	0	8 373
A1007484X	Société de Développement Industriel et Minier du Katanga	SODIMIKO	PAS-DE-PORTE	0	250 000	0	250 000	0	0	0	0

ANNEXE 3 : Tableau de rapprochement des paiements par flux effectués par les entreprises minières en Exploration

NIF	Raison Sociale	REGIE	FLUX	Déclarations Entreprises		Déclarations Etat		Ecart Positif		Ecart Négatif	
				000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD
A1007484X	Société de Développement Industriel et Minier du Katanga	SODIMIKO	ROYALTIES	0	75 000	0	75 000	0	0	0	0
	Total Société de Développement Industriel et Minier du Katanga			0	325 000	0	325 000	0	0	0	0
A0708266T	Société d'Exploitation de Gisements de Kalukundi Sprl	GECAMINES	PAS-DE-PORTE	0	1 600 000	0	1 600 000	0	0	0	0
	Total Société d'Exploitation de Gisements de Kalukundi Sprl			0	1 600 000	0	1 600 000	0	0	0	0
A0802327P	Société d'Exploitation de la Cassitérite au Katanga	GECAMINES	PAS-DE-PORTE	0	3 000 000	0	2 000 000	0	1 000 000	0	0
	Total Société d'Exploitation de la Cassitérite au Katanga			0	3 000 000	0	2 000 000	0	1 000 000	0	0
SANS NIF	Société d'Exploitation Minière de Chabara SPRL	GECAMINES	PAS-DE-PORTE	0	1 000 000	0	1 000 000	0	0	0	0
	Total Société d'Exploitation Minière de Chabara SPRL			0	1 000 000	0	1 000 000	0	0	0	0
A0700163L	SOCIETE LUGUSHWA MINING S.A.R.L	DGI	IPR	0	13 987	0	14 141	0	0	0	154
A0700163L	SOCIETE LUGUSHWA MINING S.A.R.L	DGI	AMR A	18 524	0	18 524	0	0	0	0	0
A0700163L	SOCIETE LUGUSHWA MINING S.A.R.L	DGI	AMR B	10 323	0	10 323	0	0	0	0	0
A0700163L	SOCIETE LUGUSHWA MINING S.A.R.L	DGRAD		0	0	0	0	0	0	0	0
	Total SOCIETE LUGUSHWA MINING S.A.R.L			28 846	13 987	28 846	14 141	0	0	0	154
A0700153A	SOCIETE NAMOYA MINING S.A.R.L	DGI	IPR	0	13 193	0	13 339	0	0	0	147
A0700153A	SOCIETE NAMOYA MINING S.A.R.L	DGI	AMR A	15 628	0	15 628	0	0	0	0	0
A0700153A	SOCIETE NAMOYA MINING S.A.R.L	DGI	AMR B	8 686	0	8 686	0	0	0	0	0
A0700153A	SOCIETE NAMOYA MINING S.A.R.L	DGRAD		0	0	0	0	0	0	0	0
	Total SOCIETE NAMOYA MINING S.A.R.L			24 314	13 193	24 314	13 339	0	0	0	147
A0700073N	SOCIETE TWANGIZA MINING S.A.R.L	DGI	IPR	0	98 089	0	98 289	0	0	0	200

ANNEXE 3 : Tableau de rapprochement des paiements par flux effectués par les entreprises minières en Exploration

NIF	Raison Sociale	REGIE	FLUX	Déclarations Entreprises		Déclarations Etat		Ecart Positif		Ecart Négatif	
				000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD	000'CDF	USD
A0700073N	SOCIETE TWANGIZA MINING S.A.R.L	DGI	AMR A	33 496	0	33 496	0	0	0	0	0
A0700073N	SOCIETE TWANGIZA MINING S.A.R.L	DGI	AMR B	18 834	0	18 834	0	0	0	0	0
A0700073N	SOCIETE TWANGIZA MINING S.A.R.L	DGRAD		0	0	0	0	0	0	0	0
	Total SOCIETE TWANGIZA MINING S.A.R.L			52 330	98 089	52 330	98 289	0	0	0	200
	Total général			1 760 859	129 224 958	2 141 628	122 858 619	19 224	1 185 810	181 170	165 840

ANNEXE 4 : Liste des Entreprises Extractives en activité en 2010

N°	NIFN	Raison Sociale	SECTEUR	Rapport ITIE			Exportation USD	Taux Export	Redevance Minière USD	Taux Redevance. Minière
				2007	2008 2009	2010				
1	A0703905D	CHEVRON ODS LIMITED (ex ODS LIMITED)	HYDRO	OK	OK	OK				
2	A0906982A	DIVINE INSPIRATION GROUP (PTY) Ltd	HYDRO			OK				
3	A0909587G	ENERGULF AFRICA Ltd	HYDRO			OK				
4	A0701284E	MUANDA INTERNATIONAL OIL COMPANY	HYDRO	OK	OK	OK				
5	A0812843U	NESSERGY CONGO Sprl (NESCO)	HYDRO			OK				
6	A1103150M	OIL OF DR CONGO (Foxwhelp Congo sprl + CAPRIKAT DRC)	HYDRO			OK				
7	A0701287H	RECHERCHE EXPLOITATION PETROLIERE	HYDRO	OK	OK	OK				
8	A0703937N	SOCIETE LIREX	HYDRO	OK	OK	OK				
9	A0703938P	TEIKOKU OIL DRC	HYDRO	OK	OK	OK				
10	A0700383A	SOCO EXPLORATION & PRODUCTION DRC	HYDRO			OK				
11	A0706875G	SURESTREAM RDC SARL	HYDRO		OK	OK				
12	A0800394N	AMCK MINING SPRL	MINES	OK	OK	OK	27874733,61	0,62%	235 938,38	0,32%
13	A0700172W	ANVIL MINING CONGO SARL	MINES	OK	OK	OK	21537560	0,48%	0,00	0,00%
14	A0905972C	BOSS MINING SPRL	MINES	OK	OK	OK	488549303,7	10,85%	6 448 295,69	8,77%
15	A0911352A	CASA MINERALS RDC SPRL	MINES							
16	A0815428E	COMPAGNIE MINIERE DE LUISHA	MINES							
17	A0704877K	COMPAGNIE MINIERE DU SUD KATANGA	MINES	OK	OK	OK	135008544	3,00%	1 825 873,83	2,48%
18	A0905434S	COMPANHIA VALE DORIO DOS	MINES							
19	A0906830K	CONGO INTERNATIONAL MINING	MINES							
20	A0811710N	CONGO LOYAL WILL MINING	MINES		OK	OK	100458467	2,23%	1 314 200,40	1,79%
21	A0814843T	COTA MINING	MINES						117 845,55	0,16%
22	A0906851H	DONG HUI	MINES							
23	A0811080D	ENTREPRISE MINIERE DE KISENGE MANGANESE	MINES							

N°	NIFN	Raison Sociale	SECTEUR	Rapport ITIE			Exportation USD	Taux Export	Redevance Minière USD	Taux Redevance. Minière
				2007	2008 2009	2010				
24	H99A2970R	ENTREPRISE MINIERE DE KOLWEZI	MINES				1886882,87	0,04%		
25	A0704870C	EXPLOITATION ARTISANALE DU CONGO	MINES				16742832,23	0,37%	213 798,67	0,29%
26	A0701147F	GENERALE DES CARRIERES ET DES MINES	MINES	OK	OK	OK			3 170 408,61	4,31%
27	A0906481F	GEOQUEST SPRL	MINES							
28	A0906485K	GLENCORE CONGO SPRL	MINES							
29	A0814445L	GROUPE BAZANO	MINES	OK	OK	OK			1 029 074,71	1,40%
30	A0704273D	GROUPEMENT POUR LE TRAITEMENT DU TERRIL DE LUBUMBASHI	MINES						0,00	0,00%
31	A0906671M	HUACHIN SPRL	MINES				23359760	0,52%		
32	A0900939G	HUACHIN MINING SPRL	MINES						325 377,80	0,44%
33	A0906719P	JIAXING MINING IND SPRL	MINES				34950974	0,78%	192 783,58	0,26%
34	A0814839P	JONAH MINING (DRC) SPRL	MINES							
35	A1004150Y	KISANFU MINING SPRL	MINES			OK				
36	A0700201C	LA MINIERE DE BAKWANGA (MIBA)	MINES		OK	OK				
37	A0906500B	LWISHA MINING ENTREPRISE	MINES							
38	A0905251T	MAGMA MINERAL	MINES				4468451	0,10%	46 859,80	0,06%
39	A0814803A	METAL MINES SPRL	MINES				21046379,16	0,47%	301 055,92	0,41%
40	A0704867Z	MUTANDA MINING	MINES	OK	OK	OK	314740854	6,99%	122 985,62	0,17%
41	A0906631T	ROQ MINING	MINES				3591895	0,08%	34 369,03	0,05%
42	A0704687D	RUASHI MINING	MINES	OK	OK	OK	508515388,5	11,29%	6 061 623,61	8,24%
43	A0814809G	RUBACO SPRL	MINES							
44	A0814806D	RUBAMIN SPRL	MINES			OK	42428779,84	0,94%	621 846,02	0,85%
45	A1008279L	SHITURU MINING CORPORATION	MINES							
46	A0905363Q	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET MINIER DU CONGO	MINES	OK	OK	OK			200 484,80	0,27%
47	A0700357X	SOCIETE DE TRAITEMENT DU TERRIL DE LUBUMBASHI	MINES	OK	OK	OK	279769127,9	6,21%		
48	A0811655D	SOCIETE D'EXPLOITATION DE KIPOYI	MINES		OK	OK				

N°	NIFN	Raison Sociale	SECTEUR	Rapport ITIE			Exportation USD	Taux Export	Redevance Minière USD	Taux Redevance. Minière
				2007	2008 2009	2010				
49	A0701041Q	SOCIETE KAMOTO COOPER COMPANY	MINES	OK	OK	OK	434842453,4	9,65%	8 544 266,71	11,62%
50	A0811578U	SOCIETE MINIERE DE KABOLELA ET DE KIPESSE	MINES			OK			106 647,05	0,15%
51	A0704865X	SOCIETE MINIERE DU KATANGA	MINES	OK		OK	152743599,4	3,39%	3 050 557,85	4,15%
52	A0811711P	SOCIETE VOLCANO	MINES		OK	OK	2937900	0,07%	815 001,09	1,11%
53	A0905477P	TEAL METALS SPRL	MINES							
54	A0905476N	TEAL MINING	MINES							
55	A0810758D	TENKE FUNGURUME MINING	MINES	OK	OK	OK	1227356488	27,25%	23 181 771,61	31,53%
56	A0901048A	AFRICAN MINERALS(BARBADOS) LTD	MINES		OK	OK				
57	A0701667W	AMBASE EXPLORATION AFRICA RDC	MINES							
58	A0700152Z	ASHANTI GOLDFIELDS KILO	MINES		OK	OK				
59	A0910913Y	ATLANTIC MINING SPRL	MINES							
60	A0704864W	AURUM SPRL	MINES							
61	A0800393N	BANNON MINING SPRL	MINES							
62	A0814835K	BARAKA MINING SPRL	MINES							
63	A0704693K	BOLFAST COMPANY	MINES		OK	OK	43841662,3	0,97%	654 244,43	0,89%
64	A0811090P	CAMEC CONGO	MINES							
65	A1005559E	CENTRALE AFRIQUE MINING RESOURCES	MINES							
66	A0708211J	CHEMICAL OF AFRICA SPRL	MINES	OK	OK	OK			2 990 014,53	4,07%
67	A0906857P	CLUFF MINING CONGO SPRL	MINES		OK	OK				
68	A0905433R	COEXCO CONGO	MINES							
69	A1007580B	Compagnie de Traitement des Rejets de Kingamyambo Sarl (Metalkol)	MINES	OK	OK	OK				
70	A0704689F	COMPAGNIE METALLURGIQUE DU CONGO	MINES							
71	A0712822W	CONGO DONGFANG INTERNATIONAL MINING	MINES		OK	OK			1 405 044,35	1,91%
72	A0815188T	CONGO INTERNATIONAL MINING CORPORATION SPRL	MINES				15409510	0,34%	248 616,54	0,34%

N°	NIFN	Raison Sociale	SECTEUR	Rapport ITIE			Exportation USD	Taux Export	Redevance Minière USD	Taux Redevance. Minière
				2007	2008 2009	2010				
73	A0704886U	CONGO JULIUN MINING SPRL	MINES						28 061,33	0,04%
74	A0905438X	CONGO MINERALS PROCESSING	MINES							
75	A0906833N	COPERLINE SPRL	MINES							
76	A0701512C	DECOUVERTURE & EXPLOITATION MINIERES(DEVELOPPEMENT ET EXPLOITATION MINIERE)	MINES							
77	A0906398Q	ETABLISSEMENT SAYONA MINING	MINES							
78	A0704879M	ETALON MINING CORPORATION	MINES							
79	A0906442N	FEZA MINING	MINES			OK	6812482,04	0,15%	504 626,48	0,69%
80	A0900876N	GOLDEN AFRICAN RESOURCES SPRL	MINES			OK				
81	A0906718N	JMT MINING SPRL	MINES							
82	A1007789D	JVCO Sodifor (Sodifor)	MINES			OK				
83	A1009299U	Kansuki Mining SPRL (Kansuki)	MINES			OK				
84	A0700054S	KASA MINING & EXPLORATION LTD	MINES							
85	A0906707B	KASANTO LUPOTO MINES	MINES		OK	OK				
86	A0704858P	KATANGA METAL PROCESSING(KATANGA MINING PROCESSING)	MINES						51 155,34	0,07%
87	A0906694M	KATANGA RESSOURCES TRADING	MINES							
88	A0702049L	KIBALI GOLDMINES SPRL	MINES		OK	OK				
89	A1007484X	Kimpe Mabaya Kapapa (Sodimika)	MINES			OK				
90	A0704875H	KINSENDA COPPER COMPANY SARL(ex MINIERE DE MUSOSHI & KINSENDA)	MINES	OK	OK	OK				
91	A0910912X	KINSVERE MINING RESSOURCES	MINES							
92	A0906375Q	KOUNTAI CONGO MINING SPRL	MINES							
93	A0815341K	LA COMPAGNIE MINIERE DE MUSONOI GLOBAL	MINES							
94	A0704695M	LA CONGOLAISE DES MINES ET DE DEVELOPPEMENT	MINES			OK				
95	A0704883R	LA MINIERE DE KALUMBWE MYUNGA	MINES							

N°	NIFN	Raison Sociale	SECTEUR	Rapport ITIE			Exportation USD	Taux Export	Redevance Minière USD	Taux Redevance. Minière
				2007	2008 2009	2010				
96	A0906438J	LA MINIERE DE KALUNKUNDI	MINES							
97	A0814790L	LA MINIERE DE KASOMBO	MINES							
98	A0714789G	LEDAMINING SPRL	MINES							
99	A0706698P	LEREXCOM	MINES							
100	A0907596S	LONG FEI MINING	MINES							
101	A0814837N	LUALABA MINING COMPANY	MINES							
102	A1004457G	LUAMBO MINING SPRL	MINES							
103	A0906502D	LUC NDUBULA MINING SPRL	MINES							
104	A0906499A	M&JINVESTMENT	MINES							
105	A0704686C	MASTERS SPRL	MINES							
106	A0906904Q	MINES D'OR DE KISENGE SPRL	MINES							
107	A0802327E	MINING MINERALS RESSOURCES SPRL	MINES							
108	A0815342L	MOBA MINING SPRL	MINES							
109	A0906917E	MOORS DRILLING MINING S.P.R.L	MINES							
110	A0906592B	NEW MINERAL INVESTMENT	MINES							
111	A0906593C	NEW MINERALS	MINES							
112	A0906604P	PHELPS DODGE CONGO SPRL	MINES							
113	A0907027Z	PISTIS MINING CORPORATION	MINES							
114	A0704878L	PLATMIN CONGO SPRL	MINES							
115	A0704871D	RESHINE CONGO SPRL	MINES							
116	A0704863U	SAMREF CONGO SPRL	MINES							
117	A0700186L	SOCIETE DE BEERS RDC EXPLORATION	MINES		OK	OK				
118	A0906421Q	SOCIETE DE TRANSFORMATION DE L'ALUMINIUM	MINES							
119		Société d'Exploitation de la Cassitérite au Katanga (SEKAKAT)	MINES			OK				
120		Société d'Exploitation Minière de Chabara SPRL	MINES			OK				

N°	NIFN	Raison Sociale	SECTEUR	Rapport ITIE			Exportation USD	Taux Export	Redevance Minière USD	Taux Redevance. Minière
				2007	2008 2009	2010				
121	A0712818R	SOCIETE D'EXPLORATION MINIERE DU HAUT KATANGA(ANMERCOSA)	MINES							
122	A0700163L	SOCIETE LUGUSHWA MINING S.A.R.L	MINES			OK				
123	A0714791L	SOCIETE MINIERE DE KOLWEZI	MINES	OK						
124	A0700153A	SOCIETE NAMOYA MINING S.A.R.L	MINES			OK				
125	A0907091T	SOCIETE THERMO METAL PROCESSER S P R L	MINES							
126	A0700073N	SOCIETE TWANGIZA MINING S.A.R.L	MINES			OK				
127	A1008284R	SOCOCOT	MINES							
128	A0905446F	SOUTHERN AFRICAN METAL REFINERS AFRICA SPRL	MINES							
129	A0708266T	SWANMINES SPRL	MINES			OK				
130	A0901953J	TIGER CONGO	MINES							
131	A0907559C	TITAN MINING	MINES							
132	A0805721D	VIRGINIKA MINING SPRL	MINES							
133	A0815386J	WALNI MINERAL COMPANY	MINES							
134	A0814808F	WEST SODIMICO MINERALS	MINES							

ANNEXE 5 : Définition des Flux d'avantage encadrés

N°	Type de flux financiers	Percepteur	ASSUJETIS			Définitions
			Entreprises Pétrolières	Entreprises minières en production	Entreprises minières en exploration	
1	Avis de Mise en Recouvrement (AMR) (A et B)	DGI				Le régime en RDC est déclaratif : Les entreprises déclarent les impôts à payer. Des pénalités et les amendes sont imposées si des erreurs sont constatées dans les déclarations, ou en cas de retard de paiement. Les documents afférents à ces amendes sont nommés AVIS DE MISE EN RECOUVREMENT (AMR). Dans le cas de la DGI, 50 % de la valeur des amendes/ pénalités (AMR A) est payable au Trésor et 50 % est payable dans un compte de la DGI (AMR B). ☐ L'AMR A inclut le principal de l'impôt rectifié et la part des pénalités/amendes (50%) revenant au Trésor. ☐ L'AMR B comprend seulement des éléments des amendes ou pénalités (50% autres) revenant à la Régie financière.
2	Impôt exceptionnel sur la rémunération des expatriés (IER)	DGI				Le titulaire des droits est tenu de payer l'impôt exceptionnel sur la rémunération des expatriés au taux préférentiel défini par le Code Minier de 10 %, au lieu du taux normal de 25 %. Cet impôt est déductible de l'impôt sur les bénéfices.
3	Impôt mobilier (IM)	DGI				L'impôt mobilier atteint les revenus des capitaux mobiliers investis en République Démocratique du Congo (d'origine nationale ou étrangère mais investis au Congo). La Loi énumère de manière limitative les revenus passibles de l'impôt mobilier : Les dividendes et les revenus des parts des associés non actifs dans les Sociétés autres que par action ; Dividendes et autres distributions (pour les miniers) :10% 1. Les intérêts d'obligations et les intérêts des capitaux empruntés à des fins professionnelles ;(Pour les miniers, exonération de cet impôt sur les intérêts issus des capitaux en devises de source étrangère) 2. Les tantièmes ; 3. Les redevances (pour les miniers, 20%)
4	Impôt professionnel sur les rémunérations (IPR)	DGI				L'impôt professionnel sur les rémunérations concerne les rémunérations de toutes les personnes rétribuées par un tiers, sans être liées par un contrat d'entreprises, y compris les bénéficiaires des pensions, les rémunérations des associés actifs dans les sociétés autres que par action et celles des mandataires dans les entreprises publiques. Ces personnes souscrivent les déclarations et paient chaque mois, même si ces rémunérations ne sont pas versées alors qu'elles sont retenues à la source par l'employeur.
5	Impôt spécial forfaitaire	DGI				L'Impôt spécial forfaitaire est payé par les sociétés pétrolières soumises au régime de l'Impôt sur les bénéfices et profits (IBP). Il permettait initialement d'imposer les sociétés échappant, par l'absence de bénéfices, au paiement de l'Impôt sur les bénéfices et profits (IBP), et a par la suite été étendu à toutes les sociétés.
6	Impôt sur le Chiffre d'affaires à l'intérieur (ICAI)	DGI				C'est un impôt sur la consommation frappant la vente des produits fabriqués et mis sur le marché local (ou pour l'auto livraison), les prestations de services de tous genres et les travaux immobiliers . Le titulaire d'un droit minier est redevable

					de l'impôt sur le chiffre d'affaires à l'intérieur sur les ventes réalisées et les services rendus sur le territoire national. Les ventes de produits à une entité de transformation située sur le territoire national sont expressément exemptées. Base imposable et taux d'imposition. Taux d'imposition (Pour les Miniers) a) ICA/Prestation 18% quand le titulaire du droit est bénéficiaire de la prestation. 5% quand le titulaire est redevable réel. b) ICA/Ventes 3% quand le titulaire acquiert des biens ayant un lien direct avec la mine ; 10% quand le titulaire vend à une entité transformatrice
7	Impôt sur les bénéfices et profits (IBP)	DGI			L'impôt sur le bénéfice et profit atteint les revenus professionnels des entreprises commerciales, industrielles, agricoles, artisanales et immobilières ainsi que les profits quelle que soit leur dénomination et leur nature réalisés par les professions libérales ou charges ou offices. L'Impôt sur les bénéfices et profits est payé au titre des bénéfices réalisés lors de l'exercice écoulé (y compris les libéralités et avantages quelconques accordés aux associés non actifs dans les sociétés autres que par actions). Droit commun : - 40 % du bénéfice déclaré pour toutes les entreprises ; - 30 % du bénéfice déclaré pour les entreprises minières ; - 1/1000 du chiffre d'affaires déclaré lorsque le résultat est déficitaire ou susceptible de donner lieu à une imposition inférieure à ce montant
8	Droits et taxes à l'importation	DGDA			Droits payés pour tous les biens et produits à vocation strictement minière importés par les titulaires d'un permis d'exploitation minière, ses affiliés et ses sous-traitants. Base d'imposition est la valeur CIF Les taux sont variables suivant la phase minière. Lorsque le titulaire de droits est en phase de recherche ou de prospection, il paie 2 %. Et lorsqu'il passe en phase d'exploitation, tous les biens sont soumis au taux 5 %. En ce qui concerne les consommables et les intrants y compris les produits pétroliers, le taux est de 3 % pour les deux phases.
9	Bonus de signature ou de production	DGRAD			Les Bonus de signature ou de production sont des primes payables à l'Etat, lors de la signature d'un contrat, et/ou lorsque l'exploitation ou le rythme d'exploitation atteint certains seuils. Les montants et modalités de paiement des Bonus de signature ou de production sont définis par les conventions pétrolières ou le code minier.
10	Dividendes versées à l'Etat	DGRAD			Les Dividendes versées à l'Etat sont une rémunération sur le capital, versée à l'Etat, en tant qu'actionnaire d'une entreprise publique ou privée. Le montant des Dividendes versées à l'Etat se détermine au prorata des actions ou des parts détenues. Les montants et modalités des dividendes sont définis par le Conseil d'Administration de l'entreprise
11	Droits superficiels annuels par carré	DGRAD			Les Droits superficiels annuels par carré ; Est un paiement effectué annuellement par tout détenteur d'un titre minier et de carrière. Ce droit est dû par tout opérateur titulaire d'un droit minier (PR, PE, PER, PEPM) et/ou d'un droit de carrière (ARPC et AECP). Les taux applicables dépendent de la nature du titre minier. Base imposable et taux d'imposition
12	Marge distribuable (Profit-Oil Etat Puissance Publique)	DGRAD			La Marge distribuable est égale au revenu obtenu après déduction des amortissements, des dépenses opérationnelles, et de la taxe de statistique. Le taux de la Marge distribuable attribuable à l'Etat, en tant que puissance publique est de 40%.
13	Participation (Profit-Oil Etat associé)	DGRAD			La Participation correspond à la Marge distribuable attribuable à l'Etat, en tant qu'associé, dans les projets pétroliers. Le taux de la Participation est de 20% (pourcentage de participation de l'Etat) des 60% de la Marge distribuable restante après attribution de la Marge distribuable de l'Etat puissance publique. Les montants et modalités de paiement de la Participation sont définis par le Code Minier et le Règlement Minier.

14	Redevances minières	DGRAD				Cette redevance est calculée sur base de la valeur des ventes réalisées, diminuée des frais de transport, des frais d'analyse se rapportant au contrôle de qualité du produit marchand à la vente, frais d'assurance et de commercialisation, etc. (Art. 240, 241, 242). Cette redevance est répartie entre l'Etat, la Province et les territoires. Base imposable et taux d'imposition. Le taux de la Redevance minière varie selon la nature des substances minérales : 0,5% pour le fer ou les métaux ferreux, 2% pour les métaux non ferreux, 2,5% pour les métaux précieux, 4% pour les pierres précieuses, 1% pour les minéraux industriels, les hydrocarbures solides et autres substances non citées ; 0% pour les métaux de construction d'usage courant.
15	Royalties pour le pétroliers	DGRAD				Les Royalties, définies au prorata du chiffre d'affaires, sont reversées par les entreprises pétrolières à l'Etat. Les montants et modalités de paiement des royalties sont définis par les conventions pétrolières.
16	Taxe de statistique	DGRAD				La Taxe de statistique est une assise sur la valeur des barils exportés. Le taux de la Taxe de statistique est de 1% de la valeur FOB du pétrole exporté.
17	Taxe rémunératoire	DGRAD				La taxe rémunératoire est une accise, directement versée à la province, sur la valeur expertisée des matières précieuses. Le taux de la taxe rémunératoire est de 1,25%. Les montants et modalités de paiement de la taxe rémunératoire sont définis par le Code et le Règlement minier.
18	Dividendes versées aux entreprises publiques	Entreprises publiques				Les Dividendes versées aux entreprises publiques sont une rémunération versée aux entreprises publiques en tant qu'actionnaires d'une entreprise privée. Les Dividendes versées aux entreprises publiques ne sont pas directement contributifs au budget de l'Etat ; ils sont une part du revenu des entreprises publiques, actionnaires pour le compte de l'Etat, de certaines entreprises privées
19	Pas-de-porte versés aux entreprises publiques	Entreprises publiques				Les Pas de portes versés aux entreprises publiques sont des droits de concession de permis d'exploration ou d'exploitation versés par les entreprises privées aux entreprises publiques qui en sont titulaires. Les Pas de porte versés aux entreprises publiques ne sont pas directement contributifs au budget de l'Etat ; ils sont une part du revenu des entreprises publiques titulaires de certains permis qu'elles concèdent (e.g. la GECAMINES). Le montant et les modalités de paiement des pas de porte versés aux entreprises publiques sont définis dans les contrats miniers entre les parties.
20	Royalties payées aux entreprises minières publiques.	Entreprises publiques				Un paiement lié à la production des mines et dont la définition dépend du contrat entre les parties. Le montant peut être calculé sur la valeur des ventes (par exemple Convention minière Anglo Gold Kilo Sarl), ou une redevance supplémentaire pour des réserves additionnelles (Tenke Fungurume). Ce dernier n'est pas strictement une royalty, mais devrait être assimilé dans cette définition pour le rapport ITIE.

ANNEXE 6 : LE CONTRAT CHINOIS

L'Exigence 9 de l'ITIE stipule que le groupe multipartite doit convenir de la définition de la matérialité et des formulaires de déclaration. Au point 9f, il est indiqué : « Lorsque des accords fondés sur des paiements en nature, la fourniture d'infrastructures et autres dispositions de type troc jouent un rôle important dans le

secteur minier, pétrolier ou gazier, le groupe multipartite doit convenir d'un mécanisme visant à inclure les flux d'avantages au titre de ces accords à son processus de déclaration ITIE. À cette fin, le groupe multipartite doit acquérir une bonne compréhension des conditions du contrat, des parties impliquées, des ressources qui ont été promises par l'État, de la valeur de compromis des flux d'avantages (par ex. travaux d'infrastructures) et de l'importance de ces accords par rapport aux contrats traditionnels. Lorsque le groupe multipartite conclut que ces accords sont importants, il doit élaborer un processus de déclaration en vue d'atteindre un niveau de transparence égal à celui qui existe pour les autres paiements et flux de revenus. Lorsque le rapprochement des transactions clés n'est pas possible, le groupe multipartite devrait convenir d'une approche en faveur de divulgations unilatérales des entreprises/du gouvernement à joindre au rapport ITIE. »

Comme tout le monde le sait, la RDC avait conclu avec la Chine, une mise en place d'un projet qui a abouti à un contrat joint venture entre un groupe d'entreprises chinoises et congolaises pour l'exploitation minière au Katanga. Ce projet s'est développé, d'une part, dans un programme de construction d'une importante industrie minière et d'autre part, dans la réalisation des infrastructures en RDC. Tout au départ, d'aucuns ont cru, faute d'une explication claire de la convention, à un contrat du type troc, où la RDC allait livrer des minerais à la Chine contre les infrastructures à réaliser par cette dernière.

C'est pourquoi, en vue de répondre à l'Exigence 9f citée ci-dessus, le Comité Exécutif a sollicité auprès du Premier Ministre que tous les ministres impliqués dans l'accord sous nos yeux, connu généralement sous le nom de « Contrat chinois », participe à un débat public à ce sujet.

C'est ainsi que deux réunions appelées « Matinée sur la transparence du contrat chinois » ont été organisées en présence des membres de la Société Civile, de la presse, des Ambassadeurs, des Organismes internationaux de développement, des Députés et des Sénateurs ainsi que plusieurs autres personnalités. Avaient aussi pris part à ces matinées, au titre d'animateurs, les Ministres du Plan, des Mines, des Infrastructures et Travaux Publics, des Hydrocarbures, des Vices-Ministres des Finances et du Budget ainsi que le Coordonnateur du Bureau de Coordination du Programme Sino-Congolais.

Ci-dessous, le rapport de ces réunions qui donne plus de lumière qu'avant.

Description et mécanismes d'octroi des titres, de financement et de remboursement.

Comme nous l'avons dit ci-haut, l'opinion a toujours cru que le contrat chinois était un troc. En effet, le troc est l'opération économique par laquelle chaque participant cède la propriété d'un bien (ou un groupe de bien) et reçoit un autre bien. Dans notre cas, l'on pensait que la Chine allait fournir les infrastructures en échange des minerais à fournir par la RDC. Assurément, cela n'en est pas le cas ; le contrat chinois n'est pas du tout un contrat de type troc comme il est prouvé dans la suite.

En effet, le Projet de collaboration et non le Contrat est né en mars 2008. Ce projet met en relation le Gouvernement de la RDC représenté par la Gécamines d'une part, et la Chine représentée par le Groupement d'entreprises chinoises, financées par EXIM BANK, à travers les entreprises CREC et SINHOHYDRO, d'autre part.

La **Coopération** porte sur deux projets : la réalisation des infrastructures en RDC et le développement d'un projet d'exploitation minière devant garantir le financement de ces infrastructures.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet minier, les parties ont constitué, au mois de septembre 2008, une société commune dénommée « La Sino-Congolaise des Mines », SICOMINES en sigle, dans laquelle le Groupe Gécamines détient 32% et le Groupement d'entreprises chinoises 68%.

Ce projet minier vise l'exploitation par la joint venture SICOMINES, pour un investissement de 3,25 milliards USD, des gisements de DIKULUWE, JUNCTION DIMA, MASHAMBA OUEST, CUVETTE DIMA CUVETTE MASHAMBA et SYNCLINAL DIK, Colline D7 qui constituent les Permis d'Exploitation (PE) 9681 et 9682, tous localisés dans le Territoire de Mutshatsha, District de Kolwezi, Province du Katanga.

Le Projet Minier et le Projet d'Infrastructures sont appelés collectivement '**Projet de Coopération**'.

1) Mise en place d'une plate-forme financière

- **Constitution de la JV minière « SICOMINES Sarl »** entre le Groupement des Entreprises Chinoises (GEC) et le Groupe Gécamines.

Capital Social de dollars US 100 millions ainsi réparti :

- GEC : 68% des parts sociales,
- Groupe Gécamines : 32% des parts sociales,

Durée de vie de la **SICOMINES Sarl** : 25 ans renouvelables.

➤ **Missions de la plate-forme :**

- Contracter des emprunts auprès de EXIM Bank;
- Financer les projets d'infrastructures et le développement de gisements miniers ;
- Assurer le remboursement du financement du Projet de Coopération ;

2) Financement à mettre en place ou à mobiliser

- Initialement prévu : USD 9 milliards ;
- Actuellement : USD 6,2 milliards (sur compromis avec le FMI).

Ce financement est essentiellement assuré par les institutions bancaires et financières, à l'exception de :

- USD 350 millions de Pas-de-porte ;
- USD 32 millions au titre de prêt d'associé à Gécamines (32% du capital) ;
- USD 50 millions au titre de prêt d'associé pour la réhabilitation des ses ateliers centraux de Panda ;
- 30 % de l'investissement minier au titre d'Equity, prêt sans intérêt devant être payé par le Groupement des Entreprises Chinoises.

3) Mécanisme de remboursement

- **Source de remboursement :** Revenus générés par l'Exploitation minière (bénéfices d'exploitation).
- **Modalités :**
 - 66 % de bénéfice d'exploitation sont affectés au remboursement du financement du projet minier et du projet d'infrastructures ;
 - 34 % de bénéfice d'exploitation sont distribués entre les actionnaires au titre de dividendes au prorata de leurs mises.

I. NIVEAU D'EXECUTION DU PROJET DE COOPERATION

N°	Date		Actes
1.	22 Avril 2008	:	Signature de la Convention de Collaboration de Joint Venture,
2.	22 Juin 2008	:	Signature de quatre contrats de projets infrastructures,
3.	22 Septembre 2008	:	Création de la SICOMINES Sarl,
4.	Nombre 2008	:	Transfert des droits et titres miniers de la Gécamines en faveur de la SICOMINES,
5.	Décembre 2008	:	Signature de l'accord de prêt de USD 350 millions pour financer les quatre contrats du 22 Juin 2008,
6.	2009	:	Paiement de 50 % de pas-de-porte (\$US 175 000 000)*
7.	Juin 2010	:	Paiement de \$US 118 000 000 pour financer la deuxième tranche du Projet d'Infrastructures**
8.	Juillet 2012	:	Paiement du deuxième acompte de pas-de-porte de \$US 50 000 000
9.	Fin 2012	:	Paiement probable du solde des pas-de-porte.

Note : Les paiements rapportés dans ce tableau n'ont pas fait l'objet de déclaration dans le rapport ITIE-RDC 2008-2009 à cause de la difficulté qu'il y avait à comprendre jusqu'à plus récemment les conditions de l'accord ainsi que le mode de décaissement.

*Néanmoins, le Comité Exécutif estime que la somme de 175 000 000 USD représentant le pas-de-porte versé par SICOMINES à la GECAMINES est à considérer comme une déclaration à posteriori du le rapport 2009.

**Le Bureau de Coordination du Programme Sino-Congolais explique que le décaissement des montants destinés à la réalisation des infrastructures passe par une demande que le Ministère en charge des infrastructures introduit auprès des entreprises chinoises CREC et SINOHYDRO qui ont contacté l'emprunt auprès de EXIM BANK qui à leur tour fond débloquent les montants sollicités. Il n'est donc pas aisé de saisir ces paiements dans le rapport ITIE traditionnel.

La somme de 118 000 000 USD dont le paiement a eu lieu en 2010 n'entre pas dans le cadre des paiements ITIE à l'exemple des pas-de-porte.

II. CIRCUIT FINANCIER

1. Projet Minier

N°	Nature de paiement	Circuit	Montant prévu \$US	Montant décaissé \$US	Année de paiement
1.	Pas-de-porte	Banque Centrale du Congo et la Gécamines	350 000 000	175 000 000	2009
				50 000 000	2012
2.	Investissement minier	JV SICOMINES	3 250 000 000	315 000 000	2009
		540 000 000			

2. Projet Infrastructures

N°	Nature de paiement		Circuit	Montant prévu \$US	Observations
1.	Contrats spécifiques entre CREC –SINOHYDRO et L'ACGT (Ministère des ITPR)	:	JV SICOMINES	468 000 000	Sur base des factures dont copies versées au BCSPSC
	TOTAL			468 000 000	

TABLEAU DES PROJETS PILOTES PAR L'ACGT SOUS FINANCEMENT DU PROGRAMME SINO-CONGOLAIS									
N°	DESIGNATION PROJETS	SECTEUR	COUT EN USD			LONGUEUR / CAPACITE			OBSERVATIONS
			CONTRAT	TRAVAUX	AVENANT	UNITE	PREVUE	REALISEE	
A	PREMIERE TRANCHE DE 350 MILLIONS USD								
1	MODERNISATION DE LA ROUTE LUTENDELE	VOIRIE	21 007 915,30	22 082 174,91	-1 074 259,61	KM	4,56	2,8	PREMIERE PHASE TERMINEE.
2	MODERNISATION DE L'AVENUE DU TOURISME	VOIRIE	24 366 749,30	29 776 839,16	5 408 089,86	KM	7,25	7,25	TERMIN.
3	TERRASSEMENT DE LA RN5 ; IUBUMBASHI-KASOMENO	ROUTE NATIONALE	50 501 657,52	69 073 565,58	18 571 908,06	KM	137	137,09	TERMINE.
4	BITUMAGE DE LA RN5 : LUBUMBASHI-KASGMENO	ROUTE NATIONALE	87 526 278,51	93 210 305,84	5 684 027,33	KM	137	90,09	TRAVAUX AU RELENTI FAUTE DE
5	BITUMAGE DE LA RN4 : BENI-LUNA	ROUTE NATIONALE	57 768 563,94	57 768 563,94	0	KM	60,06	66	TERMINE
6	MODERNISATION DE L'HOPITAL DU CINQUANTENAIRE	BATIMENT	99 873 757,77	107 221 900,00	7 348 142,23	LITS	450	450,66	ATTENTE RECEPTION
	TOTAL A		341 044 922,34	379 133 349,43	35 937 087,87				
B	PAS DE PORTE DE 156 MILLIONS USD								
1	AMENAGEMENT DE L'ESPLANADE DU PALAIS DU PEUPLE LOT 1	BATIMENT	19 655 299,14	25 181 752,06	5 526 452,92	M²	24 300,06	24 380,00	TERMINE
2	MODERNISATION DU BOULEVARD DU 30 JUIN LOT 1	VOIRIE	24 118 559,82	24 118 559,82	0,00	KM	5,38	5,3	RECEPTION
3	MODERNISATION DU BOULEVARD DU 39 JUIN LOT 2 (CONSTRUCTION DU PONTS BASOKO Y COMPRIS)	VOIRIE	19 341 204,19	19 341 204,19	0,00	KM	2,58	2,5	TERMINE
4	MODERNISATION DES BVDS SENDWĚ ET	VOIRIE	29 234 927,99	29 234 927,99	2 921 199,60	KM	4,3	4,3	TERMINE
5	INSTALLATION D'UNE UNITE DE PRODUCTION DES PREFABRIQUES ET FOURNITURE DES GROUPES ELECTROGENES	SOCIAL	14 000 000,00	14 000 000,00	0,00				EN COURS
6	INSTALLATION DES POTEAUX SOLAIRES ET ACCESSOIRES	SOCIAL	11 000 000,00	11 000 000,00	0,00				EN COURS
	TOTAL B		117 349 991,14	122 876 444,06	8 447 652,52				